

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires
Master 2

2021/2022

**La création du Comité Départemental
de Libération du Lot et ses liens avec
les Comités Locaux de Libération entre
août 1944 et juin 1948**

Enzo DELPECH

Mémoire dirigé par

CLOTILDE DRUELLE-KORN

Maître de Conférence habilitée en histoire contemporaine, Université de Limoges

NUMÉRO 1



AOÛT-SEPT. 1944



Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce à l'intervention de plusieurs personnes.

En premier lieu, je souhaite adresser toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, pour sa bienveillance, sa disponibilité et surtout ses précieux conseils, qui ont contribué à cultiver ma réflexion et à enrichir mon travail.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'ont permises d'étayer ma réflexion. Je pense notamment au soutien des Archives départementales du Lot, mais également à celui de la Société des Études du Lot.

Je remercie également les municipalités d'Anglars-Nozac, de Felzins, de Grèzes, de Reilhaguet, de Thégra et de Thémines pour leur soutien et leurs encouragements.

Enfin, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance envers toutes celles et tous ceux, qui, de près ou de loin, m'ont apporté leur soutien moral ou intellectuel tout au long de ce travail.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Table des abréviations	8
Avis au lecteur	10
Introduction	11
Partie I. 1942-1944, le basculement de la guerre et un contexte propice à la mise en place de nouvelles formes républicaines de gouvernement	25
A. Unifier les différentes forces de la Résistance dans un projet commun. De la création du CFLN d'Alger à l'Ordonnance du 21 avril 1944	26
1. La création du Comité Français de Libération Nationale à Alger	26
2. La nécessité de s'appuyer sur la Résistance intérieure	27
3. ... face à l'attitude des Alliés et aux profondes hésitations des forces politiques traditionnelles	29
4. L'œuvre du CFLN : l'Ordonnance du 21 avril 1944	30
B. État d'esprit et Libération dans le Lot : la mise en place des premières instances politiques provisoires	33
1. Un « <i>ciel chaque jour plus noir</i> »	33
2. Le Lot, une « <i>région rurale et aride propice au renfort des forces de la Résistance</i> »	38
3. La Libération du Lot	41
4. La mise en place des premières formes de gouvernements provisoires sous l'égide du PCF	45
Partie II. La mise en place du Comité Départemental de Libération lotois et ses liens avec les premiers Comités Locaux (1944-1945)	49
A. Composition et premières actions du Comité Départemental lotois	51
1. La mise en place du CDL : une nette représentativité communiste et les débats qui s'ensuivent	51
2. Les premières actions du Comité de la Libération	57
3. « Ces temps où les Français ne s'aimaient pas »	62
B. Assurer une représentativité politique du local : création et fonctions des Comités Locaux de Libération	69
1. L'établissement des premiers CLL lotois	69
2. Les liens entre CDL et CLL jusqu'aux municipales de 1945	73
3. Les élections municipales légales de 1945	77
C. Vers la disparition progressive du provisoire	80
1. Un contexte épineux de relations avec les autorités supérieures	80
2. Une organisation provisoire qui n'arrive plus à s'imposer : la fin des Comités Départementaux de Libération	85
Partie III. Portraits	90
A. Prendre le pouvoir et définir un projet local de développement : le cas du Comité Local de la commune de Thémines	91
1. Un contexte politique propice à la prise de pouvoir du CLL	91
2. Prendre les premières mesures dans un cadre provisoire	93
3. ... dans le but de mettre en place un projet politique durable	97
B. Récompenser l'action résistante, les nominations préfectorales des Comités Locaux de Grèzes et de Reilhaguet	100

1. De nouveaux magistrats municipaux	100
2. De l'entente à la discorde : les obstacles politiques à la gestion communale	104
C. Organiser la vie politique dans les communes : entre opportunisme et mise en œuvre d'un nouveau modèle politique	108
1. L'autorité préfectorale face à l'usurpation. Le cas du Comité Local de Felzins	108
2. Le Comité Local de Libération d'Anglars-Nozac : l'affirmation politique d'une nouvelle instance politique municipale	110
3. Surmonter les difficultés à la source. Comprendre les enjeux du Comité Local de Thégra	113
Conclusion	116
Références bibliographiques	119
Ressources digitales	127
Liste des sources	129
Annexes	133

Table des illustrations

Figure 1 - Carte géographique du Lot.....	134
Figure 2 - Composition du CNR.....	135
Figure 3 - Organisation des pouvoirs à la Libération.....	136
Figure 4 - Carte de l'itinéraire de la division « <i>Das Reich</i> »	137
Figure 5 - Carte des principaux maquis lotois	138
Figure 6 - Carte des Régions de la Résistance.....	139
Figure 7 - La Libération de la France.....	140
Figure 8 - Affiche annonçant la Libération du Lot.....	141
Figure 9 - Classification des villes françaises en fonction de leur libération.....	142
Figure 10 - Carte de l'épuration expéditive et justice légale en France	148
Figure 11 - Carte des premières mise en place des CLL lotois en septembre 1944	149
Figure 12 - Carte de l'évolution de la mise en place des CLL lotois (septembre-novembre 1944).....	150
Figure 13 - Carte de la densité communiste par département en 1944	151
Figure 14 - Extrait du Cahier de Doléances de Montcuq	152

Table des tableaux

Tableau 1 - Liste des principales villes du Sud-ouest libérées en août 1944.....	141
Tableau 2 - Liste des membres fondateurs du CDL lotois	143
Tableau 3 - Tableau des membres élargi du CDL lotois.....	147
Tableau 4 - Tableau des membres du CDL de 1946	153
Tableau 5 - Les membres du CLL de Thémines	154
Tableau 6 - Les membres du CLL de Grèzes	155
Tableau 7 - Les membres du CLL de Reilhaguet.....	156
Tableau 8 - Les membres du CLL de Felzins.....	157
Tableau 9 - Les membres du CLL d'Anglars-Nozac.....	158
Tableau 10 - Les membres du CLL de Thégra.....	159

Table des abréviations

Arch. dép. du Lot : Archives départementales du Lot

AMGOT : Allied Military Government of Occupied Territory (administration militaire Alliée des territoires occupés)

Arch. muni. : Archives municipales

AS : Armée Secrète

BCRA : Bureau Central de Renseignements et d'Action (militaire) de la France Libre

CDAP / CAPD : Comité de Défense et d'Action Paysanne (aussi trouvé sous le nom de Comité d'Action et de Défense Paysanne)

CDL : Comité Départemental de Libération

CFL : Corps Francs de la Libération

CFLN : Comité Français de Libération Nationale

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT : Confédération Générale du Travail

CLL : Comité Local de Libération

CNE : Comité National des Écrivains

CNFF : Comité National des Femmes Françaises

CNR : Conseil National de la Résistance

COSOR : Comité des Œuvres Sociales de la Résistance

DC : Démocrates-Chrétiens

EGRF : États Généraux de la Renaissance Française

FFC : Forces Françaises Combattantes

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

FFL : Forces Françaises Libres

FTP(F) : Francs-Tireurs et Partisans (Français)

FN : Front National

FUJP : Forces Unies de la Jeunesse Patriotique

GCR : Gardes Civiques Républicaines

GMR : Groupes Mobiles de Réserve

GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française

JAC : Jeunesse Agricole Chrétienne

JC : Jeunesse Communiste

MLN : Mouvement de Libération Nationale

MP : Milice Patriotique

MRP : Mouvement Républicain Populaire

MUR : Mouvements Unis de la Résistance

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée
PC(F) : Parti Communiste (Français)
SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière
SMR : Services Médicaux de la Résistance
STO : Service du Travail Obligatoire
UFF : Union des Femmes Françaises
UPOJ : Union Patriotique des Organisations de Jeunesse

Avis au lecteur

Les documents officiels que j'utilise dans ce travail font tantôt référence à un Comité départemental de Libération, tantôt à un Comité départemental de *la* Libération. J'ai utilisé la première formulation, sauf en cas de citation directe.

Aussi, le sigle FFI est souvent employé pour désigner la résistance non-communiste, c'est-à-dire les unités distinctes des FTP -d'obédience communiste-. Dans la phase ultime des combats de la Libération, les FTP font, en principe, partie des FFI. À certaines époques et en certains lieux, les éléments non-communistes des FFI sont aussi désignés sous le nom d'Armée secrète.

Introduction

Dans une lettre datée du 9 janvier 1948, le préfet du Lot -Maurice Joseph Justin¹-, s'adresse à l'archiviste départemental afin de lui demander de suivre la décision de la circulaire ministérielle de décembre 1947.

« J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la copie d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur relative au dépôt aux Archives départementales des documents en provenance des Comités départementaux de Libération. Par lettre de ce jour, je demande à M. Laval, Conseiller général, président du Comité départemental de Libération, de vous remettre tous les dossiers qui se trouvent dans les archives du secrétariat du comité et qui intéressent l'histoire locale de la période de 1940 à 1945. Vous voudrez bien me remettre en rapport avec M. Laval pour régler les modalités de la prise en charge des documents et me rendre compte des conditions dans lesquelles le versement a été effectué en me donnant la nomenclature des documents remis. »²

Ce document souligne d'emblée la volonté des acteurs et des contemporains, qui ont souhaité que les historiens, et les citoyens en général, aient accès aux documents relatifs à ce moment particulier de l'Histoire de France, qu'est la Libération. Il faut alors se rendre à l'évidence : sans l'action du gouvernement, mais également des archivistes, ce sujet n'aurait pas été possible.

Partant de ce constat, notre sujet d'étude tend à étudier les enjeux de la Libération dans le Sud-ouest et plus particulièrement dans le Lot. Il s'agit d'aborder également le contexte conduisant à la Libération, notamment au travers du prisme de la Résistance. Ainsi, il s'agit d'aborder à la fois une période de transition politique, économique et sociale entre le régime de Vichy et la IV^e République et aussi, d'insérer cette analyse dans un département du Sud-ouest mal connu, le département du Lot. De fait, cette étude, vise à comprendre et à expliciter les enjeux de la Libération dans le Lot au travers du prisme du Comité Départemental de Libération (CDL) et de ses liens avec quelques Comités Locaux de Libération (CLL). Mon sujet s'intitule ainsi : « La création du Comité Départemental de Libération du Lot et ses liens avec les Comités Locaux de Libération entre août 1944 et juin 1948 ». Il vise à comprendre et à contextualiser la création et le développement du CDL lotois tout en faisant une place importante et originale à l'échelle municipale. Durant ma première année de Master Recherche, j'ai étudié le parcours de mon aïeul lotois Louis Filhol entre 1917 et 1959³. Lors de cette étude, j'ai été amené à aborder rapidement les questions liées à la Libération de la

¹ Maurice Joseph Justin (1905-1980) est préfet du Lot entre le 23 décembre 1947 et le 7 décembre 1951.

² Arch. Dép. du Lot : 1 W 170 (lettre du préfet du Lot à l'archiviste du département, 9 janvier 1948).

³ DELPECH Enzo, « De l'engagement aux engagements : itinéraire d'un boulanger du Lot (1917-1959) », Mémoire de Master, Université de Limoges, 2021.

France et plus particulièrement celles autour de la création des Comités Locaux de Libération au travers de l'exemple du village de Thémines. Pour cette seconde année, j'ai donc choisi cette période de la Libération marquée par nombre de bouleversements et de réorganisations politiques, économiques et sociétales. C'est dans un contexte complexe d'unification des mouvements de résistances intérieures et extérieures que se mettent progressivement en place les premières solutions politiques de transition entre Vichy et la République. En effet, depuis la fin de l'année 1941, des formes embryonnaires de mouvements de résistance émergent un peu partout sur le territoire national. Les premières actions clandestines ne sont pas vraiment remarquables, il faut attendre l'hiver 1942-1943 pour noter un net changement. La majeure partie de la Résistance intérieure est alors aux mains des socialistes ; cependant, avec l'opération *Barbarossa* et l'invasion de l'U.R.S.S. par le III^e Reich,⁴ les communistes français entrent dans la clandestinité.⁵ Conscient de l'augmentation des effectifs résistants à partir de 1943, de Gaulle charge Jean Moulin d'unifier les maquis et de les placer sous son autorité. Le Conseil National de la Résistance (CNR) est mis en place en mai 1943. Il regroupe, avec les différents représentants des mouvements, les syndicats et quelques représentants de partis politiques comme la SFIO et le PCF.⁶ On rappelle qu'auparavant, depuis le début du mois de juin 1940, de Gaulle et ses plus proches soutiens proposent au peuple français de résister face aux troupes allemandes, mais aussi contre la politique de Pétain. Depuis Londres, le Général et les premiers effectifs de la France Libre mènent le combat de la Résistance. La France Libre se dote rapidement d'un groupe de militaires volontaires -les Forces Françaises Libres- (FFL) qui participent aux actions Alliées, notamment en Afrique du Nord dès 1942.⁷ La France Libre cherche à légitimer son action sur la scène politique et entend se substituer au Régime de Vichy lors de la libération du territoire. De Gaulle a besoin de la légitimité des mouvements résistants de l'intérieur pour assurer une transition démocratique apaisée et éviter avec elle une guerre civile. Il lui faut aussi un organisme capable d'organiser des actions et des règlements concrets afin d'assurer cette transition démocratique. Ainsi, malgré de fortes tensions avec les Alliés, de Gaulle met en place à Alger une assemblée consultative d'union nationale : le Comité Français de Libération Nationale (CFLN). Cet organisme est créé le 3 juin 1943 et se compose pour l'essentiel de représentants de la Résistance intérieure et de la France Libre. Même s'il ne peut être que consultatif, le CFLN fonctionne en réalité comme une assemblée parlementaire et les ordonnances qu'il adopte renforce sa légitimité démocratique.

⁴ L'opération *Barbarossa*, nommée en référence à l'empereur du Saint-Empire romain germanique Frédéric Barberousse (1155-1190), est le plan d'invasion de l'U.R.S.S. par le III^e Reich préparé depuis le 21 juillet 1940.

⁵ KEDWARD Harry Roderick, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud (1942-1944)*, Paris, Cerf, 1999.

⁶ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994.

⁷ C'est l'opération *Torch* qui voit l'invasion du Maroc et de l'Algérie le 8 novembre 1942.

Le but principal de cet organisme est alors d'assurer une représentation politique et militaire de la France vis-à-vis des Alliés.⁸ Ainsi, avec l'avancée des Alliés en Afrique du Nord puis en Italie, la Corse est libérée au début de l'automne 1943. C'est l'occasion pour le CFLN de s'imposer pour administrer l'île. À la veille du Débarquement, le CFLN se transforme en Gouvernement de la République française (GPRF) complété par une Charte d'action immédiate, proposée par le CNR. Le document énumère les objectifs et les principes qui doivent être mis en place par le GPRF pour conduire le pays vers une nouvelle République.⁹ Ainsi, les Comités Départementaux de Libération répondent à une organisation politique singulière pensée clandestinement par de Gaulle autour du Comité Français de Libération Nationale (CFLN) alors réfugié à Alger. Par une ordonnance du 21 avril 1944, les CDL sont mis en place afin d'assurer une transition sans heurt entre le régime de Vichy et le retour de la République. Ces derniers doivent éviter l'amoncellement des troubles liés à la Libération du territoire comme les tentatives de représailles envers les sympathisants vichystes.¹⁰ En ce qui concerne les Comités Locaux de Libération, ils n'existent pas encore au moment des discussions d'Alger. Ces organisations sont alors mis en place soit par nomination du Préfet - sous les conseils du CDL- soit par une municipalité auto-investie qui est approuvée par le Comité Départemental.¹¹ Ils sont en définitive les fruits des oppositions et des pressions du Parti communiste sur le CFLN pour imposer une représentation politique du local au moment de la libération du territoire.¹² En outre, il faut souligner l'aspect strictement consultatif des Comités Départementaux et Locaux au moment de leur création. En effet, ils doivent suppléer l'action des Commissaires de la République et des Préfets, envoyés par de Gaulle. Ils s'avèrent rapidement beaucoup plus investis dans la vie politique locale que leurs prérogatives de départ, grâce notamment à l'action des communistes.

Dans le cadre de ce Mémoire de recherche, il serait trop ambitieux de dresser une étude des liens entre le Comité Départemental et les Comités Locaux sur l'ensemble du territoire lotois. Je me focalise donc essentiellement sur six CLL dont les noms ressortent lors du dépouillement des Archives départementales. Ce sont ceux d'Anglars-Nozac, de Felzins, de Grèzes, de Reilhaguet, de Thégra et de Thémines. Mon travail se focalise sur l'échelle locale, ce qui me permet d'observer finalement les réticences ou les vives approbations quant

⁸ MADJARIAN Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'Édition, 1980.

⁹ WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013.

¹⁰ MADJARIAN Grégoire, *op. cit.*

¹¹ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *op. cit.*

¹² BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993.

à la mise en place de ces instances politiques mal connues. Cela permet de dégager un tableau de la représentation politique juste avant les élections municipales légales de 1945.

Ainsi, l'espace géographique de mon sujet est le département du Lot. Cependant, afin de mieux évaluer sa situation, je conduirai des comparaisons ponctuelles au travers d'exemples voisins comme ceux de la Corrèze au Nord, du Cantal et de l'Aveyron à l'Est, du Tarn-et-Garonne au Sud, et enfin du Lot-et-Garonne et de la Dordogne à l'Ouest. Pour présenter le département du Lot et plus particulièrement les communes dont nous allons exploiter les documents issus des archives des Comités Locaux, il n'existe que très peu de sources datant des premières décennies du XX^e siècle. Toutefois, grâce aux descriptions du XIX^e siècle, nous savons que le département du Lot renferme les trois-quarts en étendue et les deux tiers en population de l'ancienne province du Quercy. Par la loi du 22 ventôse de l'an VIII¹³, le département actuel est partagé en trois arrondissements et un sénatus-consulte de 1808 détache du Lot l'arrondissement de Montauban.¹⁴ En clair, « *le département du Lot appartient à la région du sud-ouest de la France ; il doit son nom à la rivière principale qui le traverse de l'est à l'ouest, et il dépend du grand bassin de la Garonne. Il a été formé, en 1790, de la presque totalité de la province du Quercy (le haut Quercy). Ses limites sont : au nord, le département de la Corrèze ; à l'ouest, ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne ; au sud, celui du Tarn-et-Garonne ; et à l'est, ceux de l'Aveyron et du Cantal.* »¹⁵. Le département est assez pauvre et peu industrialisé. Les habitants sont surtout des cultivateurs -ou des journaliers- pratiquant une agriculture de subsistance. On cultive alors beaucoup de blé, de seigle, de maïs, de pomme de terre, d'orge, d'avoine, de chanvre ou encore du tabac. Les industries se limitent à des filatures de laine dans les grandes villes du département comme Cahors, Figeac, Gourdon ou encore Souillac. Le département connaît une période de prospérité au début du XIX^e siècle, notamment grâce à ses exportations de vin, de tabac, de noix, de truffes ou encore de chênes. Le temps est alors à la navigation sur le Lot et la Dordogne grâce aux gabarres qui remontent le cours des fleuves vers le bassin girondin ou la région toulousaine. Le département n'est traversé que par quatre routes royales et la plupart des chemins vicinaux sont dans un état déplorable. La fin du siècle marque alors une sensible baisse de la population due notamment aux problèmes frumentaires et à la grande misère des habitants. Cette crise s'aggrave avec la crise du phylloxéra qui touche de plein fouet la région

¹³ Loi du 17 février 1800.

¹⁴ En 1808, Napoléon I^{er} revient de Bayonne et passe par Montauban. Les habitants de la ville lui font savoir de leur grief face à la ville de Cahors et leur souhait d'être eux-aussi exposés au rang de chef-lieu de département. Napoléon accepte cette demande et détache le département du Lot de toute sa partie sud en créant le département du Tarn-et-Garonne dont Montauban est le chef-lieu. MALTE-BRUN Victor Adolphe, *Lot : Géographie – Histoire – Statistique – Administration*, Péronnas, Les éditions du Bastion, 1980, rééd. de l'ouvrage de 1882, p. 17.

¹⁵ *Ibid*, p. 7.

dans les années 1880-1890. Au début du XX^e siècle, les habitants du Lot utilisent encore pour beaucoup leurs dialectes vernaculaires et l'instruction publique commence à se développer. Pour preuve, 96 % des enfants vont à l'école de la République à la fin du XIX^e siècle, mais participent beaucoup aux travaux des champs avec leurs parents. L'école n'est pas la priorité de la totalité des parents, notamment ceux qui travaillent la terre.¹⁶ Au niveau démographique, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le département du Lot compte environ 160.000 habitants dans une France qui n'atteint pas les 42 millions d'individus. Il faut désormais se pencher sur les six communes qui vont me servir d'exemple dans ce travail. J'ai choisi de les présenter par leur localisation dans le département.¹⁷ Certes, je m'appuie sur des descriptions du milieu du XIX^e siècle pour décrire ces communes mais, sans exagération, les communes que j'étudie n'ont pas vraiment changé depuis le XIX^e siècle, hormis, bien entendu, l'importance de l'électrification des campagnes et de leur raccordement à l'eau potable dans la seconde moitié du XX^e siècle. D'abord, au Nord-ouest, les communes d'Anglars-Nozac et de Reilhaguet. En ce qui concerne la première municipalité, elle est créée le 19 janvier 1903 grâce au rattachement des bourgs d'Anglars et de Nozac. Cette commune -d'environ dix kilomètres carrés- est située dans la région traditionnelle de la *Bouriane*¹⁸ entre Souillac¹⁹ et Gourdon²⁰. Anglars-Nozac fait partie de l'ancien canton de Gourdon et comporte, en 1936, 344 habitants. En ce qui concerne la commune de Reilhaguet, elle se situe dans l'ancien canton de Payrac, à environ seize kilomètres de cette même ville. Elle s'étend sur près de seize kilomètres carrés, située sur une montagne calcaire assez escarpée. En 1936, la population du village s'élève à 206 individus. Désormais, si l'on se centre sur le quart Nord-est du département, il convient de définir les communes de Thégra, Thémines et Grèzes. D'abord Thégra, commune qui s'étend sur quasiment treize kilomètres carrés, est située dans l'ancien canton de Gramat. Installés dans la région du *Limargue*,²¹ la commune compte 507 habitants en 1936. Ensuite, la commune de Thémines. L'ouvrage du chanoine Edmond Albe²² nous explique que la commune contemporaine se compose d'un bourg et de onze hameaux isolés. Elle est traversée par une route départementale ainsi que par six chemins vicinaux. En

¹⁶ Éléments recueillis grâce aux ouvrages de LARTIGAUT Jean, *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1993 et celui de DELPON Jacques Antoine, *Statistiques du département du Lot*, t. I & II, Luzech, Association « Quercy Recherche », 1979, rééd. des ouvrages de 1831.

¹⁷ Carte du département du Lot avec les localisations des six communes étudiées (Cf. *Annexe 1.1*).

¹⁸ La *Bouriane* est une région traditionnelle du Quercy. C'est une zone sablonneuse, constituée de vastes collines couvertes de forêts dont souvent des châtaigneraies.

¹⁹ Souillac est située à environ vingt kilomètres au Nord-est de la commune.

²⁰ Gourdon est située à environ sept kilomètres au Sud de la commune.

²¹ Le *Limargue* est une région traditionnelle du Quercy. C'est une zone située au nord-est du département et qui est composée principalement de terrains argilo-gréseux.

²² ALBE Edmond, *Monographie des paroisses autour de Thémines (entre Causse et Limargue)*, Brive la gaillarde, Ver luisant, 2005, p. 288-332.

outre, elle comprend le ruisseau de l'*Ouyse*²³ qui fait tourner quatre moulins. Thémines est rattachée au canton de Lacapelle-Marival²⁴ ce qui situe la commune entre le *Causse de Gramat*²⁵ et le *Limargue*. Thémines est également située sur un axe géographique stratégique, bordant ainsi la route qui relie Gramat à Figeac. La population théminoise s'élève à 320 individus au recensement de 1936. Enfin, la commune de Grèzes, située à vingt kilomètres à l'Ouest de Figeac et à environ quatre kilomètres au Sud-ouest de Livernon -chef-lieu de canton-. Cette municipalité s'étend sur un plateau élevé et aride dépourvu de cours d'eau. D'ailleurs, le chanoine Albe rappelle qu'en patois local, « *Une Grèze est une terre desséchée, où l'herbe ne pousse qu'après de bonnes pluies* »²⁶. La commune bénéficie en outre d'une situation, propice aux exportations. En effet, elle est située au abords de la grande route reliant Cahors à Aurillac. Lors du recensement de 1936, on comptabilise 172 habitants à Grèzes. Pour finir, la commune de Felzins. Elle est située dans l'extrême Sud-est du Figeacois, au cœur des communications entre Figeac et Decazeville -en Aveyron-. Felzins se situe à environ douze kilomètres de Figeac et s'étend sur de basses collines et des plateaux calcaires. Néanmoins, les forêts de châtaigniers occupent plus de la moitié d'un territoire communal plutôt dispersé avec de nombreux villages et hameaux épars. En 1936, Felzins compte 485 habitants faisant partis du *Ségala*²⁷.

Sur le plan chronologique, mon étude s'inscrit dans la période complexe de la Libération de la France admise par les historiens entre 1944 et 1946, plus précisément entre le 17 août 1944, date de la libération de Cahors et le 21 juin 1948, date de la dernière réunion du CDL remplacé par le Conseil général du Lot.

Cette étude originale se place donc dans un contexte singulier, celui de la transition entre la guerre et la paix avec le retour des institutions républicaines. En effet, il convient d'abord de revenir sur quelques aspects généraux de la guerre et surtout sur les événements qui ont lieu dans le Lot et plus généralement dans la Région 4.²⁸ On rappelle que, le 1^{er} septembre 1939, l'invasion de la Pologne par le III^e Reich marque le début du Second Conflit

²³ Rivière qui coule dans le Lot, elle s'étale sur environ 45 kilomètres. Elle prend sa source dans le Nord du département aux limites des communes d'Anglars et de Lacapelle-Marival.

²⁴ Une loi du 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800) détache la commune du canton d'Aynac.

²⁵ Le *Causse de Gramat* est une région traditionnelle du Quercy. Il est situé au cœur du département entre la *Dordogne* et le *Célé*. Cette zone est composée de plateaux calcaires séparés par des vallées profondes et arides.

²⁶ ALBE Edmond, *op. cit.*, p. 199.

²⁷ Le *Ségala* est une région traditionnelle du Quercy qui s'étend au Nord-est du département. Toutefois, sa géologie et son relief, ainsi que son climat plus froid et plus humide que le reste du département, le rapproche plus de l'Auvergne que du Quercy.

²⁸ La Région 4 -ou R4- est une région qui regroupe les départements du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Mondial. Le 3 septembre, le Royaume-Uni et la France déclarent la guerre à l'Allemagne et l'Europe plonge une seconde fois dans l'horreur de la guerre. Le déferlement de la *Wehrmacht* sur toute l'Europe de l'Ouest aboutie -entre septembre 1939 et mai 1941- au contrôle de quasiment toute l'Europe par l'Allemagne Nazie et ses soutiens soviétiques²⁹ et fascistes³⁰. En ce qui concerne la France, les historiens évoquent une véritable déroute militaire. La campagne de France débute le 10 mai 1940 -mettant fin à la drôle de guerre³¹- et prend fin le 22 juin avec la signature de l'armistice. Le vieux maréchal Pétain (84 ans) est rappelé aux affaires et obtient les pleins pouvoirs le 10 juillet. Pierre Laval³², fait finalement voter le même jour la mort de la III^e République : « *L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'État français. Cette Constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.* ». Sur les 666 votants, 569 votent en faveur de la fin de la République contre 80.³³ Peu à peu, un nouveau régime se met en place qui vise à faire retomber la responsabilité de la guerre sur la lassitude de la République depuis la victoire du Front Populaire en 1936. C'est la mise en place de l'État Français et de la « Révolution Nationale » qui promeut l'exclusion et la persécution des Juifs de France³⁴ ou encore la collaboration avec l'Allemagne Nazie dès 1940³⁵. Dans la France du Sud, jusqu'en novembre 1942, c'est l'autorité du nouveau régime de Pétain qui prévaut. Le Lot fait très souvent partie des exemples caractéristiques de la France rurale traditionnelle et pauvre du Sud-ouest et que certains historiens ont tendance à associer à des notions

²⁹ Adolf Hitler (1889-1945) est lié avec le dirigeant communiste Joseph Staline (1878-1953) par un pacte de non-agression signé le 23 août 1939 à Moscou entre les ministres des Affaires étrangères allemand (Joachim von Ribbentrop) et soviétique (Viatcheslav Molotov).

³⁰ Adolf Hitler est aussi lié avec le *Duce* (« le guide ») italien Benito Mussolini (1883-1945) par le Pacte d'Acier signé le 22 mai 1939 à Berlin par les ministres des Affaires étrangères allemand (Joachim von Ribbentrop) et italien (Galeazzo Ciano).

³¹ La drôle de guerre est une période durant laquelle aucun combat ne se déclenche. Les Alliés avancent en territoire allemand mais il n'y a pas de résistance et d'affrontement. L'expression est revendiquée par le journaliste de guerre Roland Dorgelès mais il peut aussi s'agir d'une traduction de *phony war*, expression attribuée au sénateur américain William Borah, signifiant « fausse guerre » ou « guerre bidon ». AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, op. cit.

³² Pierre Laval (1883-1945) est un homme d'État français qui à l'origine est plutôt proche des socialistes. Il devient un fervent opposant au Front Populaire de 1936 et incarne, avec Pétain, une des personnalités les plus importantes du régime de Vichy. Il est le Chef du Gouvernement entre avril 1942 et août 1944 et c'est un des plus fervents défenseurs de la collaboration d'État avec l'Allemagne Nazie.

³³ BERSTEIN Serge, MILZA Pierre (dirs.), *Histoire du vingtième siècle : 1939-1953, la guerre et la reconstruction*, t. 2, Paris, Hatier, 1987, p. 69.

³⁴ La Loi du 2 juin 1941 portant sur le statut des Juifs.

³⁵ Je fais référence ici à l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940 où le maréchal Pétain et Adolf Hitler se rencontrent dans une gare du Loir-et-Cher. C'est un acte symbolique mais qui entraîne la France dans le choix de la collaboration.

d'immobilisme. Il n'en demeure pas moins original pour comprendre la vie de la plupart des Français sous le Régime de Vichy. Ainsi, la population lotoise, dans son ensemble, est plutôt favorable à la figure du Maréchal et reste très attachée à la dimension pacifique que ce dernier leur apporte en ayant mis fin aux combats. Dans une société rurale où le souvenir de la Grande Guerre est encore prégnant, la sauvegarde de la paix est fondamentale. Néanmoins, la mise en place de l'État Français n'est pas sans modifier la vie politique locale. Ainsi, le Préfet du Lot depuis 1937, Jean Cabouat, est destitué au profit de Maurice Bézagu en 1940. Comme le rappelle Pierre Laborie³⁶, sans raison particulière, Jean Cabouat est nommé Préfet de la Creuse puis de l'Aude. Son successeur ne reste pas très longtemps à la Préfecture. En effet, le 14 novembre 1941, c'est Loïc Petit qui devient Préfet du Lot au même moment que Monseigneur Chevrier est désigné évêque de Cahors. Ces deux personnages bouleversent la vie politique car ce sont deux fervents maréchalistes prêts à tout pour servir l'État Français. Pour preuve, Monseigneur Chevrier laisse faire les rafles de l'été 1942 alors que l'archevêque de Toulouse et l'évêque de Montauban les condamnent fermement. La vie dans le département -comme dans la majorité du territoire français- est alors partagée en trois voies possibles. Une nette partie de la population locale fait le choix de l'attentisme -au moins, comme le dit Laborie, jusqu'à la fin de l'année 1942- alors qu'une autre frange de la population entre en Résistance ou dans la voie de la Collaboration. Cependant, il ne faut pas tomber dans des considérations trop simplistes. La période 1940-1944 est singulière et extraordinaire tant par la multitude des comportements que par les évolutions des opinions.³⁷ Tout ce qu'il faut retenir pour le Lot, reste une nette proportion de comportements attentistes jusqu'à l'hiver 1942-1943. C'est durant ce moment charnière que l'opinion du département va de plus en plus soutenir les actes de la Résistance notamment en raison des dernières mesures très impopulaires de la Relève puis, l'année suivante, du Service du Travail Obligatoire (STO). En effet, ces mesures obligent les jeunes à partir travailler pour le Reich afin de compenser l'effort de guerre allemand. Beaucoup de familles se retrouvent alors privées de leur fils et ces derniers peuvent alors rejoindre les organisations locales de la Résistance. Après l'invasion de la Zone Sud par les Allemands le 11 novembre 1942, l'occupation se fait plus concrète dans le Lot. Les Allemands occupent Cahors et bientôt les plus grandes villes : Gourdon et Figeac notamment. Les collaborateurs sont plutôt présents dans les centres urbains mais ils existent aussi dans les villages et les bourgs ruraux. Le maquis prend de plus en plus d'ampleur -notamment grâce à son unification en 1943- et la population se détache

³⁶ LABORIE Pierre, *Résistants Vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, CNRS, 1980.

³⁷ À ce propos, il est utile de consulter l'ouvrage de Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy. Les français et la crise d'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Seuil, [1990], 2001.

progressivement de la figure maréchaliste.³⁸ L'année 1942 marque aussi un tournant dans la Guerre. En effet, les troupes de l'Axe reculent sur tous les fronts et les Alliés commencent à reconquérir l'Europe. Après l'invasion de l'Italie et l'avancée des troupes soviétiques à l'Est, les Alliés ouvrent deux nouveaux fronts en débarquant en Normandie le 6 juin 1944³⁹ ainsi qu'en Provence en août de la même année⁴⁰. La Libération de la France débute⁴¹. Certains territoires sont libérés par les troupes Alliés qui rejoignent la frontière avec l'Allemagne alors que d'autres sont libérés par l'action de la Résistance. C'est le cas du Sud-ouest et aussi du Lot qui est libéré le 17 août 1944. Les Alliés arrivent ensuite à progresser vers Berlin jusqu'à la capitulation Nazie signée dans la nuit du 8 au 9 mai mettant ainsi un terme à la guerre en Europe.

L'originalité de cette étude réside à la fois dans une volonté d'aborder des sujets très peu -voir quasiment pas- traités par l'historiographie en mettant en avant des échelles départementales et locales qui me paraissent propices à une compréhension fine des enjeux historiques contemporains. Il est aussi question de montrer la singularité du cas lotois tout en le replaçant dans des contextes géographiques et historiques précis.

De ce fait, pour mener cette enquête, il est nécessaire d'accumuler de solides connaissances, à la fois sur l'histoire politique, économique et sociale de la Libération et aussi sur l'histoire du Lot. J'utilise donc une riche bibliographie dont l'ampleur chronologique débute dès la fin de la guerre jusqu'à aujourd'hui. D'abord, en ce qui concerne les Comités Départementaux et leurs rôles dans cette période, je m'appuie sur plusieurs ouvrages majeurs qui me permettent de comparer et de caractériser le cas lotois. Je retiendrais ici celui dirigé par Philippe Buton et Jean-Marie Guillon⁴². Il est selon moi fondamental dans son objectif de synthétiser le travail du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale⁴³ et surtout grâce à

³⁸ Il est nécessaire de mentionner ici le film de Louis Malle, *Lacombe Lucien*, sorti en 1974. Ce film raconte comment un jeune habitant des alentours de Figeac va petit à petit tomber dans la collaboration avec les Allemands.

³⁹ L'opération *Overlord* est le plan d'attaque voulu par les Alliés pour libérer la France. Les opérations débutent avec le Débarquement en Normandie -opération *Neptune*- et prend fin avec la Libération de Paris le 25 août 1944. Certains historiens considèrent qu'*Overlord* prend fin avec la Libération du Havre le 12 septembre.

⁴⁰ Le débarquement en Provence -ou opération *Dragoon*- est un autre plan d'attaque Alliés mis en place pour libérer le Sud-est du territoire français et, ainsi, faire la jonction avec les troupes du Nord. Cette opération débute par le Débarquement le 15 août 1944 -entre Toulou et Cannes- et prend fin le 11 septembre avec la jonction des troupes Alliés.

⁴¹ Le dernier territoire à être libéré est la ville de Saint-Nazaire le 11 mai 1945.

⁴² BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *op. cit.*

⁴³ Le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale (CHSGM) est créé par un décret du 17 décembre 1951 et entraîne la fusion la Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) et le Comité d'Histoire de la Guerre. Le but est alors d'enquêter sur cette période grâce aux travaux des correspondants en région qui peuvent être des érudits mais aussi des professeurs de

toute une seconde partie consacrée à l'analyse détaillée de nombreux cas régionaux (hors Lot). Il me paraît intéressant d'étudier le cas lotois en regard de cette étude, une des premières tentatives de synthèse à la fois macro mais aussi micro-historique sur l'histoire de la Libération. En effet, beaucoup d'ouvrages se centrent essentiellement sur des aspects singuliers de la Libération et notamment sur l'analyse des formations politiques à l'instar des communistes. On pense ici à l'ouvrage de Philippe Buton, consacré à l'attitude du PCF lors de cette période⁴⁴. L'ouvrage dirigé par Buton et Guillon sur les pouvoirs à la Libération se place également dans une sorte de rupture historiographique, du fait de son approche historique. En effet, la thématique de l'histoire de la Libération est étudiée dès l'immédiat d'après-guerre mais sert plutôt des conflits d'intérêts entre anciens résistants et une certaine réhabilitation du régime de Vichy. Je pense ici à l'ouvrage de Robert Aron de 1959⁴⁵. Il faut attendre les années 1970 pour voir émerger une littérature scientifique sur le sujet. Un des exemples les plus probants est celui du Colloque sur la Libération de la France organisé par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale en 1974 qui fait l'objet d'une publication deux ans plus tard⁴⁶. Aussi, on peut penser au travail novateur de Charles-Louis Foulon⁴⁷ tout comme à la collection « *La Libération de la France* » dirigée par Henri Michel⁴⁸. La décennie suivante voit alors la publication des travaux plus spécifiques à l'instar des travaux pionniers de Peter Novick⁴⁹ et d'Herbert Lottman⁵⁰. Également, on peut penser aussi à l'analyse de Marc Sadoun⁵¹ ; sans oublier la plus riche synthèse de l'époque de Grégoire Madjarian⁵². D'autres ouvrages plus récents tendent également à synthétiser les travaux scientifiques sur la Libération à l'image de l'ouvrage d'André Kaspi⁵³ assez général mais très utile sur la période puis quelques études

faculté, de lycée, de collège ou encore des instituteurs ou des archivistes. C'est un organisme interministériel qui doit prendre en charge la publication de la *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* et qui regroupe à la fois des services archivistiques (Service Historique des Armées, Archives de France, Documentation française) mais aussi des bibliothèques. Éléments recueillis dans l'ouvrage de DOUZOU Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 32-34.

⁴⁴ BUTON Philippe, *op. cit.*

⁴⁵ ARON Robert, *Histoire de la Libération de la France*, Paris, Fayard, 1959.

⁴⁶ COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, *La Libération de la France*, Actes du Colloque International tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974, Paris, CNRS, 1976.

⁴⁷ FOULON Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1975.

⁴⁸ Collection dirigée entre 1973 et 1974.

⁴⁹ NOVICK Peter, *L'épuration française. 1944-1949*, traduit de l'anglais par H. Ternois, Paris, Balland, 1985.

⁵⁰ LOTTMAN Herbert, *L'épuration 1943-1953*, Paris, Fayard, 1986.

⁵¹ SADOUN Marc, *Les socialistes sous l'occupation. Résistance et Collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

⁵² MADJARIAN Grégoire, *op. cit.*

⁵³ KASPI André, *La Libération de la France (juin 1944-janvier 1946)*, Paris, Perrin, 1995.

locales sur les Comités Départementaux de Libération⁵⁴. L'histoire de la Libération est toujours d'actualité, en témoigne le nouvel ouvrage de Michel Winock paru en 2021⁵⁵. Ensuite, en ce qui concerne le Lot à la Libération, malgré un manque certain de travaux scientifiques, je m'appuie sur deux ouvrages fondamentaux que sont celui de Jean Lartigaut⁵⁶ et celui de Pierre Laborie⁵⁷ traitant des mentalités lotoises, très intéressant dans son exploitation quantitative et sérielle. L'ouvrage de Laborie est essentiel pour mon étude car c'est le seul qui traite du département durant cette période. Aussi, son approche originale de l'étude des mentalités et des comportements me permet d'avoir une solide base de connaissances sur le Lot et les habitudes de ses habitants. Je complète ces études locales à partir de recherches conduites par des associations comme « *Racines*⁵⁸ » ou encore la Société des Études du Lot.⁵⁹ Tout comme la Libération dans le Lot, la période de la Résistance n'a laissé qu'un « testament sans héritage » pour reprendre la phrase de René Char⁶⁰. Hormis une thèse qui fait date sur la Résistance en Ariège en 1982⁶¹, le Sud-ouest n'a fait l'objet que de peu d'études. Pour Michel Goubet⁶², même si l'ouvrage de Pierre Laborie sur le Lot est fondamental et ouvre la voie à la mise en place de Colloques dans les années 1980, il manque une synthèse régionale qui viendrait développer l'ouvrage de José Cubéro.⁶³ Je complète la lecture de ces ouvrages avec d'autres études sur le sujet et notamment sur les Comités de Libération présents dans d'autres départements. J'utilise de fait, l'ouvrage essentiel de Charles Riondet⁶⁴

⁵⁴ Notamment celle, très utile pour moi, de RIONDET Charles, *Le Comité parisien de la Libération (1943-1945)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

⁵⁵ WINOCK Michel, *La France libérée (1944-1947)*, Paris, Perrin, 2021.

⁵⁶ LARTIGAUT Jean, *op. cit.*

⁵⁷ LABORIE Pierre, *op. cit.*

⁵⁸ « *Racines* » est une association lotoise fondée le 14 octobre 1995 et qui a pour siège la commune d'Alvignac-les-Eaux. Elle a beaucoup de projet parmi lesquels la réalisation d'un inventaire du patrimoine naturel, culturel et bâti afin de favoriser sa protection, sa mise en valeur et sa gestion. Elle aspire aussi à l'étude de l'environnement, de l'archéologie, de l'histoire et de la généalogie d'Alvignac-les-Eaux, du canton de Gramat et, plus généralement, du département du Lot. Enfin elle désire diffuser les connaissances recueillies par la publication de revues périodiques, l'édition ponctuelle d'ouvrages et l'organisation de conférences et manifestations publiques traitant de ces sujets.

⁵⁹ La Société des Études du Lot est fondée en 1872, à l'époque de l'essor des premières « sociétés savantes ». La société « *se propose de faire tout ce qui lui sera possible pour explorer le pays, découvrir et préserver de la destruction tous les objets d'art et tous les documents relatifs à l'histoire du Quercy, rendant hommage aux grands hommes qu'il a produits et diffuser ainsi le goût des sciences, des lettres et des arts* ».

⁶⁰ Expression du poète et résistant français René Char (1907-1988).

⁶¹ FARENG Robert, « La libération de l'Ariège 1940-1944 », DES, 1947, La Résistance en Ariège, thèse, Université Toulouse le Mirail, 1982.

⁶² Michel Goubet (1936-2020) est un historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance dans la région toulousaine.

⁶³ DOUZOU Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 212. Laurent Douzou parle alors de l'ouvrage de CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*, Luçon, Sud-Ouest, 2005.

⁶⁴ RIONDET Charles, *op. cit.*

afin de mieux saisir les liens entre le CDL parisien et les CLL qui lui sont associés. En effet, c'est un des seuls ouvrages qui consacre tout son développement sur ce sujet avec, en parallèle, le mémoire de maîtrise de Nadine Bahuon sur le CDL de la Haute-Vienne entre 1944 et 1947 soutenu à Limoges en 1985⁶⁵.

Tous ces travaux m'amènent donc à me questionner sur la place et l'importance de ces Comités dans la Libération du département et en quoi sont-ils révélateurs de la situation politique complexe du Lot entre 1944 et 1948. Ainsi, il est intéressant de comprendre dans quels contextes se met en place la Libération du Lot et en quoi la création et les liens qui unissent CDL et CLL répondent à une situation politique inédite et complexe entre août 1944 et juin 1948.

Il convient désormais d'aborder la question des sources que j'utilise pour ce travail. D'abord, les Archives départementales du Lot me permettent d'avoir un solide fonds documentaire sur la création et les mesures prises par le CDL entre août 1944 et juin 1948. J'utilise essentiellement la série W⁶⁶ qui me renseigne sur beaucoup d'éléments contextuels et préfectoraux sur la situation dans le département. Ainsi, outre des enquêtes sur l'état d'esprit du Lot entre 1944 et 1947, cette série me permet également d'avoir accès à la correspondance entre le CDL et le Conseil National de la Résistance (CNR) ou encore avec et les différents CLL. J'ai pris connaissance des archives de la Commission d'Histoire sur l'Occupation et la Libération de la France (CHOLF) créée en 1951 afin de préserver l'histoire et la mémoire des années noires. J'ai en outre accès à tous les procès-verbaux des séances du CDL entre août 1944 et juin 1948, documents que je croise avec des dossiers détaillés des installations des CLL par cantons. De plus, je m'appuie sur de la documentation préfectorale sur les activités communistes avant et après la Libération ce qui me permet d'étayer mon argumentaire. La série W me permet également d'avoir accès à une liste des communes du département triées par étiquette politique juste après les élections municipales de 1945. Je complète l'ensemble par des éléments contenus dans la série M⁶⁷ et EDT⁶⁸. Je m'appuie également sur certains ouvrages contenus dans la Bibliothèque Archivistique (BR) de Cahors comme ceux d'Étienne

⁶⁵ BAHUON Nadine, « Le Comité Départemental de la Haute-Vienne 1944-1947 » Mémoire de Maîtrise, Limoges, U.F.R. de Sciences Humaines, juin 1985.

⁶⁶ Série W : Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940.

⁶⁷ Série M : Administration générale : élections et listes électorales, recensements.

⁶⁸ Série EDT : Archives communales déposées.

Baux⁶⁹, de Roger Mendes⁷⁰ ou encore un compte-rendu d'un colloque de 1985⁷¹. J'utilise également un fonds privé -contenu dans la série J⁷²- concernant Étienne Verlhac un des acteurs majeurs du CDL, président de la commission d'épuration. Ce fonds, 96 J⁷³, me permet de consulter des correspondances de Verlhac avec d'autres membres du CDL ou encore l'élaboration de listes de collaborateurs. Certaines lettres font mention de dissensions au sein de CDL ce qui est très stimulant pour mes recherches. Tout ceci me permet donc de compléter les éléments contenus dans la série W. Ensuite, je m'appuie sur les Archives municipales, souvent non classées, des six communes que j'étudie, en particulier sur les Registres des Délibérations municipales compris entre 1943 et 1950.

Le but de cette recherche est donc de mettre en avant un département peu travaillé par les historiens. La finalité de ce Mémoire de recherche ne sera donc pas de procéder à un inventaire des CLL du Lot ni à une analyse stricte du CDL ni à une énumération des maquis et des actions de ces derniers dans la Libération du territoire. Ce travail a pour ambition de montrer dans quel contexte survient la Libération du département et quels sont les changements politiques, économiques et sociaux de la période charnière 1944-1948.

Par conséquent, je débute ce travail par une double remise en contexte historique. Celle-ci vise à comprendre comment se mettent en place les nouvelles instances provisoires à la Libération mais surtout comment elles s'incarnent dans le Lot. Pour ce faire, je reviens sur les rôles essentiels du CFLN et du CNR ainsi que sur l'attitude des Alliés vis-à-vis de l'administration des territoires libérés. En outre, je dois aborder le contexte lotois. Je reviens donc sur l'état d'esprit de la population, le poids de la Résistance mais aussi sur la mise en place du CDL cadurcien. Ensuite, j'analyse plus en détails la mise en place et surtout les actions du CDL lotois. Je reviens donc sur sa composition mais aussi sur ses rôles et ses liens avec les CLL, notamment au travers du cas de l'Épuration. Je termine en évoquant la disparition des organismes du provisoire et leur impact sur la société politique du début des Trente Glorieuses⁷⁴. Enfin, je me centre sur le local afin de parvenir à une étude plus micro-

⁶⁹ Arch. Dép. du Lot : BR 1 art.584 : BAUX Étienne, *La Résistance dans le département du Lot*, paru après 1980.

⁷⁰ Arch. Dép. du Lot : BR 3 art.959 MENDES Roger, *La Résistance en Quercy*, Éditions Morel, 1978.

⁷¹ Arch. Dép. du Lot : BR 2 art.451 : *La Libération dans le Midi de la France*, Actes du colloque organisé par les Universités Toulouse-Le Mirail et Paul Valéry de Montpellier les 7 et 8 juin 1985, Université Toulouse Le Mirail, 1986.

⁷² Série J : Documents divers, entrés par voie extraordinaire.

⁷³ Arch. Dép. du Lot : Fonds 96 J : Étienne Verlhac (1888-1948) : papiers de famille, activités résistantes et politiques.

⁷⁴ Expression de l'économiste Jean Fourastié (1907-1990) désignant la période de prospérité que connaît la France et la plupart des pays industrialisés de la fin de la Seconde Guerre mondiale au premier choc pétrolier de 1973. Il publie un ouvrage qui popularise l'expression : *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

historique. Au travers de l'étude de trois portraits de présidents de CLL, je vais tenter de comprendre et d'expliciter les premières mesures prises au niveau local et en quoi elles reflètent les réalités économiques et politiques d'un monde rural.

Partie I. 1942-1944, le basculement de la guerre et un contexte propice à la mise en place de nouvelles formes républicaines de gouvernement

Dans un rapport daté du 2 octobre 1944, le tout nouveau préfet du Lot, mis en place par la Résistance Robert Dumas, explique que :

« Le département du Lot a été libéré et complètement débarrassé des Allemands par les seules forces de la Résistance [...]. La libération s'est effectuée progressivement, commençant par certains cantons et s'étendant peu à peu à la partie nord de la rivière [le Lot]. Cette partie échappait en fait à l'administration de Vichy. C'est ainsi que le 11 août, date à laquelle j'ai pris mes fonctions de préfet à Alvignac⁷⁵, je peux dire qu'il y avait à Cahors la préfecture officielle et à Alvignac la préfecture de la Résistance. Le 17 août, la libération de Cahors eut lieu et nous pûmes nous y installer. »⁷⁶

Cette héroïsation de l'action de la Résistance doit être remise dans un contexte plus global, à la fois autour du Lot mais aussi à l'échelle nationale. Il convient de parvenir à dresser ce cadre historique duquel émerge la libération du Lot. Il s'agit alors de comprendre l'état d'esprit des habitants à la veille de la Libération mais aussi l'importance de la Résistance et de la Collaboration dans le département. Tout ceci doit être également mis en perspective au travers d'autres exemples régionaux mais aussi en donnant une part importante à la compréhension des premières mesures provisoires prises par le Comité Français de Libération Nationale (CFLN) installé à Alger. Il est ainsi nécessaire d'explicitier dans quels cadres s'instituent les premières bases de la gouvernance provisoire française. Enfin, il ne faut pas négliger les embûches qui fragilisent les volontés politiques du CFLN ainsi que les actions de représailles prises à l'encontre des maquisards et de la population lotoise dès la fin de l'année 1943.

⁷⁵ Alvignac est une commune située au Nord du département du Lot à environ sept kilomètres de Gramat. Elle concentre 566 individus en 1946.

⁷⁶ CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*, Luçon, Sud-Ouest, 2005, p.359.

A. Unifier les différentes forces de la Résistance dans un projet commun. De la création du CFLN d'Alger à l'Ordonnance du 21 avril 1944

1. La création du Comité Français de Libération Nationale à Alger

L'année 1942 marque un véritable tournant dans la phase d'expansion du III^e Reich et de ses alliés. C'est avec l'opération *Torch* que débute ce retournement militaire. Le débarquement en Afrique du Nord permet à la France Libre⁷⁷ du général de Gaulle de prendre pied à Alger dans le but de préparer la Libération du territoire national. À l'issue de la Charte de l'Atlantique,⁷⁸ de Gaulle met en place un Comité National Français (CNF) le 24 septembre 1941. La France Libre devient la France Combattante en 1942 soulignant ainsi sa détermination dans le combat à mener pour libérer le territoire national.⁷⁹ Toutefois, les Alliés préfèrent le profil du général Giraud à celui de de Gaulle. En effet, Henri Giraud est moins virulent que de Gaulle et il reste assez fidèle au Maréchal même s'il n'approuve pas la politique de collaboration. Giraud est alors choisi pour succéder à l'amiral Darlan, assassiné le 24 décembre par un jeune résistant, Fernand Bonnier de La Chapelle.⁸⁰ De Gaulle se rapproche alors de son adversaire politique et parvient à lui faire accepter le principe d'une coprésidence d'un nouveau Comité destiné à préparer un arsenal politique et juridique destiné à gouverner la France après sa Libération.

Finalement, le 3 juin 1943, le Comité Français et le Commandement en chef fusionnent au sein du Comité Français de Libération Nationale (CFLN) coprésidé par Giraud et de Gaulle. Ainsi, même s'il n'est pas encore débarrassé de Giraud, de Gaulle parvient à mettre en place une assemblée consultative chargée de réfléchir à une transition politique sans heurt entre le Régime de Vichy et le retour de la légalité républicaine. Toutefois, de multiples problèmes viennent freiner les actions de ce Comité. En effet, plusieurs remaniements ont lieu entre 1943 et 1944 et la coprésidence du CFLN entraîne de nombreux désaccords. Giraud est alors obligé de partir aux États-Unis afin de rencontrer le président Roosevelt. De Gaulle en profite

⁷⁷ Depuis juin 1940, de Gaulle et les Forces Françaises Libres (FFL) refusent la capitulation et participent aux actions militaires des Alliés contre l'Allemagne Nazie. Les accords *Chequers* du 7 août 1940 reconnaissent la France Libre et Churchill s'engage à sauvegarder l'intégrité de toutes les possessions françaises et de restaurer intégralement l'indépendance et la grandeur de la France. Cet accord soutient également le rôle de de Gaulle comme seul détenteur de la légitimité de l'État et l'invite à former au plus vite un Comité français comme embryon de gouvernement. BROCHE François, « Qui étaient les Français libres ? », *Esprit : Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 159, 2010, p. 49-61.

⁷⁸ Charte signée le 14 août 1941 par Churchill et Roosevelt qui proclame le principe d'autodétermination des peuples.

⁷⁹ HARISMENDY Patrick, LE GALL Erwan, *Pour une histoire de la France libre*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

⁸⁰ DANAN Yves Maxime, *La vie politique à Alger de 1940 à 1944*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963.

pour unifier le Comité derrière lui et diminuer drastiquement les pouvoirs de son co-président. Giraud ne contrôle plus que les affaires militaires et tente de légitimer son action par ce biais. Ainsi, le général Giraud décide de libérer la Corse⁸¹ sans en parler aux autres membres du Comité et surtout sans attendre l'aide des Alliés. Les maquis corses soutiennent l'Armée française et l'île est libérée le 5 octobre. La Corse devient donc le premier département de France métropolitaine à être libéré et où s'applique les instances provisoires de gouvernement. Toutefois, la stratégie de Giraud se retourne contre lui. Le 25 septembre, une large majorité des membres du Comité retire à Giraud les pouvoirs qui lui restaient, craignant qu'une situation similaire se produise lors de la Libération de la France. Une ordonnance du 2 octobre 1943 unifie la présidence du CFLN autour de la figure du Général de Gaulle, élu pour un an et rééligible. Le CFLN décide en outre la création d'une commission des CDL chargée d'organiser des Comités clandestins dès 1943. C'est Francis-Louis Closon qui est chargé de cette commission et qui doit prendre contact avec les organisations de la Résistance des zones Nord et Sud afin de mettre en place les CDL avant la Libération.⁸² Le 3 juin 1944, le CFLN, à la demande de l'Assemblée présidée par de Gaulle, se proclame Gouvernement Provisoire de la République française (GPRF) et doit attendre le 23 octobre de la même année pour être reconnu par les forces Alliées. Cependant, de Gaulle est conscient que le CFLN n'aura pas d'impact s'il n'est pas soutenu par les forces de la Résistance intérieure.

2. La nécessité de s'appuyer sur la Résistance intérieure ...

Depuis la fin de l'année 1941, des formes embryonnaires de mouvements clandestins émergent un peu partout sur le territoire national. Ces premiers mouvements de l'ombre sont alors surtout commandés par des socialistes. Il faut donc attendre l'hiver 1942-1943 pour voir émerger des actions de grandes ampleurs contre l'Occupant et contre le Régime de Vichy. Cependant, avec l'invasion de l'URSS par le Reich, les communistes français entrent en Résistance. Conscient de l'augmentation des effectifs de la Résistance à partir de 1943, de Gaulle charge Jean Moulin d'unifier les maquis et de les placer sous son autorité. Le Conseil National de la Résistance (CNR) est mis en place en mai 1943 et regroupe, avec les différents représentants des mouvements, des syndicats et mêmes quelques représentants de partis politiques.⁸³ Jean Moulin prend la tête de ce Conseil pour peu de temps. Quelques jours plus tard, il est dénoncé et capturé par les SS puis torturé pendant près de trois jours par Klaus

⁸¹ C'est l'opération *Vésuve* qui libère la péninsule Corse entre le 8 septembre et le 4 octobre 1943. GAMBIEZ Fernand, *Libération de la Corse*, Paris, Hachette, 1973.

⁸² BAHUON Nadine, « Le Comité Départemental de Libération de la Haute-Vienne 1944-1947 », Mémoire de Maîtrise, Limoges, U.F.R. de Sciences Humaines de Limoges, Juin 1985, p. 17.

⁸³ Composition du Conseil National de la Résistance (CNR) : (Cf. *Annexe 2.1*).

Barbie⁸⁴ jusqu'à sa mort le 8 juillet. Le CNR se réorganise et se dote d'un bureau exécutif de cinq membres, représentant les grands courants de la Résistance, et le 21 juin 1943, c'est Georges Bidault qui en devient le nouveau président. La tâche du CNR est de proposer un texte qui a valeur de programme politique et qui serait destiné à décrire des grands principes à suivre pour administrer la France à la Libération.

C'est ainsi que, le 15 mars 1944, le CNR parvient à proposer le programme politique des « *Jours Heureux* ». ⁸⁵ Ce document comporte deux axes majeurs. Il revient d'abord sur un plan d'action immédiate destiné à prioriser les opérations de la Résistance intérieure afin d'accélérer le processus de Libération et il définit une liste de mesures à appliquer dès le retour de la légalité républicaine. Parmi ces mesures, on retrouve une nette volonté de punir les collaborateurs mais aussi des mesures plus structurelles comme le rétablissement du suffrage universel, la mise en place de nationalisations ou encore la création de la Sécurité Sociale. Dans le cadre de notre travail, il est surtout utile de rappeler que c'est à lui que l'on doit l'idée de la création des Comités Départementaux de Libération (CDL). Il s'agit alors de rassembler les forces de la Résistance ainsi que les partis politiques au sein de structures capables de prendre les premières mesures qu'exige une situation insurrectionnelle de libération. La création de ces Comités est laborieuse. En effet, dans beaucoup de départements, les hommes sollicités pour former ces nouveaux organes politiques tombent les uns après les autres, notamment à cause des dénonciations et des opérations de représailles allemandes. L'objection des CDL clandestins dès 1943 est d'avoir une structure capable d'appliquer les mesures du CNR à l'échelle départementale. En ce qui concerne le Lot, il existe bel et bien un CDL clandestin, soutenu par les maquis locaux mais également par la population⁸⁶. C'est aussi dans ce programme du CNR que, pour la première fois, on peut voir émerger la notion de Comités Locaux chargés d'assurer le bon déroulement des événements au niveau local.

« Le but de ces comités sera, à l'échelon communal, local et d'entreprise, de faire participer de façon effective tous les Français à la lutte contre l'ennemi et contre ses agents de Vichy, aussi

⁸⁴ Nikolaus -dit Klaus- Barbie (1913-1991) est un officier SS, chef de la section IV des services de la police et de sûreté allemande basée à Lyon. Surnommé « le Boucher de Lyon » il est jugé pour crime contre l'humanité en 1987.

⁸⁵ Pour accéder au programme du CNR :

<http://museedelaresistanceenligne.org/media2839-Programme-daction-du-CNR>

Consulter également les travaux d'ANDRIEU Claire, *Le programme commun de la Résistance : Des idées dans la guerre*, Éditions de l'Érudit, 1984 et « Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante », *Histoire et Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-octobre 2014.

⁸⁶ LABORIE Pierre, *Résistants Vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, CNRS, 1980, p. 321-322.

bien par la solidarité et l'assistance active à l'égard des patriotes sous l'impulsion et le soutien donnés aux revendications vitales de notre peuple.

Par-dessus tout, leur tâche essentielle sera de mobiliser et d'entraîner les Français qu'ils auront su grouper à l'action armée pour la Libération. ».

Je reviendrai plus tard dans mon étude sur les prérogatives de ces Comités Locaux et j'essaierai de mieux cerner leurs applications concrètes au travers d'exemples. En résumé, le CFLN, soutenu par le CNR, veut donc proposer un projet concret de l'administration du territoire à la Libération. Cependant, il se heurte à l'attitude des Alliés mais aussi aux nombreuses hésitations des forces politiques traditionnelles.

3. ... face à l'attitude des Alliés et aux profondes hésitations des forces politiques traditionnelles

À l'automne 1943, après le succès des Alliés en Afrique du Nord puis en Sicile, les États-majors anglo-américains envisagent de plus en plus des actions similaires pour libérer la France. De plus, rappelé plus haut, les Américains ont une confiance limitée en de Gaulle et dans les forces de la Résistance. Même si le président Roosevelt reconnaît de Gaulle comme le représentant de la France Libre depuis 1942, le premier ne cache pas ses propres intentions pour la libération du territoire français. Ainsi, c'est la politique de l'AMGOT⁸⁷ qui est envisagée pour la France et qui doit être installée dès le départ des troupes allemandes. Le but de cet organisme est de constituer un gouvernement militaire dirigé et mis en place par les Américains administrer les territoires libérés. Les forces Alliées devraient alors assurer une administration en attendant la mise en place d'un gouvernement légitime élu par la population. La vie politique serait donc interdite⁸⁸ et, au niveau local, le personnel en place utilisé afin de garantir une sorte de continuité sans heurt. Dans le cadre de l'AMGOT, environ 1552 hommes dont 400 officiers américains sont formés spécialement à la vie française et aux mœurs des habitants dans le but de gérer le pays dans l'attente d'une situation stable. Des pièces de monnaies et des billets sont même émis par les banques américaines pour remplacer la monnaie française durant cette période.⁸⁹ Ainsi, les autorités d'Alger doivent anticiper le projet américain.

⁸⁷ *Allied Military Government of Occupied Territories*. C'est un gouvernement militaire mis en place par les Américains pour tenter d'administrer les territoires libérés. BEAUPRÉ Nicolas, *Les Grandes Guerres (1914-1945)*, Paris, Belin, 2012, p. 970.

⁸⁸ L'AMGOT est expérimenté en juillet 1943 lors de la Libération de la Sicile. Eisenhower supprime la liberté de réunion, de parole et de la presse.

⁸⁹ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 15.

Il faut aussi rappeler la désunion des forces politiques face aux actions du CFLN et du CNR. En effet, le délégué du CFLN à la création des CDL, Francis-Louis Closon, qualifie l'automne 1943 d'« anarchie française ».⁹⁰ Il faut rappeler que les différents représentants des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) ne sont pas tous favorables à la création de ces Comités départementaux. Les représentants de la Zone Sud protestent surtout sur l'entrée dans ces Comités d'anciens politiciens qui n'ont pas véritablement risqué leur vie pour défendre la Résistance. En Zone Nord, la situation est différente. La cohésion des mouvements n'est pas du tout la même que dans la Zone Sud et les questions militaires restent les plus essentielles à leurs yeux. En définitive, les plus engagés dans le refus de cette mesure restent le Parti communiste et surtout son organisation, le Front National (FN). Les communistes acceptent de participer à ces instances à condition qu'ils y aient une place de choix ou mieux, qu'il les dirigent. En quelque sorte, ils veulent mettre en place des organismes rivaux de ceux imaginés par le CNR et le CFLN. Quoi qu'il en soit, à la veille de la Libération, la légitimité du CFLN - devenu GPRF - n'est pas remise en question et l'organisation politique provisoire se met en place autour d'une ordonnance prise en avril 1944.

4. L'œuvre du CFLN : l'Ordonnance du 21 avril 1944

La première volonté du CFLN est d'assurer le rétablissement de la légalité républicaine non seulement dans les textes, mais aussi dans les faits. Parmi les actions prises par de Gaulle et son assemblée, il faut rappeler aussi l'accent mis sur le retour des victimes du Nazisme - notamment les Juifs- et leur indemnisation. Le CFLN rétablit également le décret Crémieux⁹¹ et exprime une nette volonté d'épurer l'administration ainsi que les sphères militaires. C'est aussi le CFLN qui institue le droit de vote des Femmes⁹² et qui avance l'amélioration du sort des colonisés en Afrique et en Algérie.

Au niveau politique, l'*Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération* est fondamentale. C'est cette ordonnance qui régit et légalise les nouveaux organes politiques provisoires de la Libération. C'est un système complexe qui tend à reprendre en grande partie les instances de la République en ajoutant des organes consultatifs provisoires au niveau départemental et communal.⁹³ Ainsi, afin de consolider cette transition démocratique, des Comités Départementaux de Libération (CDL)

⁹⁰ CLOSON Francis-Louis, *Le Temps des passions : de Jean Moulin à la Libération, 1943-1944*, Paris, Presses de la Cité, 1974.

⁹¹ Le Décret Crémieux attribut, en 1870, la citoyenneté française aux 35 000 Juifs présents sur le territoire algérien.

⁹² Art. 17 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. ».

⁹³ Organigramme des pouvoirs en France à la Libération : (Cf. *Annexe 2.2*).

sont établis clandestinement dès 1943, comme nous l'avons mentionné.⁹⁴ Ces derniers doivent être composés de résistants « authentiques », ayant fait leurs preuves entre 1940 et 1944. Le rôle de ces Comités est triple. D'abord, dans la clandestinité, ils doivent coordonner l'action et préparer l'insurrection du département. Ensuite, au cours de la période insurrectionnelle, ils sont chargés entre autres, d'aider à la libération du territoire, d'installer les nouveaux pouvoirs publics et également de mettre en place de listes des principaux collaborateurs dans le but de les juger.⁹⁵ Ensuite, lorsque les nouvelles instances de gouvernement sont en place, ils représentent provisoirement une grande majorité de la population du département. Toutefois, il faut rappeler que les CDL ne se limitent seulement qu'à un rôle strictement consultatif. En effet, l'Ordonnance du 21 avril est très claire à ce sujet :

« Article 19. Dans chaque département, il est institué, dès sa libération, un Comité départemental de Libération chargé d'assister le préfet. Il est composé d'un représentant de chaque organisation de résistance, organisation syndicale et parti politique affiliés directement au Conseil national de la Résistance existant dans le département. Le Comité départemental de Libération assiste le préfet en représentant auprès de lui l'opinion de tous les éléments de la Résistance. Il est obligatoirement consulté sur les remplacements des membres des municipalités et du Conseil général. Il cesse ses fonctions après la mise en place des conseils municipaux et des conseils généraux, selon la procédure prévue aux articles ci-dessus. »⁹⁶

Au niveau local, aucune organisation similaire n'est prévue pour assurer cette transition. Les dirigeants de la France Libre font une nette distinction entre les communes rurales et les communes urbaines. Aussi, dans ces dernières, un Comité Local de Libération (CLL) est déjà établi avec l'accord du CDL et du préfet. Dans les autres communes, la création des CLL relève d'initiative individuelle ou collective. Les individus formant le comité prennent le pouvoir pour une durée de quelques jours ou quelques semaines. En définitive, les CLL spontanés exercent les fonctions communales dont ils se sont auto-investis. Cela s'explique par deux types d'attitudes que sont la nomination d'un citoyen pour gérer ce Comité Local par le préfet -sur conseil du CDL- ou bien une volonté d'étendre les CLL à chaque commune du département. Le Comité Local de Libération prend alors les mesures qu'exige une telle situation.⁹⁷ Enfin, il est à noter que la France n'est pas le seul pays à connaître de tels organes politiques. Ainsi, dès 1943, on peut voir se former des CDL dans d'autres pays d'Europe

⁹⁴ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 25.

⁹⁵ BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 49.

⁹⁶ « Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération », *Journal Officiel*, n° 34 du 22 avril 1944, p. 325-327.

⁹⁷ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *op. cit.*, p. 26.

comme la Belgique ou la Yougoslavie. Toutefois, ces comités ne sont pas vraiment similaires à ceux voulus par le CFLN et le CNR.

Ainsi, la mise en place des nouveaux organismes politiques provisoires de la Libération apparaît plus limpide. Elle résulte d'abord de la volonté du Comité Français de Libération Nationale d'organiser les nouveaux pouvoirs mais aussi de ne pas laisser les Alliés administrer la France avec l'AMGOT. Les CDL résultent également de la volonté du Conseil National de la Résistance d'amalgamer les forces clandestines dans des assemblées politiques. Les enjeux de ces Comités font également l'objet d'une synthèse écrite au travers de l'Ordonnance du 21 avril 1944. Il convient désormais de comprendre le contexte historique du Lot afin de mieux comprendre quels sont les enjeux de la Libération et comment se mettent en place les instances locales précédemment décrites.

B. État d'esprit et Libération dans le Lot : la mise en place des premières instances politiques provisoires

1. Un « ciel chaque jour plus noir »⁹⁸

Dans le Lot, la ferveur maréchaliste du début des années 1940⁹⁹, laisse place à de vives préoccupations notamment à la suite de l'invasion allemande de la zone libre.¹⁰⁰ De fait, le 11 novembre 1942, la *Wehrmacht* envahit le Sud de la France afin de contrer une éventuelle attaque des Alliés dans cette zone suite au débarquement en Afrique du Nord. Les Lotois découvrent ainsi un autre aspect de la guerre et se retrouvent confrontés véritablement aux troupes d'occupation. Pierre Laborie rappelle que les premiers soldats allemands arrivent à Cahors en fin de journée dans un contexte tendu. En effet, malgré l'interdiction prise par Vichy de commémorer l'armistice du 11 novembre, plusieurs formations de résistants déposent des gerbes de fleurs devant les monuments aux morts de communes comme Montcuq¹⁰¹, Albas¹⁰², Souillac¹⁰³, Gourdon¹⁰⁴, Saint-Céré¹⁰⁵ ou encore Martel¹⁰⁶. La situation est plus grave à Cajarc¹⁰⁷. En effet, les résistants hissent le drapeau français au cœur de la commune et le préfet décide d'envoyer des membres du Service d'Ordre Légionnaire (SOL)¹⁰⁸ en armes pour

⁹⁸ Extrait du rapport mensuel du préfet du Lot daté du 5 décembre 1942. Cité dans LABORIE Pierre, *Résistants Vichyssois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans la Lot de 1939 à 1944*, CNRS, Paris, 1980, p. 239.

⁹⁹ Le journaliste et écrivain français, Henri Amouroux, parle de « quarante millions de pétainistes » en 1940. AMOUROUX Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation : Quarante millions de pétainistes, juin 1940-juin 1941*, t. 2, Paris, Robert Laffont, 1977.

¹⁰⁰ C'est l'opération *Anton* lancée par Hitler le soir du 10 novembre 1942. Cette opération prévoit l'annexion de la zone libre française par les armées allemande et italienne à la suite du débarquement Alliés en Afrique du Nord.

¹⁰¹ Montcuq est une commune située au Sud-ouest du département du Lot à environ trente kilomètres de Cahors. La commune comptabilise 1 256 habitants en 1946.

¹⁰² Albas est une commune située au Sud-ouest du département du Lot à environ vingt-trois kilomètres de Cahors. En 1946, Albas compte 585 habitants.

¹⁰³ Souillac est une commune située dans le Nord-ouest du département du Lot, proche du département de la Dordogne. La commune compte environ 3 000 individus en 1946.

¹⁰⁴ Gourdon est une commune située dans le Nord-ouest du département du Lot. La ville compte 3 896 habitants en 1946.

¹⁰⁵ Saint-Céré est une commune située au Nord-est du département du Lot. En 1946, Saint-Céré comptabilise 3 057 habitants.

¹⁰⁶ Martel est une commune située au Nord-ouest du département du Lot. Elle compte 1 492 habitants en 1946.

¹⁰⁷ Cajarc est une commune située au Sud-est du département du Lot, proche de l'Aveyron. Elle compte 1 325 habitants en 1946.

¹⁰⁸ Le SOL est une organisation politique et paramilitaire mise en place par le Régime de Vichy à l'été 1941. C'est cette organisation qui donne naissance à la Milice française en janvier 1943.

« *s'opposer, au besoin par la force, à toute manifestation* ». ¹⁰⁹ C'est donc dans ce contexte qu'arrivent les premiers Allemands sur le sol lotois.

Ce choc produit un changement profond dans les mentalités et les opinions locales. La coupure avec le Régime vichyste, déjà amorcée plus tôt, devient réellement effective pour la majorité des locaux. Le préfet du département Loïc Petit, fait lui-même état de son désarroi vis-à-vis de la situation. Ce n'est pas le rapport en lui-même qui est intéressant à analyser mais plutôt le brouillon de ce rapport retranscrit dans l'ouvrage de Pierre Laborie :

« *Les événements ... ont réalisé l'union. Malheureusement, et je précise à cette occasion mon unique souci d'objectivité, cette union est précisément à l'opposé de la politique que suit le gouvernement ... Le sens populaire n'arrive pas à réaliser comment l'Allemagne qui n'a pu être victorieuse en 1942 le serait en 1943 alors que son ciel devient chaque jour plus noir ...* ». ¹¹⁰

D'autres rapports de 1943 confirment cet état d'esprit. D'abord, celui du sous-préfet de Figeac qui explique, le 26 mai 1943, que :

« *La baisse du moral se généralise et s'accroît devant les tristesses de la vie nationale ... Plus que jamais les gens se terrent dans leur coin* ». ¹¹¹

Le mois suivant, ce sont deux rapports qui corroborent cette lassitude générale des Lotois. D'abord un rapport du préfet Loïc Petit daté du 9 juin 1943 : « *le mécontentement, la lassitude et la mauvaise humeur ne cessent d'augmenter* » ¹¹² et le 13 juin, un document du Commissaire spécial « *La passivité est générale ; l'obéissance au gouvernement ne se fait que par obligation et avec une arrière-pensée d'inertie.* ». ¹¹³ Ce rejet attesté de l'autorité vichyste s'explique notamment par les mesures prises par le chef du gouvernement Pierre Laval sur la Relève et le Service du Travail Obligatoire (STO), très impopulaires dans le département. ¹¹⁴

La situation internationale favorise aussi cette désaffection. En effet, le tournant militaire de la guerre bouleverse les opinions et les comportements. Les paysans -souvent accusés de complaisance avec Vichy- changent également leur point de vue, notamment en

¹⁰⁹ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 238.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 239.

¹¹¹ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 249.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*, p. 250.

¹¹⁴ *Ibid.*

raison de la forte hausse des prix.¹¹⁵ Là encore, des rapports préfectoraux viennent appuyer cette défection.

En juillet, Loïc Petit exprime son profond désarroi :

« Il est de plus en plus difficile de faire admettre la politique du gouvernement. En bref, l'état moral du pays est plus bas qu'en 1940. »

Ce que confirme le commandant de la Gendarmerie du Lot :

*« L'opinion semble nettement écartée du gouvernement dont elle n'approuve pas les actes. La remarque de cette hostilité est d'autant plus intéressante que les gens sont en pleins travaux des champs qui suffisent en principe à les occuper. ».*¹¹⁶

Il ne faut cependant pas envisager l'opinion comme un bloc unique dépourvue de situations singulières. La particularité de l'opinion dans « la France des années noires »¹¹⁷ reste son évolution très fréquente ainsi que la multitude des situations et l'extrême variété des comportements et des réactions. Il est donc clair que la majorité « silencieuse » ou « attentiste » lotoise n'est pas toute entièrement détachée de la ferveur maréchaliste du début de la guerre. L'opinion évolue certes, mais suivant des évolutions contraires et parfois, des « retours en arrière ». La majorité, même de plus en plus critique sur le régime pétainiste, reste cependant très critique à l'égard d'un courant de résistance qui se précise et sort petit à petit de sa phase de gestation.

Cette évolution en défaveur du Régime Vichyste doit également se comprendre au travers des nombreuses représailles que subit le département, notamment à partir de la fin 1943. Ainsi, la riposte des autorités vichystes et allemandes débute suite aux événements du 11 novembre 1943 survenus à Marcilhac-sur-Célé.¹¹⁸ La Gestapo¹¹⁹ s'installe à Cahors pour éviter que des cérémonies clandestines et des actions armées similaires ne surviennent de nouveau sur le territoire. La Gestapo lotoise dépend alors du KdS toulousain et elle est dirigée

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 256-260 et VERDET Anne, « Les paysans du Lot sous l'Occupation : un engagement sous-estimé », Piot Céline, *Figures paysannes en France. Mythes, regards et sociétés*, t. 2, Nérac, Éditions d'Albret, p. 133-156, 2016.

¹¹⁶ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 250.

¹¹⁷ Expression issue du titre des ouvrages dirigés par Jean-Pierre Azéma et François Bédarida en 1993.

¹¹⁸ « À dix heures, drapeau en tête, les hommes du maquis « France » défilent en uniforme dans la bourgade. La population accourt au monument aux morts et assiste à la cérémonie qui se termine par la Marseillaise. Les gens se mêlent ensuite aux maquisards et leur apportent des vivres. », LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 297.

¹¹⁹ José Cubéro et Cécile Vaissié parlent de la *Sicherheitspolizei* ou « Sipo-SD ».

par le *Sturmscharführer* SS Heinrich Jensen.¹²⁰ Cette dernière est aussi accompagnée d'effectifs de la *Wehrmacht* que Cécile Vaissié estime à environ 400 hommes complétés de 250 « *Mongols* »¹²¹, 50 *Feldgendarmes*, 20 agents de la Gestapo et 20 cheminots. En somme, un total de 740 hommes présents à Cahors pour un total d'environ 770 sur le territoire départemental.¹²² On voit alors une nette disproportion des troupes d'occupation sur notre territoire d'étude ce qui explique aussi en partie l'élargissement des actions de la Résistance. Dès la fin de l'année 1943, l'armée allemande et la Gestapo de Cahors prennent la main sur les répressions. D'abord, la Gestapo exécute le jeune résistant Louis Imbert¹²³ provoquant ainsi un profond sentiment d'indignation et une foule immense à ses obsèques à Cahors -que les Renseignements Généraux (RG) dénombrent à plus de 7 000 personnes- dans l'après-midi du jeudi 2 décembre 1943.¹²⁴ Comme le stipule Cubéro, les opérations de répressions débutent avec l'anéantissement du maquis « *Douaumont* », le 9 janvier 1944, installé sur le secteur de Saint-Martin-Labouval¹²⁵ et dénoncé à la Gestapo par 2 agents français infiltrés.¹²⁶ Les ripostes allemandes sont alors redoutables.¹²⁷ Ils organisent de grandes rafles à Figeac et participent aux pillages et aux incendies de plusieurs villages. Toutefois, le Lot n'est pas le seul département à subir les représailles des SS. Des départements voisins comme ceux du Tarn-et-Garonne, de la Dordogne, de la Corrèze ou encore de la Haute-Vienne subissent ces atrocités.¹²⁸ Le fait le plus marquant de cette répression dans le département est sans doute le massacre de Gabaudet et de Donnadiou le 8 juin 1944 par la division SS « *Das Reich* » près de Gramat. Le bilan est lourd et, selon Laborie, les exactions Allemandes font 198 déportés et plus de 475 victimes dans le département. Élie Constans raconte cette tragédie en 1994 :

¹²⁰ Arch. Dép. du Lot : 1180 W 8. VAISSIÉ Cécile, *Cahors et le Lot sous l'Occupation. Résistance, collaboration, épuration*, Orthez, Éditions Gascogne, 2016, p. 94.

¹²¹ L'expression de « *Mongols* » fait débat. Les documents locaux exploités par Cécile Vaissié parlent également de « *Kalmouks* » ou « *Moujiks* ». Ce sont en fait des soldats soviétiques faits prisonniers qui sont passés dans l'armée allemande. À Cahors, la plupart sont sans doute turkmènes.

¹²² VAISSIÉ Cécile, *op. cit.*, p. 103-104.

¹²³ Louis Émilien Imbert (1914-1943) est un entrepreneur de charpente originaire de Cahors. Il s'engage dans la Résistance dès les débuts du conflit et devient responsable du Centre d'Opérations et de Parachutages et Atterrissages (COPA). Il est arrêté alors qu'il revient d'une opération de parachutage dans la région de Sousceyrac. Durant la perquisition de son domicile à Cahors, il tente de s'échapper et il est abattu. *Le Maitron : Dictionnaire biographique des fusillés, guillotins, exécutés et massacrés entre 1940 et 1944* : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article159496>

¹²⁴ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 298.

¹²⁵ Saint-Martin-Labouval est une commune située dans le Sud du département du Lot, situé à environ treize kilomètres en aval de Cajarc. La commune compte habitants 385 en 1946.

¹²⁶ CUBÉRO José, *op. cit.*, p. 180.

¹²⁷ Carte des répressions allemandes dans le Lot : (Cf. *Annexe 2.3*).

¹²⁸ Je pense ici aux massacres de Montpezat-de-Quercy (le 7 juin 1944), Carsac-Aillac (le 8 juin 1944), de Tulle (le 9 juin 1944) ou encore celui d'Oradour-sur-Glâne (le 10 juin 1944).

« La ferme de Gabaudet, 250 hectares, est mise à feu et à sang par la division Das Reich conduite par le Général Lammerding. Elle est située à la limite des trois communes de Gramat, Issendolus et Reilhac et distante de chacune d'elles de cinq kilomètres environ. Quant au hameau de Donnadiou situé à 800 mètres de la ferme, en direction de Gramat, il fut, quant à lui, reconstruit après la guerre. Malgré la présence d'une centaine de maquisards installés dans la ferme depuis une quinzaine de jours, le travail des champs bat son plein en ce mois de juin ensoleillé, saison où les travaux y sont importants. Depuis fin mai environ, de plus en plus de maquisards se présentaient à la ferme, instituée en camp par les F.T.P. du Lot. Gabaudet était aussi un lieu de rassemblement de tous les jeunes gens de la région qui passaient au maquis. C'est là qu'ils y étaient recensés. Le choix de ce lieu a été déterminé par son isolement, loin de toute voie importante de communication, d'accès difficile par les chemins, dans un secteur qualifié de calme. Un endroit parfait pour s'organiser et préparer une offensive. Dans la journée une colonne allemande, arrivant de Montauban, via Figeac, où elle était stationnée depuis la veille, s'ébranla vers Saint-Céré et en début d'après-midi, un détachement, pris, depuis Le Bourg, la direction de Gabaudet, via Issendolus. Cet itinéraire ne devait pas menacer la région de Gramat, si toutefois, un adjudant de gendarmerie collaborationniste qui rentrait en permission sur Gramat, n'avait prévenu les responsables allemands de ce rassemblement à Gabaudet. Le repérage de l'avion mouchard fit sûrement le reste. Les Allemands sont venus en formation puissante. Le détachement, fort de trois chars et de seize chenillettes, déclenche un feu nourri de mitrailleuses et de mortiers. Après un mitraillage sans merci, les chars entrent dans la cour, suivis des fantassins qui fouillent systématiquement granges, étables, habitations, mitraillent à bout portant ceux qui tentent de sortir. Des bêtes et des hommes sont tués ou blessés ; le déluge de feu se poursuit sous les cris des uns, les râles atroces et les gémissements des autres. Dans la cour, quelques individus résistent, mais leur geste reste dérisoire face aux armes automatiques, aux grenades, et ils sont mitraillés à bout portant. D'autres Waffen-S.S. achèvent lentement à la baïonnette des maquisards blessés. Puis les tirs de canon viennent détruire les bâtiments : l'incendie provoqué par les obus incendiaires ravage la ferme au milieu des ordres, des cris, des crépitements, du cliquetis des armes et des chenillettes. Vers 22 heures, les chars se retirent ; seules les plaintes désespérées d'hommes et d'animaux troublent encore le crépitement des flammes. ».¹²⁹

Le 3 avril 1944, Jensen quitte son poste de chef de la Gestapo à Cahors, remplacé par Frantz Feilmayer.¹³⁰ Ainsi, l'état d'esprit lotois à la veille de la Libération est profondément meurtri à la fois par l'attitude du Régime de Pétain mais également par la présence des Allemands et les opérations de représailles contre la population et les maquis. Cette opinion défavorable au Maréchal doit se comprendre aussi du fait de l'importance des maquis dans ce département.

¹²⁹ CONSTANS Élie, *La tragédie de Gabaudet-Donnadiou*, Villefranche-de-Rouergue, Grapho 12, 1994.

¹³⁰ Dans les documents, on le retrouve sous plusieurs écritures : « Feldmayer », « Feymayer » ou « Feilmeyer ». VAISSIÉ Cécile, *op. cit.*, p. 137.

2. Le Lot, une « région rurale et aride propice au renforcement des forces de la Résistance »¹³¹

La désaffection pour Pétain et son gouvernement s'amorce aussi dans une situation nouvelle qui voit émerger les actions résistantes jusqu'alors réduite dans le Lot. Les premières formes de résistances dans le département sont attestées dès le 8 novembre 1941. Un tract du Front National est retrouvé à Cahors alors qu'il faut attendre, par exemple, le mois de septembre 1942 à Tarbes.¹³² Au départ, les premiers réseaux de résistance lotois sont plutôt d'obédience socialiste. Ainsi, un de ces mouvements, l'Armée Secrète (AS),¹³³ est bien implantée sur le territoire autour des villes comme Saint-Céré, Puy L'Évêque,¹³⁴ Prayssac,¹³⁵ Duravel,¹³⁶ Souillac ou encore Montcuq.¹³⁷ Pour être clair, avant la fin 1943, la résistance lotoise reste à l'état embryonnaire et ne connaît pas de véritable coordination dans les actions. Les communistes -clandestins depuis 1939¹³⁸- restent dans l'ombre et préparent leur retour sur la scène politique via les organisations résistantes. La forte présence historique de la gauche dans la région de Figeac¹³⁹ initie les premiers maquis d'obédience communiste.¹⁴⁰ Ensuite, la création du mouvement *Combat* (novembre 1942) et de *Franc-Tireur* (avril 1943) change l'ampleur des mouvements clandestins. L'action de Jean Moulin enclenche les premières tentatives d'unification des mouvements de résistance de la région mais sans succès. Il faut alors attendre juin 1943 et la création des Mouvements Unis de la Résistance (MUR). Cependant, de fortes divergences entre les intérêts des mouvements émergent et une scission s'opère. Les MUR restent plutôt favorables à ligne communiste alors que l'Armée Secrète, qui se renomme alors *Groupes Vény*¹⁴¹ est plus favorable au socialisme.¹⁴² Les

¹³¹ KEDWARD Harry Roderick, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud (1942-1944)*, Paris, Cerf, 1999, p. 187.

¹³² CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*, Luçon, Sud-Ouest, 2005, p. 113.

¹³³ L'Armée Secrète est un mouvement de la Résistance française créé en septembre 1942. L'AS est surtout présente dans le Sud de la France. Pour le Lot, c'est Robert Noireau qui dirige cette organisation.

¹³⁴ Puy-L'Évêque est une commune située au bord du Lot dans le Sud-ouest du département, à environ trente kilomètres de Cahors. En 1946, la commune comptabilise 1 592 habitants.

¹³⁵ Prayssac est une commune située dans le Sud-ouest du département du Lot, à environ cinq kilomètres en amont de Puy-L'Évêque. La commune comprend 1 502 habitants en 1946.

¹³⁶ Duravel est une commune située dans le Sud-ouest du département du Lot, à environ cinq kilomètres en aval de Puy-L'Évêque. Duravel compte 822 habitants en 1946.

¹³⁷ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 287.

¹³⁸ Le président du Conseil, Édouard Daladier interdit la presse communiste en août 1939 puis, après la signature du pacte germano-soviétique (23 août 1939) il fait dissoudre le parti. BEAUPRÉ Nicolas, *op. cit.*, p. 845.

¹³⁹ LARTIGAUT Jean (dir.), *Histoire du Quercy*, Privat, 1993.

¹⁴⁰ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 286.

¹⁴¹ Les Groupes Vény sont un mouvement de résistance d'obédience socialiste dirigé par le Colonel Jean Vincent (1883-1958) qui officie sous le pseudonyme de « Colonel Vény ».

¹⁴² KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*

¹⁴² LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 289-290.

premiers maquis structurés émergent alors dans le département. Nous pouvons ainsi citer l'exemple du maquis « *Timo* » mis en place dans la région de Sousceyrac¹⁴³ entre mars et avril 1943 ainsi qu'une section de *Franc-Tireur* à Prendeignes (près de Figeac).¹⁴⁴ D'autres maquis doivent être également mentionnés comme le maquis « *Douaumont* » situé dans la grotte de Gueffier sur les causses de Cajarc, à la limite avec le département de l'Aveyron. Il faut aussi mentionner la présence de maquis près de Cahors. Je pense ici au maquis « *France* » d'Arcambal qui est due à l'initiative d'un personnage important pour la Résistance lotoise, Jean-Jacques Chapou.¹⁴⁵ En effet, cet ancien professeur de Cahors -révoqué par Vichy- entre dans la clandestinité et devient en 1942 chef départemental de Libération Sud¹⁴⁶ puis chef de tout le maquis lotois au début de l'année 1944.

Dans son étude Pierre Laborie dresse un état des lieux de l'implantation maquisarde dans le département début 1944. On distingue ainsi les groupes clandestins situés autour des causses de Limogne et de Gramat, le maquis « *Bessières* » dans les collines du Ségala¹⁴⁷, le maquis « *Gallia* » de Cahors mais aussi les Corps-Francis indépendants et les groupes « *Vény* » de la région de St Céré.¹⁴⁸ Chapou devient ainsi le deuxième homme de la Résistance lotoise, en secondant le colonel Georges -Robert Noireau- à la tête des maquis. Une période d'entraide des actions résistantes débute avec la priorité donnée aux opérations de sabotage des usines Ratier de Figeac.¹⁴⁹ Les différents groupes de maquisards parviennent à s'unir dans des actions efficaces. Ainsi le 19 janvier 1944, la destruction de trois machines indispensables à la production d'hélices pour les avions allemands est réussie grâce à la coopération du réseau « *Gallia* », une mission anglaise parachutée le 7 janvier, aux « *groupes Vény* » de Saint-Céré et aux MUR de Figeac.¹⁵⁰ Par ailleurs, José Cubéro rappelle que l'insoumission est grandissante dans le département passant de plus de 12 % au printemps 1943 à 28 % en juin et plus de 95 % en septembre de la même année.¹⁵¹ En somme, au premier trimestre 1944, on comptabilise entre 250 et 360 hommes passés dans la clandestinité réparti sur environ quatorze maquis - dont trois sont formés par des réfugiés espagnols -. En clair, deux grandes tendances peuvent se dégager dans les maquis lotois. La

¹⁴³ Sousceyrac est une commune située dans le Nord-est du département du Lot, proche de la frontière avec le Cantal. La commune compte 1 290 habitants en 1946.

¹⁴⁴ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 290.

¹⁴⁵ Voir la biographie de Jean-Jacques Chapou (1909-1944) : CAZARD Georges, METGES Marcel, *Capitaine Philippe*, Cahors, A. Coueslant, 1950.

¹⁴⁶ KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 78-79.

¹⁴⁷ Autour des communes de Latronquière, Prendeignes et Saint-Perdoux.

¹⁴⁸ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 188 : (Cf. *Annexe 2.4*).

¹⁴⁹ KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 188-189.

¹⁵⁰ CUBÉRO José, *op. cit.*, p. 180-186.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 131.

première, fidèle au PCF, qui regroupe le « *Front National* » et règne sur les MUR et la seconde, d'obédience socialiste, en contact étroit avec les forces britanniques avec, en tête, les « groupes Vény ».

La fin du mois de février 1944 est alors marquée par un bouleversement considérable dans l'organisation maquisarde du département. Chapou annonce officiellement son adhésion au Parti communiste ce qui implique un transfert d'allégeance des maquis lotois au FTP.¹⁵² On peut affirmer avec Laborie, que ce changement se fait sans heurt. Un mois après la décision, la résistance communiste apparaît clairement comme la mieux organisée du territoire.¹⁵³ Toutefois, si l'on se penche sur les témoignages des résistants, on comprend très vite que rien ne change pour eux. Certains ne sont même pas au courant qu'ils sont affiliés aux communistes.¹⁵⁴ Ce qui change véritablement pour les FTP lotois c'est l'élargissement de leur affiliation qui comprend désormais les FTP de Corrèze et de Dordogne. D'ailleurs, juste avant les premiers jours de la Libération, Chapou quitte le Lot pour diriger les FTP corréziens puis creusois.

Il est intéressant à ce stade de notre étude de nous arrêter quelque peu sur la place des communistes dans le département. Ainsi, alors que les candidats communistes de 1936 ne se sont présentés que dans deux des trois circonscriptions lotoises et n'ont obtenu que 4 1833 votes sur 30 293, l'allégeance de Chapou au PCF marque un véritable tournant. Selon Kedward, cela est sans doute dû au fait que les FTP ne sont pas perçus comme des communistes doctrinaires mais comme des maquisards efficaces, bien moins politisés que les FTP de Corrèze.¹⁵⁵

Enfin, l'année 1944 marque également un tournant concernant l'allégeance de la population à la Résistance. Les maquis sont de plus en plus soutenus par les Lotois au point qu'ils les encouragent lors de leurs actions armées. En témoigne l'exemple de la prise du village de Cajarc par le maquis « *France* » de Chapou le 11 avril 1944. Visiblement, à la lecture de l'étude de Laborie, on constate qu'aucune action n'est menée pour punir ce soulèvement. Un rapport des Renseignements Généraux de Cahors estime le total des forces du maquis à 400 hommes et compte 91 pages remplies de noms de lieux et de personnes, très importants pour les agents de la Gestapo lotoise.¹⁵⁶ Par conséquent, à la veille des premiers combats pour la Libération, le Lot est un département profondément meurtri par les exactions

¹⁵² KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 190.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ En concède le témoignage de Pierre Coudercq (instituteur de Gramat) à l'historien britannique Harry Roderick Kedward les 12 et 27 mars 1991. *Ibid.*, p. 377-381.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 194.

¹⁵⁶ *Archives Nationales* : 72 AJ 157, Renseignements généraux du 22 juillet 1944. *Ibid.*, p. 193.

allemandes et vichystes. Les acclamations des maquisards sont de plus en plus vives ce qui permet, avec un contexte international favorable, la Libération relativement pacifiée du département.

3. La Libération du Lot

Dès le début des opérations de débarquements Alliés de l'été 1944¹⁵⁷, le CNR lance un programme de libération générale de la France ainsi que la création d'unités combattantes capables de mettre en place ce programme sur le territoire et surtout, apte à la coordination et à l'entraide. C'est la création des Forces Française de l'Intérieur (FFI) qui regroupe les FTP, l'ORA et l'AS. La France est alors découpée en douze grandes régions militaires rassemblant près de 300 000 combattants.¹⁵⁸ Le Lot fait partie de la région de Toulouse - R4 - correspondant quasiment à la même géographie que l'ancienne région Midi-Pyrénées.¹⁵⁹ À la date du 6 juin 1944, le Lot est depuis plusieurs mois dans une situation de quasi-insurrection. Les Allemands, surpris par le débarquement, doivent se replier vers le Nord. Le second débarquement en Provence, oblige également les Nazis de la Zone Sud à se replier vers la côte méditerranéenne afin d'endiguer l'avancée alliée. Beaucoup de villes du Sud-ouest sont *de facto* désertées et la Résistance locale parvient à les libérer avant même l'intervention des Alliés.¹⁶⁰ Je pense ici aux villes de Brive-la-Gaillarde, Rodez, Toulouse mais aussi Limoges qui sont libérées par les maquis au cours du mois d'août 1944¹⁶¹. Cependant, toute une littérature s'affronte entre héroïsation de l'action des résistants et un simple départ des troupes d'occupation. Des historiens tendent à mettre en évidence que les maquisards n'ont fait que récupérer des villes totalement désertées par les Allemands¹⁶² tandis que les acteurs de l'époque relatent un récit plus glorieux. En effet, pour ces derniers, le retrait des occupants naît des pressions exercées par les maquis, conjuguée à un contexte de déroute nationale.

Recentrons-nous désormais sur la libération du département du Lot. Ainsi, déjà en mai 1944, une circulaire sur « *l'insurrection nationale* » est envoyée à tous les chefs des FTP par le commandement national. Il y est question de préparer le soulèvement en évitant les batailles rangées contre l'occupant et en privilégiant les actions furtives de sabotages ou d'assassinats.¹⁶³ De fait, le 26 juin 1944, un attentat perpétré en plein Cahors coûte la vie au

¹⁵⁷ Débarquement de Normandie (*Overlord*) le 6 juin 1944 et au Débarquement en Provence (*Dragoon*) le 15 août de la même année.

¹⁵⁸ BEAUPRÉ Nicolas, *op. cit.*, p. 956-960.

¹⁵⁹ Avec, en plus, les départements du Lot-et-Garonne et des Basses-Pyrénées : (Cf. *Annexe 2.5*).

¹⁶⁰ (Cf. *Annexe 2.6*).

¹⁶¹ (Cf. *Annexe 2.7*). BEAUPRÉ Nicolas, *op. cit.*, p. 968.

¹⁶² C'est le cas des ouvrages de BEAUPRÉ, CUBÉRO, LABORIE ou encore KEDWARD.

¹⁶³ KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 246.

chef de la Milice et le 30 juin, ces derniers et leur famille quittent le Lot.¹⁶⁴ La pression est alors très vive car les actions clandestines obligent les dernières forces allemandes et vichystes à rester dans Cahors. La ligne de chemin de fer Paris-Toulouse est coupée, les communications téléphoniques et télégraphiques inutilisables et la Route Nationale 20 reliant Cahors à Brive est tenue par le maquis. Le 16 août 1944, les FTP et les groupes Vény sont placés sous le commandement de Robert Noireau et encerclent la ville, composée de plus de 700 hommes. Contrairement à des villes comme Limoges¹⁶⁵, les résistants lotois ne veulent pas prendre le risque d'une réédition car ils craignent un retournement des Allemands au dernier moment. L'interview du *Colonel Georges* réalisée par Bertaux est alors très intéressante de sens :

« Pierre Bertaux. Et le 17 août, Cahors était libérée.

Robert Noireau. Oui, les Allemands étaient partis, ils avaient quitté Cahors. Il faut bien dire qu'avec un millier d'hommes bien encadrés et armés, les Allemands pouvaient tenir. On pouvait les encercler, on pouvait couper les voies de communication, mais on aurait eu beaucoup de mal à les sortir de là. Notre armement, même à cette époque, était encore trop léger. Disons que le département s'est libéré par la pression des maquis encerclant Cahors et créant un climat de terreur chez les Allemands, qui sont partis en colonne sur Caussade, en direction sans doute de Toulouse. On espérait bien avoir un combat de libération, dont on a été frustrés. [...].

Pierre Bertaux. Et à la libération de Cahors, tu me disais aussi qu'il n'y a pas eu un coup de feu de tiré.

*Robert Noireau. Non, les Allemands étaient partis, et le milicien aussi sans doute. Ce qui étaient restés ont été arrêtés et tout de suite incarcérés à la prison de Cahors. [...]. ».*¹⁶⁶

Ainsi, pour Noireau, c'est la pression des maquis qui favorise la fuite des Allemands et on peut comprendre que ces derniers sont même « frustrés » de ne pas avoir participé à des combats. Le lendemain, les occupants quittent la ville dès 13 heures pour rejoindre Montauban. Vers 19 heures, les Allemands franchissent la frontière sud du département.¹⁶⁷ Les forces de la

¹⁶⁴ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 325.

¹⁶⁵ Les FFI limougeauds entrent dans la ville le 21 août 1944. Les conditions de reddition des troupes allemandes sont doubles. Ils doivent d'une part, déposer leurs armes et leurs ceinturons puis ils sont constitués prisonniers de guerre et internés au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux. Les officiers allemands peuvent toutefois garder leurs armes individuelles et sont transportés vers une résidence d'internement spécifique. PLAS Pascal, (dir.), *Visages de la Résistance 1940-1944 – Libération de Limoges*, Comité de coordination des associations de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Vienne, Éditions Lucien Souny, Saint-Paul, 2005, p. 200.

¹⁶⁶ BERTAUX Pierre, *Libération de Toulouse et de sa région: Haute-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne*, Paris, Hachette-Littérature, 1973, p. 45.

¹⁶⁷ CUBÉRO José, *op. cit.*, p. 302.

Résistance font leur entrée dans la ville libérée. Un extrait du journal *Les Étoiles du Quercy*¹⁶⁸ retranscrit la Libération de Cahors :

« Le boulevard Gambetta a vu bien des cortèges, lamentables ou heureux, tristes ou glorieux : l'exode des Belges en mai 40, les troupes françaises en juin 40, l'invasion nazie en novembre 42, la revanche des F.F.I. et leur départ pour le Front en septembre 44. Gambetta assiste du haut de son socle de pierre à ce ressac des foules portant dans leurs rangs, tour à tour la fidélité et le reniement de sa grande leçon. Mais son cœur de bronze n'a-t-il point battu le jour d'août où, pour la première fois depuis deux années bien longues, une troupe de partisans véritables a défilé devant lui, portant le drapeau tricolore ? Défi permanent à l'abdication et à la complaisance, Gambetta fut pour Cahors le signe de la Résistance et de la continuation occulte de la lutte, et ce drapeau tricolore de fortune a semé sur tous les hauts sommets de Cahors les flammes françaises revenues sur notre horizon. Qui oublierait ces pancartes de bois où s'inscrivaient en lettres gothiques les noms des services hitlériens ? Les barbelés et les chevaux de frise, les chicanes où veillaient des visages de cuivre cernés par l'uniforme vert ? Fermons les yeux, pensons que ce décor qui fût trop longtemps celui de la vie cadurcienne, évoquons les tristes figurants du spectacle, sa lugubre toile de fond ? Ces ombres sont chassées désormais, mais ont-elles fini de nous hanter ? [...] Il n'y a plus de couvre-feu ; à leur place d'où furent délogées les voitures d'Hitler, les feuillages prêtent leurs ombres aux couples. L'homme qui veille aux portes de la ville reconquise n'oublie pas l'étoile des routes du Lot, l'immense étoile des routes de France, les roues de fer qui ont meurtri sa terre natale mais qu'il a su broyer de sa main. ».¹⁶⁹

Ainsi, même si le 18 août, les témoignages nous relatent des accrochages au Sud de Cahors entre des traînards de l'armée allemande et des groupes de maquisards lancés à leur poursuite, on peut convenir aisément que la Libération du Lot est plutôt « pacifique » et relativement rapide. Un rapport du Préfet du Lot -Robert Dumas- destiné au Commissaire de la République de Toulouse en date du 11 décembre 1944 revient sur ces événements. Dumas rappelle la situation du département avant et pendant sa libération. Il explique :

« Le département a été libéré et complètement débarassé (sic.) des Allemands par les seules Forces de la Résistance. Il avait souffert pendant de longs mois des actions de représailles effectuées par les Allemands. [...] La Libération s'est effectuée progressivement, commençant par certains cantons et s'étendant peu à peu à la partie située au nord de la rivière du Lot. Cette

¹⁶⁸ *Les Étoiles du Quercy* est une revue fondée à la Libération de Cahors par Jean Lurçat et le commandant Rémy (pseudonyme de Gilbert Renault). Le premier numéro date d'août-septembre 1944. C'est une revue écrite par des écrivains d'origine quercynoise ou qui ont combattu pour sa libération.

¹⁶⁹ Extrait de la revue *Les Étoiles du Quercy*, n° 2, Imprimerie Coueslant, Cahors, 1944. *Arch. Dép. du Lot* : 3 PER 4/2.

*partie échappait en fait à l'administration de Vichy. Le 17 août, la libération de Cahors eut lieu et nous pûmes nous y installer. ».*¹⁷⁰

Il convient désormais de s'attarder sur la situation du département dans les jours qui suivent la Libération de Cahors. Laborie explique que la situation reste encore difficile pour la population qui est soumise à des craintes, des angoisses, et un sentiment de terreur. La circulation reste interdite sur l'ensemble du département durant les premiers jours de la Libération et la ville de Cahors est totalement privée de légumes et de pommes de terre jusqu'à la fin du mois de juin. Aussi, les rations de pain sont diminuées de moitié et, dès le 13 juin, il n'y a plus de gaz. Un mois plus tard, le département manque de charbon. La population vit donc au jour le jour et manifeste des attitudes contradictoires du fait de cette situation extraordinaire.¹⁷¹ Plusieurs documents corroborent cette situation singulière. Il s'agit pour l'essentiel, d'éléments contenus dans les rapports hebdomadaires écrits par le Chef du Service des Renseignements Généraux du Lot -le Commissaire Maurice Défenin-¹⁷² au Commissaire Divisionnaire des Renseignements Généraux de Toulouse.

Le premier rapport du 11 septembre 1944 fait ressortir que :

*« Les mesures prises en matière de ravitaillement ont été favorablement accueillies, mais l'on souhaite encore une amélioration. Dans certaines localités, le ravitaillement en viande laisse à désirer, alors que le département a d'assez grandes disponibilités dans ce domaine. ».*¹⁷³

La question du ravitaillement demeure l'enjeu essentiel des lendemains de la Libération dans le département. Ainsi, Défenin rappelle, dans un rapport du 10 octobre :

*« Cependant il est indéniable et chacun se plaint à le reconnaître, que d'une façon générale, le ravitaillement s'est amélioré, toutefois la population est loin d'être satisfaite et s'étonne d'apprendre que les départements voisins sont beaucoup plus favorisés. ».*¹⁷⁴

La population reste néanmoins fidèle au nouveau Gouvernement ce que le Chef du Service des Renseignements Généraux ne manque pas de rappeler :

*« La politique du Gouvernement semble devoir être suivie avec confiance [...] ».*¹⁷⁵

¹⁷⁰ Arch. Dép. du Lot : 1 W 87 (rapport du préfet du Lot au Commissaire de la République, 11 décembre 1944).

¹⁷¹ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 324.

¹⁷² Maurice Défenin est un résistant notoire du Lot. À la Libération, il fait partie notamment du Comité Local de Libération de la commune de Montfaucon dont il devient maire entre 1945 et 1958 puis entre 1965 et 1989 sous l'étiquette du Parti communiste.

¹⁷³ Arch. Dép. du Lot : 1 W 946 (rapport de Défenin au Commissaire Divisionnaire des Renseignements Généraux de Toulouse, 11 septembre 1944).

¹⁷⁴ *Ibid.* (rapport du 10 octobre 1944).

¹⁷⁵ *Ibid.*

La Libération du département lotois marque l'aboutissement des nombreux combats des maquis contre l'occupant mais aussi une forme de « revanche » contre les exactions commises dans le département. Le déroulement de cette libération - plutôt pacifique – permet de mieux saisir l'installation des nouvelles formes de gouvernances provisoires.

4. La mise en place des premières formes de gouvernements provisoires sous l'égide du PCF

La Libération du Lot entraîne l'installation de nouvelles formes de gouvernances locales. D'abord, un Comité Départemental de Libération est mis en place. Il est déjà composé alors même que le Lot n'est pas libéré. Dans un rapport du 20 juillet 1944, le sous-préfet de Gourdon relate que :

« Les forces de la Résistance ont formé dans chaque commune et dans chaque canton des Comité de la Libération, composés des personnalités les plus diverses, et dont l'action est appuyée par les groupes armés de la Résistance. Dans ces conditions, l'action gouvernementale est absolument inefficace, d'autant plus que je ne dispose, ni de Commissaire de Police, ni d'aucun gendarme (ceux-ci sont repliés à Cahors par ordre supérieur ou ont pris le maquis) pour appuyer toute action quelconque. [...] ». ¹⁷⁶

Ainsi, ces Comités agissent comme de véritables contre-pouvoirs qui exercent leur autorité dans les zones largement contrôlées par les maquis.¹⁷⁷ Ce n'est pas tout, si l'on poursuit la lecture de ce rapport, le sous-préfet de Gourdon nous apprend qu'il existe déjà également le même type d'organisation au niveau local :

« Dans chaque commune, et dans chaque département, des équipes sont prêtes, pour prendre le jour venu, la place de Maire et de hauts fonctionnaires que le Groupement de Résistance estime ne pas devoir laisser en place. C'est ainsi paraît-il le cas du Lot, où des Maires au Préfet, les désignations seraient déjà faites. ».

Effectivement, le sous-préfet ne se trompe pas. Un nouveau préfet est déjà établi dans un village du Nord du département pour remplacer celui de Vichy. Ainsi, le 11 août 1944, Robert Dumas -le « préfet des bois »- prend ses fonctions à Alvignac et explique qu'il existe dans le Lot « la préfecture officielle à Cahors et, à Alvignac, la préfecture de la Résistance. ».¹⁷⁸ Ainsi, lors de la prise de Cahors, le préfet Frédéric Empaytaz¹⁷⁹ est destitué au profit de son remplaçant Paul - alias Robert Dumas -. Le 17 août, la Préfecture est prise par les nouvelles instances politiques et de nombreux suspects sont arrêtés. Le lendemain, les nouveaux

¹⁷⁶ Arch. Dép. du Lot : 1 W 945 (rapport du sous-préfet de Gourdon au préfet du Lot, 20 juillet 1944).

¹⁷⁷ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 321-322.

¹⁷⁸ Arch. Dép. du Lot : 1 W 87 (lettre de Robert Dumas, 11 août 1944).

¹⁷⁹ Frédéric Empaytaz est préfet du Lot entre le 19 février et le 17 août 1944.

services de Police s'installent et une nouvelle vague d'arrestations se met en œuvre. Robert Dumas est présenté officiellement au personnel de l'ancien préfet et plusieurs conférences entre les autorités militaires et civiles s'amorcent. En fin de journée, un défilé militaire est organisé dans Cahors et le préfet prononce son premier discours aux Allées Fénelon. C'est donc ce nouveau nom de « Paul » qui représente désormais le Gouvernement Provisoire dans le département, en corrélation avec « Georges », Chef d'État-major des FFI lotois. Ce sont ces deux noms que les Cadurciens découvrent le 18 août au matin au bas d'une affiche annonçant la libération du département et promettant le châtime des traîtres.¹⁸⁰

Le cas du Lot n'est pas singulier et les premières mesures prises par les CDL des autres départements sont sensiblement les mêmes. Anne-Marie Cocula et Bernard Lachaise rappellent que, dans la clandestinité, un des premiers actes du CDL de la Dordogne est de nommer le nouveau préfet (Maxime Roux).¹⁸¹ Afin d'assurer l'ordre et d'éviter une situation d'anarchie dans le département, les services de police sont confiés aux FFI. Le but est alors de « *substituer dans le département l'autorité administrative du gouvernement provisoire à l'autorité de Vichy qui joint l'incapacité à la trahison.* ».¹⁸² Cette nouvelle forme d'autorité est très importante. La fusion des résistants lotois dans les FFI est décidée à Frayssinet¹⁸³ le 3 août 1944 puis officialisée le 5 août par une cérémonie à Saint-Céré. Leur rôle est primordial. En 1959, Robert Aron se penche sur ce cas. Il explique -avec toute la réserve qu'on se doit de lui accorder- que le Commissaire de la République de Toulouse ne dispose pas d'assez de forces et qu'il soumet l'idée au *Colonel Georges* de lui laisser 200 FFI lotois.¹⁸⁴ En réalité, le soir du 19 août, c'est le Chef régional des FFI - Serge Ravanel - qui désigne près de 1 500 FFI lotois pour rejoindre Toulouse et aider à sa libération. Ainsi, quasiment dès le lendemain de la libération du département du Lot, une bonne partie des effectifs FFI prennent la direction de Toulouse et participent aux combats qui s'y déroulent.

Aux lendemains de la Libération, la place prépondérante des communistes au sein de ces nouvelles organisations provisoires est patente. Les travaux de plusieurs historiens sont clairs : la plupart des actions du PCF sont destinées à appuyer un soulèvement majeur des masses et des FTP pour prendre le pouvoir dans les localités et déboucher ensuite sur un

¹⁸⁰ « Avis à la population du Lot » : (Cf. Annexe 2.8).

¹⁸¹ COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Aubas, éd. Fanlac, 2020, p. 259.

¹⁸² LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 321.

¹⁸³ Commune située dans le centre du département du Lot, à environ 15 kilomètres au Sud-est de Gourdon. Elle comporte 362 habitants en 1946.

¹⁸⁴ Aron utilise le terme de « *pagaille toulousaine* » pour qualifier la situation.

ARON Robert, *Histoire de la libération de la France. Juin 1944 – Mai 1945*, Paris, Fayard, 1959, p. 602-605.

processus révolutionnaire. Cependant, Philippe Buton¹⁸⁵ estime que sur 212 villes libérées, 2 % seulement le sont par la Résistance dans un processus insurrectionnel ; 13 % avec l'appui significatif des FFI mais sans la population et 84 % sans l'action de la Résistance.¹⁸⁶ Les manœuvres du PCF ne fonctionnent donc pas vraiment dans les faits¹⁸⁷ mais cela ne marque pas pour autant le retrait de ces derniers dans l'administration des territoires libérés. En effet, les communistes peuvent s'appuyer sur des organisations solides qui gravitent autour d'eux. On songe ici au Front National qui compte plus de 528 000 membres à la fin de l'année 1944 ou encore à l'Union des Femmes Françaises (UFF) qui rassemble plus de 628 000 adhérentes en septembre 1945.¹⁸⁸ Il faut aussi souligner ici le poids important d'une autre organisation affiliée au PCF, les Forces Unies de la Jeunesse Patriotique (FUJP). Toutes ces organisations permettent au Parti communiste de s'affirmer progressivement dans les Comités Départementaux, comme le démontre Charles-Louis Foulon. En effet, les communistes sont présents dans 26 % des CDL de la Zone Nord et dans 35 % de ceux de la Zone Sud.¹⁸⁹ Ce poids s'explique également par la vague d'adhésions au parti à la Libération. Effectivement, le PCF passe de 60.000 adhérents à la Libération à près de 349.000 fin 1944. L'apogée des adhésions communistes reste à la fin de l'année suivante, avec plus de 785.000 adhésions.¹⁹⁰ Le PCF ne souhaite pas que l'insurrection nationale « *soit conçue sous l'angle de la participation exclusive des FFI* ». Pour ce faire, il s'appuie également sur les FTP pour mettre en place des *Milices Patriotiques*, sorte de groupes de résistants armés au sein des villes et agissant comme une avant-garde du peuple.¹⁹¹ Cette force du PCF commence à déclencher des conflits entre certains CDL et les Préfets.

¹⁸⁵ BUTON Philippe, *op. cit.*

¹⁸⁶ Ouvrage de Philippe Buton, *op. cit.*, cité dans COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, [1995], p. 208.

¹⁸⁷ (Cf. *Annexe 2.9*).

¹⁸⁸ KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 247.

¹⁸⁹ FOULON Charles-Louis, « Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération », *La Libération de la France*, Paris, Éditions du CNRS, 1976, p. 511.

¹⁹⁰ AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, *op. cit.*, p. 457

¹⁹¹ KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*

Ainsi, la situation lotoise à la veille de la Libération est traversée par de nombreux enjeux. La Résistance embryonnaire du début de la guerre laisse place à une organisation structurée autour de Chapou et de Noireau prête à reprendre par la force le territoire départemental. Cette légitimité de l'intérieur se complète avec une mise en place de projets politiques portés par le CFLN d'Alger qui se transforme en GPRF à la veille de la Libération. Ce dernier s'appuie sur la légitimité résistante au travers du CNR ce qui permet de mettre en place, dans la légalité, de nouveaux pouvoirs prévus par l'Ordonnance du 21 avril 1944. Cependant, tout ceci ne se fait pas sans compromis. D'abord, vis-à-vis des Alliés et de l'AMGOT mais aussi grâce à la pugnacité des résistants lotois qui luttent malgré les opérations de répressions de la part de la Gestapo et des troupes allemandes.

La mise en place des nouvelles institutions de la Libération débouche sur de nouvelles querelles politiques qui ne finissent par modifier le paysage politique des années quarante. Le moment est donc venu de se focaliser sur la composition et les actions du CDL lotois en insistant notamment sur le cas de l'Épuration mais aussi sur ses liens avec les Comités Locaux.

Partie II. La mise en place du Comité Départemental de Libération lotois et ses liens avec les premiers Comités Locaux (1944-1945)

Dès les premiers mois de la Libération de la France, le Gouvernement Provisoire (GPRF) décide de créer une commission spéciale -rattachée au ministère de l'Éducation- chargée de rassembler et d'archiver le plus de documents possible concernant la France des années noires. Ainsi, le 20 octobre 1944, la Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) est mise en place.¹⁹² Parmi les premières actions de cette Commission, on trouve « *la collecte délicate des archives des Comités Départementaux de Libération*¹⁹³ » confiée à Édouard Perroy¹⁹⁴ et à d'autres universitaires. Toutefois, un décret du 17 décembre 1951 fusionne la CHOLF ainsi que le Comité d'Histoire de la Guerre dans une nouvelle organisation, le Comité d'Histoire de la deuxième Guerre mondiale. C'est un organisme interministériel qui rassemble à la fois des services d'Archives comme ceux du Service Historique des Armées, des Archives de France, ou encore des Archives diplomatiques, complétés par des bibliothèques. Une des actions majeures de ce Comité reste la mise en place d'un système de correspondants en région chargés de collecter et de diffuser leurs recherches. Le profil de ces correspondants est assez varié, allant des érudits locaux à des professeurs de faculté, en passant par des archivistes ou encore des militaires retraités.¹⁹⁵ Tous les départements ont un correspondant chargé de collecter les informations en région. Laurent Douzou estime, qu'en moyenne, sur trente années de recherches, les départements sont pourvus de six correspondants.¹⁹⁶ En ce qui concerne le Lot, c'est Pierre Laborie qui devient correspondant du département en 1968.¹⁹⁷

C'est donc grâce au travail de ces différentes organisations que l'étude des Comités de Libération est possible. Cependant, encore aujourd'hui, on constate un certain manque d'intérêt des historiens pour ce sujet. Déjà en 1976, Charles-Louis Foulon¹⁹⁸ faisait remarquer ce désintérêt. Dans un rapport intitulé « Des méconnus de l'histoire : les comités de libération en France », l'historien constate que « *l'expression politique organisée de la Résistance dans ses comités de libération, départementaux ou locaux, a trop peu souvent retenu notre*

¹⁹² Douzou Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 32.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 73.

¹⁹⁴ Édouard Perroy (1901-1974) est un historien médiéviste, spécialiste de l'histoire de l'Angleterre. C'est aussi un résistant français du bassin stéphanois.

¹⁹⁵ Douzou Laurent (dir.), *op. cit.*, p. 32-34.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 156-157.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 158.

¹⁹⁸ Charles-Louis Foulon est docteur en études politiques et en Histoire.

curiosité ». ¹⁹⁹ C'est cette curiosité que nous allons essayer, modestement, d'éveiller au travers de l'étude du Comité Départemental de Libération du Lot.

¹⁹⁹ PANICACCI Jean-Louis, « Le Comité Départemental de Libération des Alpes-Maritimes (1944-1947), *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 127, 32^e année, juillet 1982, p. 77-107, p. 77.

A. Composition et premières actions du Comité Départemental lotois

1. La mise en place du CDL : une nette représentativité communiste et les débats qui s'ensuivent

Le Comité Départemental de Libération du Lot est déjà formé bien avant la Libération du département. Plusieurs rapports préfectoraux insistent sur l'importance des réunions de ce Comité qui se tiennent clandestinement depuis la fin de l'année 1943. La situation est alors assez singulière car d'un côté, l'administration vichyste - soutenue par les Allemands - contrôle Cahors et certaines villes importantes du département, alors que le CDL clandestin exerce un véritable contre-pouvoir dans les zones déjà contrôlées par les maquis. Pierre Laborie rappelle que dès le 17 juin 1944 -soit deux mois avant la libération du Lot- le CDL envoie des circulaires aux maires afin de leur signaler qu'ils seront bientôt le nouvel ordre politique du département.²⁰⁰

« Le Comité Départemental de la libération réuni en séance plénière le 16 Juin 1944, après examen de la situation actuelle, a pris la décision d'émettre des bons de réquisition afin de pourvoir aux besoins de la populations et des Forces Françaises de l'Intérieur. Ces bons revêtent le caractère officiel de l'administration du Gouvernement Provisoire. Ils sont gagés par la Trésorerie Générale. Nous vous signalons que, seuls, les bons du Comité de la Libération, ont un caractère officiel et valable. Tous les autres bons de réquisition qui pourraient être présentés n'ont aucune valeur et doivent être considérés comme nuls. Nous vous signalons que vous devez informer immédiatement par les voies ordinaires les commerçants et administrés de votre commune. Dans le cas où il y aurait des contrefaçons, abus, ou menaces, le service d'ordre de la sécurité départementale agira avec toute l'énergie nécessaire pour solutionner les cas litigieux. »²⁰¹

Après la fuite des Allemands dans la soirée du 17 août 1944, le Comité Départemental de la Libération du Lot se réunit pour la première fois légalement à Cahors. Il est présidé par le nouveau Préfet, *Paul* (Robert Dumas). Arrêtons-nous quelque peu sur sa composition.²⁰² Le CDL lotois concentre dix-sept personnes aux profils très différents. Parmi tous ces membres, il est intéressant de s'arrêter sur la présence de Jean De Coppet et celle de Charles Hilsum. Il est vrai que cela paraît surprenant de retrouver dans le CDL lotois un ancien Gouverneur de Madagascar, limogé par le régime de Vichy pour avoir tenté de continuer le combat aux côtés des Anglo-saxons.²⁰³ De même, la présence d'un banquier d'origine hollandaise, qui fait partie

²⁰⁰ LABORIE Pierre, *Résistants Vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, CNRS, 1980, p. 321.

²⁰¹ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 964 (circulaire du CDL clandestin envoyée aux maires du département, 17 juin 1944).

²⁰² Tableau des membres fondateurs du CDL lotois : (Cf. *Annexe 3.1*).

²⁰³ On connaît peu de choses sur le Gouverneur De Coppet et je ne peux pas affirmer véritablement comment il se retrouve dans le Lot. Ce qui est sûr, c'est que Jean De Coppet est réintégré dans l'administration coloniale dès la fin de la guerre.

des premiers présidents de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord²⁰⁴ peut surprendre. Il apparaît que ce Charles Hilsum est né à La Haye et habite à Paris jusqu'au déclenchement du conflit. Il décide de fuir et de se réfugier en Zone Libre. Il passe par l'Ardèche, la Haute-Garonne et le Lot. Il s'installe dans la région de Souillac et participe activement à la Libération du département. Proche du Front National, Hilsum se retrouve représentant du FN dans le CDL lotois.²⁰⁵ Pour le reste, le Comité lotois respecte les volontés de l'Ordonnance du 21 avril 1944 en accordant une place significative aux forces de la Résistance locale, aux partis politiques et aux syndicats. Il accueille également un chirurgien reconnu dans le département ainsi qu'un artiste-peintre.²⁰⁶

Le CDL lotois s'élargit petit à petit au gré des réunions. Grâce à la lecture des Archives, je sais qu'une Commission d'élargissement est mise en place dans le but de faire entrer d'autres personnalités au sein du CDL et surtout que ce n'est pas une spécificité lotoise.²⁰⁷ Malheureusement, les Archives du Lot ne conservent qu'une seule liste des membres du Comité qui est celle du Comité élargi qui compte soixante-trois personnes au début de l'année 1945.²⁰⁸ Nous ne pouvons donc pas savoir qui entre dans le Comité et surtout à quel moment. Aussi, afin d'être plus rigoureux, j'ai vérifié que les dix-huit membres présents dans les premières séances correspondent avec ceux cités par le président de la Commission d'Épuration, Henri Thamier.²⁰⁹ Cela coïncide, et cela m'amène donc à penser qu'entre le 17 août et le 23 septembre 1944 -date à laquelle Henri Thamier siège au CDL- l'assemblée plénière regroupe les dix-huit mêmes personnes. L'entrée d'Henri Thamier et de deux autres personnes amorce donc cette volonté d'élargissement du Comité de Libération lotois. L'élargissement voulu par le CDL n'est pas un fait isolé²¹⁰ et il se fait surtout au profit des partis proches des idéaux communistes et socialistes au détriment des partis plus conservateurs.

Article de la fondation de la France libre « *Madagascar dans la guerre* » :

<https://www.france-libre.net/madagascar-guerre/?msclkid=70fe5483d03911ecbb631bad2e905076>

²⁰⁴ La Banque Commerciale pour l'Europe du Nord (Euro Bank) est une banque contrôlée par l'URSS créée en 1956 ayant son siège à Paris. Ses activités sont transférées à Francfort et la banque ferme définitivement en 2017. Charles Hilsum en est le Président entre 1962 et 1965.

²⁰⁵ Éléments recueillis grâce à un site Internet élaboré par Joël Houzet (probablement le fils d'Hilsum) : <http://www.joel-houzet.fr/memoire/memoire.html?msclkid=dfe79fe5d03911ecbcf3081f57ee8cd7>

²⁰⁶ Jean Lurçat (1892-1966) est un peintre, céramiste et créateur de tapisserie. Il s'engage dans la Résistance lotoise et adhère au PCF. À la Libération, il se retrouve dans CDL lotois. Il participe à la Commission de la Presse du Comité et dirige l'hebdomadaire *Liberté* et la revue *Les Étoiles du Quercy*. En 1945, il achète le château des Tours-Saint-Laurent, vestige d'une forteresse du XI^e siècle, qui domine la ville de Saint-Céré. DENIZEAU Gérard, *Jean Lurçat*, Liénart, Paris, 2013.

²⁰⁷ Nadine Bahuon l'aborde également dans son étude sur « Le Comité Départemental de la Haute-Vienne 1944-1947 » Mémoire de Maîtrise, Limoges, U.F.R. de Sciences Humaines, juin 1985.

²⁰⁸ Tableau du CDL lotois élargi : (Cf. *Annexe 3.2*).

²⁰⁹ THAMIER Henri, *Le Rouge et le Cœur*, Cahors, Tardy Quercy, 1988.

²¹⁰ Les CDL de la Dordogne et de la Haute-Vienne s'élargissent également. Le premier, en novembre 1944, passant alors de vingt-un membres à près d'une trentaine (COCULA Anne-Marie, LACHAISE

Il est intéressant de se pencher désormais sur l'organisation intérieure du Comité votée et approuvée par ses membres le 17 août.

« *Considérant que tous les membres de ce Comité doivent avoir une égale possibilité de se déplacer.*

Le Comité Départemental de la Libération arrête :

1°/ Que tous les Membres de ce Comité seront immédiatement dotés d'un vélo ou d'une voiture ou, d'un vélo et d'une voiture.

2°/ Qu'une dotation de carburant et de lubrifiant sera attribuée immédiatement et aussi régulièrement que possible au C.D.L par les organismes civils ou militaires départementaux ou régionaux détenteurs des carburants.

3°/ Que les distributions de carburants et d'huile seront immédiatement et équitablement faites à chaque membres du Comité en tenant compte des déplacements habituels et des missions spéciales de chacun, des droits et des devoirs de chacun (au titre du C.D.L.).

4°/ Qu'une commission sera immédiatement désignée pour assurer l'application immédiate de cet arrêté et régler au plus vite et au mieux les points de détails que cette application pourrait soulever. ».²¹¹

Il apparaît donc clair que la première préoccupation des membres du CDL est de veiller à la pérennité de leur organisation en leur assurant un moyen de déplacement attiré mais également en prenant en charge les frais de déplacement. Henri Thamier dans son autobiographie *Le Rouge et le Cœur*, revient sur ce détail.

« *Le Parti [PCF] me demanda de quitter mon poste d'instituteur et de devenir permanent au Comité départemental de la Libération. Ce fut un tournant décisif dans ma vie de militant et dans ma vie tout court. ».²¹²*

Aussi, lors de la seconde réunion le 30 août, les membres du Comités jugent « *urgent d'expliquer par voie d'affiche ou de tract à la population du Lot ce qu'est le Comité Départemental de la Libération et d'en faire connaître les membres* ».²¹³ C'est aussi au cours de cette réunion que les membres du Comité décident de créer des commissions spéciales chargées de gérer la vie quotidienne lotoise.

Ces différentes Commissions sont :

Bernard, (dirs.), *La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Aubas, éd. Fanlac, 2020, p. 292-293). Le second, en août 1944 (BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 41-42.).

²¹¹ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 955 (organisation intérieure du CDL, 17 août 1944).

²¹² THAMIER Henri, *op. cit.*, p. 106.

²¹³ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 955 (réunion du CDL, 30 août 1944).

1°/ Commission des Finances :

- Contrôle des Finances du département
- Réglementation des perceptions et impositions
- Centralisation des Contributions
- Répartition et réglementation des bons de réquisitions

2°/ Commission Administrative :

- Mettre en place la Préfecture et les Municipalités
- Mettre en place les services administratifs du département
- Épuration
- Contrôler les sanctions prises contre les traîtres

3°/ Commission du Ravitaillement :

- Bilan de la production départementale
- Réglementation du taux de blutage de la farine
- Répartition des produits alimentaires
- Contrôle des prix
- Stocks à effectuer pour les départements voisins
- Mesures à prendre en cas de la présence d'une armée Alliée

4°/ Commission des Transports et Travaux Publics :

- Création d'un bureau des transports
- Détermination des moyens de transports disponibles et des contingents de véhicules à mettre à la disposition du ravitaillement et des industries
- Ressources en carburants liquides et solides
- Répartition des carburants
- Réfection des voies de communication
- Réfection des installations d'intérêts publics

5°/ Commission de la Presse et de la Propagande :

- Sanctionner les journaux
- Supprimer les affichages vichyssois
- Contrôle des affiches et contrôle des cinémas

6°/ Commission de la Prise de Pouvoir

- Étudier les mesures à prendre et assurer la direction de la prise du Pouvoir

7°/ Commission de la Milice Patriotique :

- Actions en coordination avec les Forces de Police
- Recrutement des volontaires
- Instructions des volontaires
- Maintien de l'Ordre

8°/ Commission d'Assistance Sociale :

- Centraliser les besoins d'assistance dès que possible
- Distribution des secours
- Service des personnes nécessiteuses
- Organisation de la Croix-Rouge

Le CDL lotois s'organise ainsi en commissions. Ces dernières étudient des dossiers concernant les sujets qui les intéressent afin de normaliser au plus vite la vie du département. Elles font un travail d'enquête -et soumettent ensuite leurs conclusions au CDL- en séance plénière. Les Commissions se réunissent les mêmes jours où le CDL se réunit, le matin, afin de permettre au CDL d'approuver ou de s'opposer à leurs décisions. Cela nous emmène donc à considérer la fréquence des réunions du Comité Départemental. Dès les premiers mois de la Libération du département, le CDL se réunit tous les quatre ou cinq jours en fonction des événements du moment. Ainsi, entre le 17 août et le 28 décembre 1944, on comptabilise trente et une réunions de l'assemblée plénière. Néanmoins, chaque réunion est présidée par une personnalité différente et il faut attendre la séance du 14 septembre pour que Monsieur Hilsum propose que soit désigné un président permanent. La séance du 19 septembre débute en ces termes :

*« M. Jean LURCAT propose la désignation de M. LAVAL en tant que Président permanent des séances du C.D.L. Tous les membres présents sont d'accord pour voter cette désignation, mais, en raison des absences constatées, cette désignation est reportée en fin de séance. ».*²¹⁴

Le CDL lotois se dote donc d'un président permanent en la personne d'Édouard Laval, personnalité reconnue du département. Henri Thamier rappelle l'importance de cet homme.

*« C'est Édouard Laval, grand mutilé de la face durant la guerre 14-18 qui présidait le C.D.L. Il était le « Forgeron du Pigeon », dans la commune de Mayrac. Il tenait qu'on l'appelle ainsi. Membre du Parti Communiste avant la guerre de 1939, il resta en toutes circonstances, fermement attaché à ses idées. Il bénéficiait de la considération unanime de ceux qui le connaissaient. Il était un homme de bon conseil et tellement dévoué. [...] il diffusa, dès 1940, les tracts [...] contre Vichy et Pétain. ».*²¹⁵

Ainsi, dès le mois de septembre 1944, le CDL lotois est organisé autour de Commissions légalisées et d'un président communiste. Ce dernier est soutenu par une majorité formée de sympathisants communistes au sein de son organisation politique provisoire. Ainsi, beaucoup d'associations sympathisantes avec les idées communistes assurent à Édouard Laval et à ses soutiens, la pérennité de ce Comité.

²¹⁴ Arch. Dép. du Lot : 1 W 955 (réunion du CDL, 19 septembre 1944).

²¹⁵ THAMIER Henri, *op. cit.*, p.111.

Le CDL lotois n'est pas le seul Comité à rassembler beaucoup de sympathisants communistes dans son organisation. En effet, André Kaspi estime à 30 % la part des communistes dans les Comités Départementaux de Libération de la France entière.²¹⁶ Il rappelle également que le PCF sait s'appuyer sur ses organisations politiques comme le Comité National des Écrivains -présidé par Elsa Triolet-, l'Union des Femmes Françaises²¹⁷ ou encore le Front National qui regroupe près de 530 000 adhérents à la fin de l'année 1944.²¹⁸ Les historiens se sont d'ailleurs beaucoup interrogés sur les manœuvres du Parti communiste à la Libération. Deux versions s'affrontent sur cette question. L'historiographie communiste affirme que la volonté du PCF était simplement de revenir à un « mai 36 » mais sans la prétention de prendre le pouvoir par la force²¹⁹. En revanche, la thèse d'Annie Kriegel²²⁰ fait l'hypothèse de deux stratégies. D'abord, un premier aspect vise à expliquer qu'entre juin et novembre 1944, la puissance numérique du Parti communiste ainsi que son expansion géographique, sociale - qui n'en fait plus seulement un parti d'ouvriers - et politique lui fait prétendre à une prise de pouvoir. À cet effet, il peut s'appuyer sur une véritable force armée que sont les FTP et les Milices Patriotiques.²²¹ Toutefois, à partir de décembre 1944, le désarmement puis la dissolution de ces forces armées décidé par le pouvoir central encouragent les tensions entre les communistes et le Gouvernement Provisoire de la République française. Le gouvernement permet alors le retour de Maurice Thorez²²² qui va encourager la modération au sein du parti et définir un cap politique de lutte jusqu'à l'écrasement de l'Allemagne Nazie.

Il existe également une autre vision assez critique vis-à-vis du CDL lotois que je me dois d'exposer ici. En effet, Cécile Vaissié explique qu' : « *une double escroquerie commence. Elle consiste à prétendre, d'un part, que les communistes ont été la principale force de la Résistance lotoise et, d'autre part, que le membres du CDL et du FN sont tous d'authentiques*

²¹⁶ KASPI André, *La Libération de la France (juin 1944- janvier 1946)*, Paris, Perrin, 1995, p. 175.

²¹⁷ Il existe très peu de chiffre qui comptabilise les effectifs de l'Union des Femmes Françaises. Dans l'ouvrage de Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000 [1995], p. 247, en septembre 1945, l'UFF rassemble près de 628 000 adhérentes.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 178.

²¹⁹ Analyse de l'homme politique Jean Poperen (1925-1997) membre de plusieurs partis politiques dont le PCF et le Parti socialiste.

²²⁰ La thèse de Kriegel est citée dans l'ouvrage de BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2011, [1988], p. 12-13.

²²¹ D'après Philippe Buton, les milices patriotiques sont un groupe de civils constitué à l'initiative du PCF dès août 1943 dans le but de constituer une force au moment de l'insurrection nationale.

²²² RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République*, t. I. *L'ardeur et la nécessité 1944-1952*, Paris, Seuil, 1980. Le 27 novembre 1944, le secrétaire général du Parti communiste rentre en France. Arrivant d'U.R.S.S., de Gaulle lui permet de rentrer en l'amnistiant de ses condamnations de désertion en 1940.

résistants ». ²²³ Pour justifier ses propos, l'historienne se montre également dubitative quant à la présence de Charles Hilsum dans le CDL lotois : « À quel titre celui qui a géré et gèrera encore pendant des années l'unique banque soviétique en France se retrouve-t-il dans le CDL du Lot ?! ». Elle reprend également les propos de Pierre Lafargue -lui aussi membre du CDL- :

« Dès mon premier contact avec mon responsable, je sentis que je n'étais pas à l'unis avec ce personnage [Desroches], non plus qu'avec quelques autres éléments étrangers au département, comme Hilsum, banquier russe, et Jean Bruyère [Lurçat], tous communistes. Ils ne rêvaient que de repréailles, pratiquement le talion, mais ignoraient la Justice. Ces étrangers doctrinaux violents étaient d'un sectarisme irréductible et ils usaient de violence et d'intimidation pour obtenir les votes qu'ils désiraient au sein du CDL. En revanche, les éléments locaux dominaient dans le CDL ce qui calmait les tensions politiques : même les communistes ne s'y livraient pas à une opposition systématique à l'égard de toute proposition n'émanant pas du Parti. » ²²⁴.

Cécile Vaissié se montre assez virulente vis-à-vis des communistes en affirmant que ces derniers « tiennent le Lot » mais que si l'on regarde l'organe du Parti communiste dans le département, *Notre Quercy*, on remarque que dès le 27 août 1944, le journal publie un texte intitulé « *Ce qu'a fait le Parti communiste ?* » pour expliquer le rôle du parti dans la libération du territoire. ²²⁵ Cette attitude marque, selon elle, une véritable mise en scène du PCF pour s'arroger le pouvoir dans le département. Il est utile de rappeler ici que Cécile Vaissié est la fille et la petite-fille de deux résistants de Cahors, déportés à Dachau par le *convoi de la mort*. Son ouvrage est teinté de son histoire personnelle. Elle cherche à comprendre qui sont ceux qui ont dénoncé les membres de sa famille. Son ouvrage est utile pour ma recherche, cependant, il est marqué par l'amertume envers les membres et les actions du CDL, particulièrement au regard des communistes. Quoi qu'il en soit de l'appréciation des communistes, le CDL du Lot se met peu à peu en place au cours de l'automne 1944 et prend les premières mesures qu'exige une situation d'urgence économique mais aussi sociale.

2. Les premières actions du Comité de la Libération

Pour Henri Cordesse, Préfet de la Libération de la Lozère, les événements de la Libération sont comparables à la traversée de l'Équateur. Il écrit : « *c'est un contexte psychologique et économique n'ayant aucun rapport avec le cours ordinaire de la vie.* » ²²⁶

²²³ VAISSIÉ Cécile, *Cahors et le Lot sous l'Occupation. Résistance, collaboration, épuration*, Orthez, Éditions Gascogne, 2016, p. 211.

²²⁴ Témoignage manuscrit de Pierre Lafargue – Arch. Dép. du Lot : 1 W 974.

²²⁵ VAISSIÉ Cécile, *op. cit.*, p. 212.

²²⁶ CORDESSE Henri, *La Libération en Lozère*, p. 51. Cité dans KEDWARD Harry Roderick, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud (1942-1944)*, Paris, Cerf, 1999, p. 316.

Ainsi, dès les débuts de la Libération, le GPRF promulgue deux ordonnances qui rendent nulles toutes les décisions politiques prises après le 16 juin 1940²²⁷ -date à laquelle Pétain se fait voter pleins pouvoirs-. Il faut donc réorganiser le pays et cela passe par des actions au niveau départemental. Le CDL lotois doit, avec l'action conjointe du Préfet, réorganiser le ravitaillement du département, faire un état des lieux des transports disponibles, régler les prix ou encore s'occuper des affaires sociales et militaires. Ainsi, le CDL doit en premier lieu s'occuper du ravitaillement qui reste, avec l'Épuration, l'une des préoccupations majeures du Midi de la France.²²⁸ Pour ce faire, les nouvelles taxations des produits agricoles sont fixées par le Comité et affichées par les mairies de chaque village. De fait, parmi les nombreux points étudiés par la Commission de Ravitaillement, la question du pain reste essentielle. En effet, le pain reste la base de l'alimentation et c'est une des denrées les plus importantes avec le lait et la viande. Il faut également rappeler que, depuis le 20 octobre 1940, la population est soumise à un rationnement par catégorie²²⁹ :

1. la catégorie E représentant les enfants de moins de 3 ans
2. la catégorie J1 représentant les enfants de 3 à 6 ans
3. la catégorie J2 représentant les enfants de 6 à 12 ans
4. la catégorie J3 représentant les enfants de 13 à 21 ans et les femmes enceintes
5. la catégorie A représentant les Français de 12 à 70 ans qui n'effectuent pas des travaux de force
6. la catégorie T représentant les Français de 14 à 70 ans qui travaillent dans des conditions pénibles et qui exigent davantage de calories
7. la catégorie C représentant les Français de 12 ans et plus qui effectuent des travaux agricoles
8. la catégorie V représentant les Français de plus de 70 ans qui tous ceux qui ne peuvent pas être classés dans la catégorie précédente

Les historiens rappellent également qu'en moyenne, durant l'Occupation, un Français peut manger chaque jour 250 grammes de pain, 25 grammes de viande, 17 grammes de sucre et 6 grammes de fromage.²³⁰ Ainsi, dès le 24 août 1944, le CDL prend des mesures importantes et décide d'augmenter la ration journalière du pain. Le prix quant à lui reste approximativement le même.

²²⁷ Il est question ici des Ordonnances du 26 avril et du 9 août 1944. GOETSCHER Pascale, TOUCHEBOEUF Bénédicte, *La IV^e République : la France de la Libération à 1958*, Paris, Le livre de Poche, 2004, p.65.

²²⁸ LABORIE Pierre, *Les Français des années troubles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.

²²⁹ ALARY Éric, GAUVIN Gilles, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Paris, Perrin, 2009, [2006], p. 158.

²³⁰ *Ibid.*, p. 159.

« À compter de la publication du présent arrêté, le taux des rations de pain est fixé comme suit pour l'ensemble du département :

600 grammes par jour pour les ayant droit à la ration spéciale des producteurs de céréales panifiables

350 grammes par jour pour toutes les autres catégories de consommateurs ». ²³¹

C'est également le même processus qui est mis en place le 29 août avec le sucre :

« Les taux des rations de sucre attribuées aux consommateurs des communes rurales du Lot pour le 3^e trimestre 1944 sont fixés à :

2 kg pour la catégorie E

1 kg pour les catégories J1, J2, J3 et V ». ²³²

La population cadurcienne -à l'image d'autres populations urbaines françaises-²³³ supporte difficilement le rationnement et, dès les premiers mois d'existence du CDL, des distributions alimentaires supplémentaires sont mises en place :

« Une distribution de haricots secs sera effectuée à tous les consommateurs de la ville de Cahors, à raison de 200 grammes par personne.

Il est également attribué à tous les consommateurs de la Ville de Cahors une ration de 150 grammes de fromage de cantal. » ²³⁴

« En raison du manque de farines alimentaires, une distribution de semoule de maïs sera faite au titre du mois d'août 1944 aux consommateurs de Cahors à raison de :

- 1 kg pour la catégorie E
- 500 grammes pour les catégories J1 et J2
- 250 grammes pour la catégorie V ». ²³⁵

Le CDL lotois rétablit en outre le fonctionnement de tous les moulins « dont la fermeture avait été prononcée par un arrêté du 29 juin 1944 ». ²³⁶ En outre, Pierre Laborie insiste sur le fait que les effectifs FFI n'hésitent pas à faire respecter les prix par la force lors des marchés de Figeac, Latronquière ou encore Puy Lévêque. ²³⁷ Le but est surtout de lutter contre les abus qui sont principalement des activités de marché noir qui continuent à se développer après la

²³¹ Arch. Dép. du Lot : 1 W 87 (réunion du CDL, 24 août 1944).

²³² Ibid. (réunion du CDL, 29 août 1944).

²³³ Nadine Bahuon, dans son travail sur « Le Comité Départemental de la Haute-Vienne 1944-1947 », revient également sur les actions similaires menés au même moment par le CDL de la Haute-Vienne.

²³⁴ Arch. Dép. du Lot : 1 W 87.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Ibid.

²³⁷ LABORIE Pierre, *op. cit.*, p. 321.

Libération. Anne Verdet revient sur le rôle des paysans du Lot durant cette période.²³⁸ Elle explique que des communautés de *troc* sont déjà de mise dans le territoire, bien avant la période 1940-1944. Elle revient également sur les pratiques du marché noir et de spéculations qui se mettent en place sur certains produits à l'instar de la volaille ou du tabac. Néanmoins, les paysans ne peuvent pas être réduits à une image de spéculateurs traditionalistes, icônes de l'idéologie vichyste, prônant le retour à la terre. Certes il existe des individus collaborationnistes,²³⁹ mais ce qui ressort de l'étude de Verdet est la profonde communauté d'entraide qui se met en place dans le monde paysan notamment pour cacher les réfractaires au STO.

Avec les problèmes liés au ravitaillement, viennent les préoccupations concernant l'état des lieux des transports dans le département. De fait, les possibilités de transport sont grandement réduites à la Libération. Les camions et les trains ont été en grande partie réquisitionnés par les Allemands, et les seuls engins restants sont très souvent mis à la disposition de la Résistance. Ces derniers sont exclusivement destinés à l'usage militaire, ce qui aggrave le règlement de la question du ravitaillement. En outre, il ne faut pas négliger les nombreuses destructions, la rareté de l'essence et l'absence de communication entre les communes rurales et les villes complexifie la situation.²⁴⁰ Le CDL fait donc appel à des transporteurs privés qui ont conservé leur véhicule. Le but est ainsi de créer un parc départemental qui regroupe les transporteurs de la région et qui permet une utilisation plus rationnelle des moyens disponibles. C'est aussi ce que met en place le CDL de la Haute-Vienne dès le mois d'octobre 1944.²⁴¹ Toutefois, cette action est très rapidement remise en question par les autorités supérieures comme le démontre une lettre du ministère de l'Intérieur en date du 19 septembre 1945.

« Enfin, il m'apparaît qu'il conviendrait de régler, de manière définitive, la question du parc automobile départemental. Si, dans les premiers temps de la Libération, cette institution bien qu'illégal, a pu rendre des services, il y a lieu de revenir, là comme ailleurs, à la stricte observation des dispositions de la loi. Il est indispensable que vous vous employiez à régler définitivement cette affaire, en procédant à la liquidation du parc départemental et en faisant

²³⁸ VERDET Anne, « Les paysans du Lot sous l'Occupation : un engagement sous-estimé », PIOT Céline, *Figures paysannes en France. Mythes, regards et sociétés*, t. 2, Nérac, Éditions d'Albret, p. 133-156, 2016.

²³⁹ L'un d'eux est le dénonciateur reconnu du village de Terrou. Condamné à 10 ans de prison à la Libération.

²⁴⁰ KASPI André, *op. cit.*, p. 174.

²⁴¹ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 62.

*preuve d'autorité vis-à-vis des transporteurs privés, si ceux-ci montrent quelques réticences à exécuter les instructions que vous pouvez être appelé à leur donner. ».*²⁴²

En outre, parmi toutes les autres actions menées par le CDL, nous pouvons aussi nous arrêter sur la création d'une nouvelle presse. En effet, après la libération du territoire, une des activités des CDL est de réorganiser l'information. Le Comité lotois crée donc la revue des *Étoiles du Quercy*. Cette revue est fondée par Jean Lurçat et s'apparente à une sorte de tribune dans laquelle s'expriment des écrivains d'origine quercynois ou liés au Quercy. Les collaborateurs de cette revue sont donc pour la plupart des résistants actifs qui se sont illustrés dans la libération du département. Le premier numéro se consacre essentiellement à la Libération du Lot tandis que le second élargi les perspectives en présentant, entre-autres, un portrait d'Antoine de Saint-Exupéry, une étude de Jean Lurçat sur les intellectuels dans le Quercy ou encore un article sur l'imprimerie clandestine des FTPF du Lot. Le troisième numéro revient sur des contributions similaires au second. L'accueil n'est pas vraiment au rendez-vous et la revue disparaît en janvier 1945.²⁴³

Le CDL lotois est également présent symboliquement lors d'événements dans le département. Il participe activement à toutes les manifestations ou visites officielles ayant lieu dans le département. C'est le cas par exemple de la visite du Commissaire de la République, Pierre Bertaux, à Cahors le 20 octobre 1944²⁴⁴ ou encore d'un déplacement en vue d'une cérémonie à Gabaudet le 8 juin 1947.²⁴⁵ Le Comité lotois est aussi à l'initiative des mesures plus spécifiques à l'image du changement des noms de place publiques ou de rues. Je pense ici à une motion proposée par l'assemblée plénière du CDL du 22 août 1944²⁴⁶, visant à « *débaptiser, dans le département, toute place, avenue ou rue qui porterait le nom de « Pétain » ou de « Révolution Nationale »*. Le même jour, M. Lafargue propose de « *donner à deux rues ou places de Cahors, le nom de « Émile Imbert » et de « Jacques Chapou »*. Le but est ici d'honorer les figures de ces deux résistants lotois en inscrivant leur nom dans la pierre et, de fait, dans la mémoire cadurcienne. Là encore, de telles mesures ne sont pas uniquement

²⁴² Arch. Dép. du Lot : 1 W 87 (lettre du Ministère de l'Intérieur au président du CDL, 19 septembre 1945).

²⁴³ Article sur « L'imprimerie clandestine des FTPF du Lot » : <https://www.quercy.net/accueil/patrimoine/histoire-du-quercy/la-resistance-en-quercy/limprimerie-clandestine-des-ftpf-du-lot/?msclkid=ef177e73bff111ec90d11a9a239225bd>

²⁴⁴ Arch. Dép. du Lot : 1 W 955 (réunion du CDL, 20 octobre 1944).

²⁴⁵ Arch. Dép. du Lot : 1 W 964 (lettre envoyée par le président du CLL de Gramat et l'Association Nationale des Anciens F.T.P.F. et F.F.I. au président du CDL lotois, 13 mai 1947).

²⁴⁶ Arch. Dép. du Lot : 1 W 955 (réunion du CDL, 22 août 1944).

le fait du CDL lotois. En atteste, la demande du CDL de la Dordogne de débaptiser la place du Maréchal Pétain pour la remplacer par place de la Libération.²⁴⁷

Pour finir, il est intéressant d'analyser les chiffres du *Bulletin d'informations de l'Institut français d'opinion publique* publié le 16 février 1945 et portant sur une enquête nationale entre le 29 décembre 1944 et le 10 janvier 1945. Cette enquête affirme qu'en 1945, 56 % des Parisiens et 56 % des provinciaux estiment que les CDL ont joué un rôle politique important. Ainsi, en règle générale, et si l'on se fie à cette enquête, il ressort que la population a plutôt bien accepté les mesures prises par les CDL et mêmes celles, très controversées, destinées à punir les traîtres.

3. « Ces temps où les Français ne s'aimaient pas »²⁴⁸

Parmi les actions des CDL, celles liées à l'Épuration doivent être mises en avant. En effet, avec la Libération de la France, apparaît un phénomène longtemps laissé de côté par les travaux historiques.²⁴⁹ Ainsi, la période de l'Épuration succède à celle des exactions allemandes et vichystes et marque la « *suite dramatique mais logique de la guerre franco-française qui a déchiré le pays à partir de juin 1940, et a véritablement éclaté en 1943- 1944* ». ²⁵⁰ De ce fait, une partie de la population souhaite se venger des arrestations orchestrées par Pétain et son gouvernement pro-allemand mais également des nombreuses représailles de la *Wehrmacht* et des SS. La période est donc propice à la délation et à la dénonciation des hommes et des femmes ayant collaboré avec l'occupant. Des exécutions ont lieu sur les places publiques et des femmes sont tondues. La coupe de leurs cheveux, symbole de liberté sexuelle aux yeux des hommes, participe à tout une mise en scène morbide destinée à montrer à tous leur statut de collaboratrice.²⁵¹ Par conséquent, l'Épuration extra-judiciaire, ou Épuration sauvage, déchaîne les passions dans le pays²⁵² et Pierre Laborie insiste sur le fait que cela reste la principale préoccupation du Midi de la France.

²⁴⁷ Arch. Dép. de la Dordogne : 14 J 29, lettre du maire de Périgueux au préfet de la Dordogne (25 août 1944). COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *op. cit.*, p. 292.

²⁴⁸ Georges Pompidou dans une conférence de presse du 21 octobre 1972 prononce ces mots à propos des années noires. « *Le moment n'est-il pas venu de jeter le voile, d'oublier ces temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entre-déchiraient et même s'entre-tuaient.* », paru dans *Le Monde* du 23 octobre 1972.

²⁴⁹ En effet, malgré des travaux régionaux comme ceux de Guy LABÉDAN pour la région de Toulouse ou encore Luc CAPDEVILA pour la Bretagne, il n'y a pas de travaux de synthèse depuis la thèse de Peter NOVICK de 1968, *L'épuration française, 1944-1949* (traduite en français en 1985).

²⁵⁰ ROUSSO Henry, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janv.-mars 1992, p. 78-105.

²⁵¹ ROUQUET François, VIRGILI Fabrice, *Les Françaises, les Français et l'Épuration. De 1940 à nos jours*, Paris, Folio, 2018.

²⁵² Carte de l'épuration expéditive et de la justice légale en France (Cf. Annexe 3.3).

Les chiffres sont très controversés et prêtent à de nombreux débats au sein de la discipline. Pour comprendre les enjeux sous-jacents de cette période, il faut revenir à l'une des premières recherches sur l'Épuration exposée par Robert Aron à la fin des années 1950.²⁵³ Avec les précautions d'usage sur cette période, l'auteur expose des chiffres très nettement réévalués aujourd'hui. Il s'appuie sur les chiffres d'Isorni²⁵⁴ et estime aux environs de quinze mille, le nombre d'exécutions sommaires. Il classe ces exécutions en deux catégories : les exécutions mise en place sous l'Occupation (qu'il estime à 5 234) et les exécutions mise en place pendant et après la Libération (qu'il estime à 9 675). Ces chiffres sont bien loin des estimations plus récentes. Il faut alors rappeler que Aron est un écrivain français connu pour sa théorie du « Bouclier et de l'épée »²⁵⁵ et qu'il juge sévèrement les agissements au cours de l'Épuration. Il explique : « *Un Français sur mille environ aurait été la victime des excès meurtriers commis à la libération. Chiffre suffisant pour créer une psychose qui ne cessera de peser dans les souvenirs des survivants. Il serait vain de vouloir apaiser leurs désespoirs et leurs rancœurs : tout au plus peut-on leur suggérer, ce qu'une étude plus approfondie des lendemains de la libération confirmerait à coup sûr, que sans l'action, même insuffisante, même réticente des nouvelles autorités, le désordre eût été plus grand et les victimes plus nombreuses : la présence de l'administration gaulliste a permis que le chiffre extrême de 105 000 exécutions n'ait pas été dépassé, ni même atteint.* »²⁵⁶ Toutefois, il convient ici de retenir ceux du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, repris également par d'autres historiens.²⁵⁷ Ce comité scientifique dénombre entre 8 000 et 9 000 exécutions d'épurations extrajudiciaires dont une bonne partie avant l'été 1944.²⁵⁸ Après les chiffres, il faut se concentrer sur la mise en place de cette Épuration. André Kaspi rappelle que, déjà le 13 juillet 1940, de Gaulle annonce le châtement des traîtres : « *Un jour, la France libérée punira les responsables de ses désastres et les artisans de sa servitude.* »²⁵⁹ Les premières actions à l'encontre des collaborateurs sont mises en place sous l'Occupation, et les résistants passent petit à petit

²⁵³ ARON Robert, *Histoire de la libération de la France. Juin 1944 – Mai 1945*, Paris, Fayard, 1959.

²⁵⁴ Jacques Isorni (1911-1995) : est un avocat et homme politique français, notamment connu pour être l'avocat de la défense du Maréchal Pétain lors de son procès tenu en 1945.

²⁵⁵ La thèse du « Bouclier et de l'épée » (aussi appelée thèse « du glaive et du bouclier ») est une thèse révisionniste qui explique que le Maréchal Pétain a protégé la France durant l'Occupation en attendant que le Général de Gaulle soit assez fort pour vaincre l'Allemagne Nazie. Pétain agit donc comme un « bouclier » protecteur de la Nation et de Gaulle comme « l'épée » qui parvient à vaincre les Nazis. Cette thèse trouve son origine dans les stratégies de défenses de Pétain lors de son procès et notamment sous la plume de Jacques Isorni. Cette thèse est disqualifiée par les historiens aujourd'hui.

²⁵⁶ ARON Robert, *op. cit.*, p. 655.

²⁵⁷ Ces chiffres sont également repris par AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, (dir.), *La France des années noires*, t. 2 : *De l'Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000, [1993], p. 475-476 mais aussi par KASPI André, *La Libération de la France (juin 1944-janvier 1946)*, Paris, Perrin, 1995, p. 197-198.

²⁵⁸ BEAUPRÉ Nicolas, *op. cit.*, p. 976.

²⁵⁹ GAULLE Charles de, *Discours de guerre*, vol. I, p. 39, cité dans KASPI André, *op. cit.*, p. 193.

des peintures de croix gammées ou de la lettre « K » (comme « *Kollaborateur* ») à des exécutions armées.

Avec la Libération, une Épuration légale se met en place. Comme le rappelle Philippe Bourdel, cette tâche incombe aux Commissaires de la République, dotés de pouvoirs importants. Ces derniers sont souvent des gaullistes convaincus, issus des rangs de la France Libre. Ils sont nommés Commissaires alors même que le pays n'est pas encore libéré. Ils doivent se rendre sur place pour s'assurer de leur présence lors des événements. Parmi leurs prérogatives, il faut retenir -outre leur mission principale qui vise au rétablissement de la légalité et des libertés républicaines- leur rôle de frein aux violences de l'Épuration en laissant les Tribunaux juger les affaires de collaboration dans la légalité. Ces véritables « représentants de de Gaulle » dans les territoires doivent en outre assurer la bonne communication entre les Comités de Libération sur place et le pouvoir central. Les Commissaires de la République sont en quelque sorte des piliers du maintien de l'ordre voulu par le GPRF jusqu'à leur suppression en janvier 1946.²⁶⁰ Ainsi, ces derniers peuvent : « *suspendre tous textes législatifs ou réglementaires en vigueur* » dans le but d' « *assurer le maintien de l'ordre, le fonctionnement des administrations et services publics, des entreprises privées, ainsi que la sécurité des armées françaises et alliées* ». Ils peuvent également « *suspendre de leurs fonctions tous élus et tous fonctionnaires ou agents des administrations, collectivités, régies, services publics ou d'intérêt public, contrôlés ou subventionnés, et leur désigner des intermédiaires* » et aussi « *suspendre l'application et les effets de toute sanction judiciaires* ». En outre, ils peuvent « *procéder à toutes opérations de police judiciaire dans les conditions prévues à l'article 10 du code d'instruction criminelle* » ainsi que « *bloquer tous comptes privés* » et « *réquisitionner tous biens ou services* » Enfin, les Commissaires de la République peuvent « *déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs aux préfets départementaux, à l'exception de ceux prévus par l'article 4* », et surtout ils peuvent produire « *des arrêtés, qui sont rendus exécutoires par voie de publication d'affichage ou de notification individuelle* ». ²⁶¹ Les Commissaires de la République participent ainsi à un basculement de l'Épuration dans la légalité et le Gouvernement Provisoire met en place des structures judiciaires disposées à juger les affaires de collaborations. Ces instances sont triples.²⁶² D'abord, les cours de Justice²⁶³ qui, sur le modèle des cours d'assises, réunissent un juge professionnel ainsi que quatre jurés -choisis par le CDL- et un magistrat supérieur. La cours de Justice peut prononcer toutes les peines de cour d'assises (peine de mort, travaux forcés, réclusion criminelle, emprisonnement) ainsi que des

²⁶⁰ FOULON Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1975.

²⁶¹ BOURDEL Philippe, *L'épuration sauvage 1944-1945*, Paris, Perrin, 2008, [2002], p. 52-53.

²⁶² KASPI André, *op. cit.*, p. 205-207.

²⁶³ Instaurées par l'Ordonnance du 26 juin 1944.

peines de dégradation nationale. Ensuite, les chambres civiques qui ont pour fonction principale de juger de l'indignité nationale. Elles ont donc le choix entre deux jugements, l'acquittement ou la dégradation nationale à vie ou à terme. Enfin, la Haute Cours de Justice²⁶⁴ est mise en place dans le but de juger les principaux collaborateurs de Vichy. Elle se compose de trois magistrats et de vingt-quatre jurés choisis par l'Assemblée consultative. La Haute Cours de Justice s'appuie en outre sur une commission d'instruction formée par cinq juges professionnels et par six autres personnes choisies par l'Assemblée. Seule la grâce présidentielle peut modifier son verdict, il n'y a aucun appel possible. L'Épuration concerne aussi les milieux professionnels et artistiques. En effet, des Comité Régionaux Interprofessionnels d'Épuration (CRIE) sont créés en octobre 1944 dans le but de juger les faits de collaboration dans la sphère professionnelle. Ils sont composés de représentants du patronat, de cadres, d'ouvriers ainsi que de délégués de l'État.²⁶⁵ Par exemple, les PTT subissent une violente épuration, notamment dans les départements annexés du Nord-est.²⁶⁶ L'Épuration est aussi intellectuelle avec la mise en place, en août 1944, du Comité National des Écrivains (CNE) qui comprend beaucoup d'écrivains de la Résistance. Au mois de septembre, le CNE demande au gouvernement de prendre des mesures judiciaires strictes à l'encontre d'écrivains adeptes de la collaboration, dont elle dresse une « liste noire ».²⁶⁷

En ce qui concerne le Lot, l'article de Guy Labédan insiste bien sur sa représentation dans l'épuration extrajudiciaire. L'auteur dénombre 7,35 exécutions pour 10 000 habitants dont beaucoup datent d'avant le Débarquement. À contrario, en ce qui concerne la répression judiciaire, on constate que seulement cinq personnes sont exécutées au profit d'une multitude d'emprisonnements. Cette nette différence s'explique tout simplement par le fait que les tribunaux militaires -ou cours martiales- mis en place après l'épuration sauvage sont destinés uniquement à juger les collaborateurs notoires. Ces tribunaux sont en place entre le 30 août et le 18 septembre 1944 dans la R4 puis, ce sont les juridictions civiles qui les remplacent. Nous pouvons remarquer une importante commutation des peines de mort en travaux forcés et réclusion et, il faut rappeler que quatre ans plus tard, seulement 1 % des condamnés sont toujours sous les barreaux.²⁶⁸ En définitive, la répression dans la R4 se situe dans la moyenne française, voire légèrement en-deçà -1,74 pour 100 000 habitants contre 1,89-. En revanche, de fortes disparités existent dans les départements. Cubéro dénombre ainsi 8,26 exécutions

²⁶⁴ Créé par une Ordonnance du 18 novembre 1944.

²⁶⁵ KASPI André, *op. cit.*, p. 216.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 213.

²⁶⁷ MERCIER Pascal, « Le Comité National des Écrivains, 1941-1944 », Mémoire de maîtrise, Université Paris-III, 1980, cité dans ASSOULINE Pierre, *L'Épuration des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 1990.

²⁶⁸ LABÉDAN Guy, « La répression à la Libération dans la région de Toulouse », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 131, juillet 1983.

pour 10 000 habitants en Ariège, 7,35 dans le Lot, 7,31 dans le Gers, 5,30 dans les Hautes-Pyrénées, mais 3,10 dans le Tarn-et-Garonne, 2,27 en Haute-Garonne et 1,81 dans le Tarn.²⁶⁹ L'Épuration est aussi une des prérogatives des CDL. En effet, Philippe Bourdel rappelle que les CDL possèdent eux-aussi d'importantes prérogatives afin de mettre en place l'épuration du territoire. Les articles 4, 5 et 6 des actions du CDL sont d'ailleurs très explicites :

Article 4 : « 1°) Dans la période clandestine – Coordonner l'action immédiate contre l'ennemi et ses complices, préparer l'insurrection nationale est la tâche des pouvoirs publics pour le jour de la Libération. 2°) Dans la période insurrectionnelle – Entraîner et coordonner l'action des patriotes pour la dislocation des forces allemandes et l'anéantissement des agents de l'ennemi. Faciliter l'établissement des nouveaux pouvoirs publics, notamment des représentants du pouvoir central [Commissaires de la République et préfets]. 3°) Après l'installation des nouvelles autorités – Être la représentation provisoire de la population du département auprès des autorités désignées par le pouvoir central, et aider celles-ci dans leur tâche.

Article 5 : [Les CDL] *préparent les mesures immédiates d'épuration et la liquidation des traîtres. Ils prennent les dispositions nécessaires pour le remplacement des fonctionnaires indignes.*

Article 6 : [Les CDL] *sont chargés, si besoin est, de faciliter la mise en place de nouvelles autorités, dont ils doivent appuyer l'action, d'arrêter les traîtres et les suspects.* ».²⁷⁰

Ainsi, les CDL sont également chargés de mettre en place l'Épuration dans leur département. Les CDL sont ainsi plus proches des réalités du terrain et connaissent assez bien les grandes figures collaborationnistes de leur département. Aussi, Bourdel rappelle que l'action du Commissaire de la République de Toulouse -Pierre Bertaux- ne dépasse pas vraiment les limites de la ville. Les FFI peuvent donc procéder à des actions de représailles sans grandes entraves. À Cahors, les FFI exécutent des miliciens et, pendant les fêtes pascales de 1944, des résistants se déguisent en gendarmes afin de kidnapper un jeune interne du sanatorium de Montfaucon dans le but de l'exécuter car pro-pétainiste.²⁷¹ Déjà avant la Libération totale du territoire français - dans une réunion du 22 août 1944 -, le Docteur Rougier propose au CDL que soit sévèrement punis tous ceux qui ont participé à mettre en place les lois antisémites de Vichy. Etienne ajoute :

« [...] que les biens personnels, dans le département du Lot, de M. DARQUIER de PELLEPOIX soient saisis, de même que, sur la proposition de M. le PREFET, ceux de M. PUECH à PUY-ÉVÊQUE, parti avec M. DARQUIER de PELLEPOIX. ».²⁷²

²⁶⁹ CUBÉRO José, *op. cit.*, p. 392.

²⁷⁰ BOURDEL Philippe, *op. cit.*, p. 53-56.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 573-574.

²⁷² *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 955 (réunion du CDL, 22 août 1944).

Cette citation met en lumière l'action de Louis Darquier de Pellepoix au cœur du système collaborationniste du régime vichyste. En effet, Darquier de Pellepoix²⁷³ est originaire de Cahors. Il s'engage très tôt en politique et se rapproche de l'extrême-droite française. Après avoir adhéré à l'Action Française et aux Croix-de-Feux, il crée son propre parti en 1936, le rassemblement anti-juif de France. Darquier de Pellepoix est nommé en mai 1942, à la tête du Commissariat général aux questions juives par Pierre Laval sur la demande des troupes d'occupation. Il y reste jusqu'en février 1944 et participe, notamment, aux préparatifs de la Rafle du Vel' d'Hiv'. À la Libération, Darquier de Pellepoix s'enfuit en Espagne où il devient professeur de français. Il est condamné à mort par contumace, à la dégradation nationale à vie et à la confiscation de ses biens le 10 décembre 1947.

Le CDL lotois s'appuie sur le rôle de la Commission de l'Épuration, dirigée par Étienne Verlhac. Cette Commission élabore des listes noires des individus ayant, de près ou de loin, collaboré avec l'ennemi. Un arrêté préfectoral en date du 6 janvier 1945, intronise Verlhac à la tête de cette Commission :

*« Article 1. M. VERLHAC, membre du comité départemental de Libération, est nommé membre du comité départemental d'épuration des personnels étatisés de la Préfecture et des services extérieurs de la Police. ».*²⁷⁴

C'est cet homme qui orchestre une grande partie de l'épuration du département grâce à des soutiens interdépartementaux, mais aussi à des lettres de dénonciations. En effet, si le Régime de Vichy est propice à la délation des activités de la Résistance ou encore des dénonciations de réfractaires au STO, la Libération marque une période de vengeances. Les Archives départementales conservent quelques lettres de dénonciations envoyées à Verlhac pour lui mentionner un individu proche du gouvernement de Vichy ou de l'occupant. C'est le cas, par exemple, d'une lettre daté du 13 janvier 1945 :

*« Je viens d'apprendre que l'ancien Capitaine Victor *** réformé pour maladie est adjoint au Capitaine *** remplaçant Mr l'Intendant ***. Je suis obligé de vous faire connaître que Victor *** est un homme qui, depuis 1940, a soutenu Vichy et ses acolytes, fervent de Pétain et de Laval. Il a été contre la résistance et les maquis. [...] Je suis et sommes surpris qu'il occupe depuis*

²⁷³ Louis Darquier de Pellepoix (1897-1980) est originaire du Lot. Il est issu d'une famille de notables de Cahors. Son père, Pierre Darquier, est médecin et très engagé au sein du Parti Radical. Il devient maire de la ville entre 1907 et 1919 puis conseiller général. Louis Darquier de Pellepoix est notamment connu pour ses propos négationnistes. En 1978, il accorde un entretien à un journaliste de *L'Express* où il déclare notamment : *« Je vais vous dire, moi, ce qui s'est exactement passée à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux. »*. JOLY Laurent, *Darquier de Pellepoix et l'antisémitisme français*, Paris, Berg international, 2002.

²⁷⁴ Arch. Dép. du Lot : 96 J 19 (arrêté préfectoral, 6 janvier 1945).

*peu de temps un poste au ravitaillement général à Cahors. [...] Faites faire enquête ou bien convoquez nous face à face pour explications. ».*²⁷⁵

Le CDL lotois n'est pas le seul à prendre des mesures expéditives. Le Comité de la Dordogne demande lui aussi le droit de citer des individus qui, de notoriété publique, se sont manifestement enrichis pendant la guerre. Le CDL périgourdin se dote de sa propre commission d'épuration ce qui tend ses relations avec le Préfet.²⁷⁶ Il faut également noter que les CDL peuvent joindre leurs actions dans le but de châtier les traîtres. Il est alors intéressant de noter que le président du CDL de la Creuse envoie une lettre à Verlhac afin de l'informer qu'un des receveurs des PTT du Lot est un ancien secrétaire des Syndicats de la Creuse. Il lui demande donc une très grande vigilance face à cet individu et lui indique comment procéder pour le juger pour intelligence avec l'ennemi.²⁷⁷ En définitive, en ce qui concerne le département du Lot, Cécile Vaissié est la seule à avoir étudié les dossiers de l'Épuration. Elle rappelle qu'un arrêté départemental en date du 6 septembre 1944 permet à la Cours martiale²⁷⁸ de siéger à Cahors dix jours plus tard²⁷⁹ Une chambre civique siège également dans la ville du 25 janvier au 29 juin 1945 afin de juger les cas les moins graves de collaboration.²⁸⁰ Le tribunal militaire est quant à lui mis sur pied par le Ministère de la Guerre le 16 septembre 1944 et tient six séances dans la cité cadurcienne.²⁸¹ À partir du 18 décembre, c'est la cours de Justice d'Agen qui prend le relais des jugements. En ce qui concerne le bilan de cette Épuration judiciaire, Vaissié estime que la Cours Martiale juge sept personnes considérées comme des collaborateurs importants du Lot, parmi lesquels quatre femmes accusées d'intelligence avec l'ennemi.²⁸²

Ainsi, les premières actions du CDL lotois sont avant tout destinées à relever le département après les dures années marquées par la Guerre. Cela passe par le ravitaillement, l'état des lieux des transports mais aussi par le châtement des traîtres. Le CDL lotois est désormais bien établi. Il est dirigé par un président communiste et s'appuie sur des Commissions de travail. Il s'agit désormais de mieux comprendre ses relations avec les Comités Locaux de Libération.

²⁷⁵ *Ibid.* (lettre dénonciation, 13 janvier 1945).

²⁷⁶ COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *op. cit.*, p. 282.

²⁷⁷ Lettre adressée le 27 octobre 1944, *Arch. Dép. du Lot* : 96 J 19.

²⁷⁸ La Cour Martiale est présidée par un ouvrier de l'usine ratier de Figeac, qui fait partie de la direction des FTP lotois (« Gaston ») mais aussi par René Andrieu (« Alain ») ainsi que l'adjudant André Gramat. *Arch. Dép. du Lot* : 1 741 W 42.

²⁷⁹ *Arch. Dép. du Lot* : 1 109 W 1 108.

²⁸⁰ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 168.

²⁸¹ Les 27 septembre, 11 et 28 octobre, 21 octobre, 18 novembre et le 16 décembre 1944.

²⁸² VAISSIÉ Cécile, *op. cit.*, p. 226-227.

B. Assurer une représentativité politique du local : création et fonctions des Comités Locaux de Libération

1. L'établissement des premiers CLL lotois

Avant le début des journées insurrectionnelles de la Libération, il existe presque partout un Comité Départemental de Libération clandestin. Toutefois, ce type d'organisation n'est pas prévu à l'échelle municipale.²⁸³ Le Gouvernement Provisoire ne souhaite pas envisager ce type d'organisation car il craint de plus en plus qu'une telle situation permette aux communistes de prendre le pouvoir à la faveur de révoltes locales. La volonté communiste est tout à fait à l'inverse de celle de de Gaulle. Le PCF veut créer un maillage de CDL et de CLL sur tout le territoire aux pouvoirs les plus étendus possibles.²⁸⁴ Aussi, l'Ordonnance du 21 avril 1944 prévoit le maintien ou la remise en fonction des conseils municipaux d'avant-guerre en attendant les nouvelles élections légales. Dans le cas où ces conseils ont manqué à leur devoir patriotes, ils peuvent être dissous et remplacés par une délégation spéciale nommée par le Préfet -sous les conseils du CDL-.²⁸⁵ Le but est alors de nommer un nouveau conseil en tenant compte, d'une part, de la majorité exprimée aux dernières élections municipales et, d'autre part, des tendances manifestées dans la commune lors de la Libération. Pour les communistes, ce principe doit aller plus loin :

*« Au fur et à mesure de la libération des villes et villages, le comité local prendra la charge de la vie publique et procédera à la désignation des municipalités nouvelles en tenant compte avant tout de la conduite des différents patriotes dans la dure mais nécessaire bataille d'aujourd'hui, de la situation politique locale de 1939 et du désir des masses. ».*²⁸⁶

Nous pouvons donc constater de profondes divergences entre le GPRF et les Communistes, notamment sur le rôle de l'ordonnateur des municipalités libérées. Le GPRF charge les Préfets de mettre en place les nouvelles municipalités alors que les communistes veulent s'appuyer sur les Comités Départementaux. Les communistes n'acceptent pas non plus le maintien des municipalités d'avant-guerre et préfèrent opérer par la force. Le PCF attend le Débarquement et les premières libérations pour prendre le Gouvernement sur le fait accompli en le laissant

²⁸³ Selon Nadine Bahuon, une brochure clandestine du CNR mentionne leur présence. BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 60.

²⁸⁴ BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 73.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Les communistes et les comités locaux de la Libération, 2 p.*, Archives IRM. Cité dans *Ibid.*

mettre en place les municipalités libérées.²⁸⁷ Cela est manifeste dans les propos d'une circulaire du PCF, citée par Georges Sentis²⁸⁸ :

« Nous devons avoir le contrôle sur le CLL [...]. Il faut que les communistes aient de l'initiative et de l'autorité, il faut moins discuter mais réaliser et obtenir des résultats concrets. [...] Au moment de la Libération du territoire, les CDL auront pour tâche la remise en marche de la vie politique et administrative du département, s'appuyant, comme maintenant, essentiellement sur les comités locaux. ».

Le GPRF fait alors une nette distinction entre les communes rurales et les Préfectures. En effet, dans ces dernières, un Comité Local de Libération est très rapidement établi avec l'accord du CDL et du Commissaire de la République.²⁸⁹ C'est le cas dans le Lot où, dès le 22 août 1944, le CLL de Cahors est installé en fin d'après-midi par le Docteur Rougier -membre du CDL-.²⁹⁰ Dans les autres communes, il faut attendre des mise en place, souvent spontanées, et très souvent à l'initiative du Parti communiste. Il faut alors distinguer deux types de Comités Locaux. D'abord, ceux qui sont mis en place spontanément et ceux qui sont créés par décision du CDL et du Préfet. Ces municipalités peuvent être ensuite élargies sur demande du CDL²⁹¹ ou s'étendre sur tout un territoire.²⁹² Jean-Pierre Azéma résume la situation. Ainsi, « pendant quelques semaines, ces organismes sont souverains, prenant les décisions d'urgence qu'impose une situation exceptionnelle ».²⁹³ Ces nouvelles instances politiques provisoires doivent correspondre à une émanation de la Résistance locale et surtout, elles doivent mettre en place au plus vite des délégations municipales en attendant les élections municipales légales d'avril-mai 1945. Ce sont, en quelque sorte, des « CDL miniature »²⁹⁴ qui doivent administrer la commune au travers de commissions. Il en existe souvent trois, qui se départagent le travail. D'abord, la commission de ravitaillement -qui doit collecter les produits et indiquer les besoins de la localité-. Ensuite, la commission financière et de solidarité, et enfin, celle de l'épuration et de sécurité. Cette dernière ne doit en aucun cas prendre de décision et son rôle se limite simplement à une antichambre du CDL qui seul peut statuer sur les décisions à prendre. Ce statut est souvent remis en cause par les Comités Locaux, comme par exemple en Dordogne. En effet, après de multiples revendications du CLL de Périgueux,

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 74.

²⁸⁸ SENTIS Georges, « Les communistes des bassins houliers du Tarn et de l'Aveyron à la Libération », Thèse de 3^e cycle, dirigée par DEJONGHE Étienne, Lille, Université de Lille, 23 janvier 1981, p. 114.

²⁸⁹ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 26.

²⁹⁰ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 955 (réunion du CDL, 22 août 1944).

²⁹¹ Comme beaucoup le sont dans les départements des Basse-Pyrénées, du Gard et de l'Hérault.

²⁹² Comme c'est le cas, par exemple, en Haute-Garonne.

²⁹³ AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François (dir.), *La France des années noires, t. 2 : De l'Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000, [1993], p. 462.

²⁹⁴ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 60.

le Préfet de la Dordogne, Maxime Roux, intime aux Comités Locaux d'opérer une large épuration des municipalités en écartant les conseillers nommés par Vichy ainsi que ceux des élus de 1935 qui ont adopté une attitude favorable au régime.²⁹⁵ La tâche qui incombe aux CDL n'est pas toujours évidente. En effet, nommer des municipalités qui peuvent s'avérer être très peu connus des membres du Comité cadurcien amène à des stratégies politiques. La délation est encore très active dans le département et beaucoup de CLL sont reformés ou modifiés en fonction des éléments retenus par la Commission d'Épuration. Ainsi, déjà dans la première réunion du CDL lotois (le 17 août 1944), se pose la question de cette difficulté. Le CDL lotois statue sur ces points en décrétant qu'il ne faudra

« [...] *qu'aucun Comité Local ne soit constitué sans l'approbation du Comité Départemental.* ».²⁹⁶

Une commission chargée de statuer sur l'approbation ou non des CLL est mise en place avec un représentant désigné pour le Front National, la CGT, le Parti radical, le Parti socialiste, le Parti communiste, les MUR ainsi que pour le Comité d'Action et de Défense Paysanne. Henri Thamier rappelle également ces difficultés :

« *Il fallait trouver partout des membres de chaque parti et des formations figurant au CDL. C'était une tâche difficile. [...] Ils nous fallut fabriquer assez souvent des représentants de la SFIO, du Parti radical et du MRP.* ».²⁹⁷

Désormais, si l'on souhaite dresser un bilan de la mise en place des CLL dans le département du Lot, il faut s'appuyer sur les décisions de la Commission prévue à cet effet et sur une représentation cartographique montrant les mises en place entre septembre et novembre 1944.²⁹⁸ Ainsi, parmi les premiers Comités Locaux mis en place dans le département, nous pouvons citer ceux des grandes villes comme Gourdon²⁹⁹, Gramat³⁰⁰, Figeac³⁰¹, Lacapelle-Marival, Saint-Céré³⁰² ou encore Souillac.³⁰³ Dès la réunion du 19 septembre 1944, soixante-sept CLL sont habilités. Je remarque que les premiers CLL à être habilités sont inégalement répartis sur le territoire lotois. En effet, il y a une forte concentration sur les Causses de Gramat -autour de Caniac-du-Causse- mais également le long des rives

²⁹⁵ Arch. Dép. de la Dordogne : 14 J 29, CLL de Périgueux et note au Préfet Roux du 28 juillet 1944.

²⁹⁶ Arch. Dép. du Lot : 1 W 955 (réunion du CDL, 17 août 1944).

²⁹⁷ THAMIER Henri, *op. cit.*, p.115.

²⁹⁸ Carte des premiers CLL lotois (Cf. Annexe 3.4).

²⁹⁹ Le CLL de Gourdon est mis en place durant le mois de septembre 1944. Il a à sa tête, Marc Baudru.

³⁰⁰ Le CLL de Gramat est mis en place durant le mois de septembre 1944. Il a à sa tête, Arthur Vieillescazes.

³⁰¹ Le CLL de Figeac est mis en place le 23 août 1944. Il a à sa tête, André Despoux.

³⁰² Le CLL de Saint-Céré est mis en place durant le mois de septembre 1944. Il a à sa tête, Marius Pech-Maurel.

³⁰³ Le CLL de Souillac est mis en place durant le mois de septembre 1944. Il a à sa tête, Jaurès Chaudru.

du Célé ainsi que dans le Limargue. Cette répartition rappelle celle des premiers mouvements de la Résistance lotoise. En effet, les premiers groupes maquisards se sont établis dans ces régions et sans doute, ont-ils eu une plus grande facilité à imposer un CLL dans ces communes. Au final, à la veille des élections légales de 1945, 295 communes lotoises ont un Comité Local sur 330.³⁰⁴ À titre comparatif, dès le mois de novembre 1944, la quasi-totalité des communes de la Dordogne ont un CLL.³⁰⁵ La carte de l'expansion des CLL lotois est assez significative. Il existe quasiment partout un Comité Local et notamment dans les régions propices aux maquis. Seul ombre au tableau, la région du Ségala³⁰⁶ qui, contre toute attente, ne possède visiblement pas de CLL à la lecture des Archives du CDL. Ces territoires, pourtant très fertiles en activités clandestines sous le Régime de Vichy, n'apparaissent pas dans les habilitations du CDL cadurcien. Également, beaucoup de communes du Sud du département ne sont pas représentées.³⁰⁷ Je crois que cela est dû à l'attraction de la ville de Cahors qui, peut-être, a plus de facilité à s'occuper des communes proches car le CDL connaît ces territoires. Les seules communes qui restent une énigme pour moi sont celles de Castelnau-Montratier, Lalbenque et Viazac. La première pour son aspect démographique et surtout stratégique. En effet, Castelnau-Montratier est située à l'extrême sud du département du Lot à la limite avec le Tarn-et-Garonne. La commune compte plus de 2 000 habitants en 1946 ce qui en fait une des villes les plus importantes du département. La seconde, Lalbenque, pour les mêmes raisons. La commune compte plus de 1 000 habitants en 1946 et c'est surtout une des communes qui a abrité bon nombre de maquisards. Enfin, Viazac, petit village de la périphérie Est de Figeac, de près de 400 habitants en 1946. C'est un des villages martyrs du département. En effet, le 3 juin 1944, des maquisards sont pris en embuscade et, un lourd accrochage s'éternise aux alentours de la commune. Les Allemands reviennent avec des camions chargés de soldats et des engins chenillés et brûlent le hameau du *Cayla*. Neuf personnes périssent dont un prêtre venu porter secours. L'absence de Comités Locaux dans ces villes relève peut-être d'un manque de temps ou encore d'un rejet de ces dernières dans la mise en place d'une institution locale provisoire. Les municipalités sont laissées en place en attendant les élections légales d'avril-mai 1945.

L'installation des Comités Locaux de Libération ne peut pas se comprendre sans prendre en compte leurs liens avec le Comité Départemental de Cahors.

³⁰⁴ Carte des CLL lotois entre septembre et novembre 1944 (*Cf. Annexe 3.5*).

³⁰⁵ 570 communes sur 587 : COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *op. cit.*, p. 291-292.

³⁰⁶ À l'image des communes de Bagnac-sur-Célé, Gorses, Laresses, Prendeignes, Saint-Cirgues, Sainte-Colombe, Saint-Maurice-en-Quercy ou encore Saint-Perdoux.

³⁰⁷ À l'image des communes d'Arcambal, de Bach, de Berganty, de Concots, de Lamothe-Cassel, Larroque-des-Arcs, Luzech, Saint-Germain-du-Bel-Air ou encore Vers.

2. Les liens entre CDL et CLL jusqu'aux municipales de 1945

Il est clair que les CDL prolongent leurs actions au travers des CLL.³⁰⁸ Ces derniers leur assurent un ancrage local et leur permettent de diffuser plus facilement les actions et les mesures prises, notamment dans des départements ruraux. Les Comités Locaux sont, en quelque sorte, l'incarnation de la représentation des CDL, sur le terrain local ; terrain de l'action.³⁰⁹ Cependant, ce n'est pas chose simple d'analyser les rapports entre ces deux instances car, jusqu'à ce jour, très peu d'études ont été menées sur le sujet.

Partons d'abord d'un constat simple. Il s'agit de penser que la principale relation qui lie CDL et CLL est celle d'une subordination de principe³¹⁰, s'incarnant dans le pouvoir décisionnaire du CDL d'accepter ou non, les nouveaux magistrats communaux.³¹¹ Pour ce faire, les communes doivent envoyer les compositions de leur CLL afin de permettre au CDL de statuer sur la nouvelle organisation communale. Par exemple, la commune de Montfaucon est l'une des premières à faire parvenir au CDL lotois sa nouvelle composition communale dès le 23 septembre 1944. Gramat fait de même, notamment pour soumettre à l'approbation du Comité Départemental les membres de ses différentes commissions le 15 octobre de la même année.³¹² Le cas échéant, les membres du CDL peuvent également rappeler à l'ordre les CLL récalcitrants, ou encore ceux qui prennent trop d'initiatives. Charles Riondet y voit une tentative autoritaire des Comités Départementaux à l'encontre des représentants locaux.³¹³ C'est le cas de la commune du Boulvé située aux portes du Tarn-et-Garonne.³¹⁴ Dans une lettre du 17 novembre 1944, le CDL cadurcien rappelle au président du CLL que le comité doit se réunir :

« [...] chaque fois que les circonstances l'exigeraient et au moins une fois par semaine. [...] Il est très important de se conformer aux prescriptions [...] pour assurer la bonne marche des affaires de la commune et réaliser l'Union, seul but de notre action. ».³¹⁵

Certains membres de la commune du Boulvé profitent de cette altercation pour demander des places au sein du CLL. Ainsi, un membre du Parti communiste Français adresse une lettre au

³⁰⁸ BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2011, [1988], p. 10.

³⁰⁹ RIONDET Charles, *Le Comité parisien de la Libération 1943-1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p.105.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 138.

³¹¹ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 105.

³¹² *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 958 (composition des CLL de Montfaucon et de Gramat, 23 septembre et 15 octobre 1944).

³¹³ RIONDET Charles, *op. cit.*, p. 138.

³¹⁴ Le Boulvé est une commune située à l'extrême Sud-ouest du département du Lot. En 1946, la commune compte 286 habitants.

³¹⁵ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 961 (lettre du président du CDL lotois au président du CLL du Boulvé, 17 novembre 1944).

CDL le 8 décembre, suivi le même jour par un représentant du Parti socialiste ainsi qu'une déléguée de l'Union des Femmes Françaises afin d'être nommée au sein de la nouvelle assemblée municipale. Le CDL répond favorablement à ces trois demandes et, dans une lettre du 27 décembre, adresse au Comité Local du Boulvé une missive d'installation de ces trois nouveaux membres.³¹⁶ Le même cas peut aussi être observé dans la commune de Saint-Géry.³¹⁷ Une enquête est mise sur pied afin de réhabiliter l'ancien maire de la commune. Des interrogations sont menées auprès de personnalités de la commune à l'image de la veuve du *Capitaine Philippe* afin de savoir si cet individu a réellement rendu des services à la résistance lotoise. Le 2 février 1945, le CDL conclut :

« De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il ressort que M. *** a rendu de réels services à la Résistance dès l'installation des maquis dans la région. [...] M. *** à la réputation, à Saint-Géry, d'un honnête homme, serviable et excellent patriote. ».³¹⁸

Ce genre de commissions se base beaucoup sur la réputation villageoise, très sensible dans des communautés rurales comme celles du Lot. Les CLL pâtissent en outre, comme les populations, des délais de communications assez long -notamment pour les Comités Locaux situés loin de Cahors-.

Les relations entre ces deux instances provisoires ne sont pas seulement des relations d'allégeance où le CLL attend l'aval de l'instance départementale. En effet, certaines communes usent de cette situation exceptionnelle pour demander des subventions dans le but d'améliorer la vie quotidienne des campagnes. C'est le cas du Comité Municipal de la commune de Meyronne.³¹⁹ Ainsi, par une lettre du 19 février 1945, le président du CLL insiste dans le but de procéder à une nomination d'une nouvelle institutrice dans le village. Il en profite également pour demander une subvention pour la réfection des chemins vicinaux ainsi que pour la suppression de l'ancien cimetière.³²⁰

Il faut également s'arrêter sur le cas de la commune de Saint-Médard-de-Presque. En mars 1945, les membres du CLL -soutenus par Henri Thamier au CDL- mettent en place une pétition dans le but d'ériger une nouvelle commune dans la section de Saint-Jean-Lagineste. En effet, depuis 1939, la section de Saint-Jean possède tous les attributs d'une petite commune rurale (école, église, cimetière ainsi qu'un ancien local scolaire pouvant servir de

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Saint-Géry est une commune lotoise située au bord du *Lot*, entre Cahors et Saint-Cirq-Lapopie. La commune comptabilise 356 habitants en 1946.

³¹⁸ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 960 (réunion du CDL, 2 février 1945).

³¹⁹ Meyronne est une commune située au bord de la *Dordogne* au Nord-ouest du département du Lot, à environ dix kilomètres de Souillac. En 1946, Meyronne compte 288 habitants.

³²⁰ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 960 (lettre du président du CLL de Meyronne au président du CDL lotois, 19 février 1945).

mairie) mais dépend de Saint-Médard-de-Presque. La pétition signée le 9 mars 1945 se termine en ces termes :

« Il n'y a aucune raison de refuser à une population, qui a affirmé, pendant l'occupation, ses sentiments patriotiques à plusieurs reprises, cette satisfaction légale. ».³²¹

Ainsi, l'action conjointe des CDL et CLL permet à la section de Saint-Jean-Lagineste d'être érigée en commune le 16 juin 1948 et les premières élections municipales porte Henri Thamier à la présidence de la municipalité.

L'efficacité et la bonne entente entre CDL et CLL fonctionne également dans le sens inverse. Je m'explique ; lorsqu'une nouvelle circulaire portant sur les trafics illicites est mise en place le 11 janvier 1945, les CLL répondent présents aux enquêtes du Comité Départemental. Ainsi, les Archives départementales du Lot conservent les réponses des CLL d'Anglars, d'Autoire, de Bannes, de Cajarc, de Glanes, de Payrignac et de Saint-Médard-de-Presque.³²² Il ressort que dans tous ces Comités Locaux, aucun trafic illicite n'est à déplorer.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, les CLL peuvent aussi jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'Épuration. Cependant, ces instances peuvent aussi jouer un rôle beaucoup moins connu de « désépuration ». Anne-Marie Cocula et Bernard Lachaise reviennent sur un épisode périgourdin survenu en janvier 1945. Un agriculteur de Lanquais³²³ est sanctionné par l'administration vichyste -en avril 1944- à payer une amende de 15 000 francs pour abattage clandestin. Grâce à l'action du CLL de l'arrondissement de Bergerac, Marcel Dumas voit sa peine passer d'une sévère amende à un simple avertissement.³²⁴ La même chose se produit dans le Lot, à Sauliac-sur-Célé.³²⁵ En effet, le CLL de la commune prévient le CDL d'une affaire concernant l'instituteur du village et le secrétaire du Comité Départemental décide d'en informer ensuite le Préfet dans une lettre du 3 février 1945 :

*« [...] sur le fait que Monsieur ***, Instituteur à Sauliac-sur-Célé, a été condamné pendant l'occupation, pour outrages à Monsieur Loïc Petit alors Préfet du Lot. Monsieur *** continue à payer une amende par mensualités. Je vous demanderais donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien prescrire une enquête pour savoir s'il ne serait pas possible et opportun de faire rapporter*

³²¹ *Ibid.* (pétition Saint-Médard-de-Presque, 9 mars 1945).

³²² *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 963 (réponses des CLL concernant l'enquête sur le trafic illicite, entre le 20 janvier 1944 et le 10 février 1945).

³²³ Lanquais est une commune située dans le Département de la Dordogne, à environ vingt kilomètres à l'Est de Bergerac.

³²⁴ COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *op. cit.*, p. 283.

³²⁵ Sauliac-sur-Célé est une commune lotoise située au bord du Célé, entre Marcihac et Cabrerets.

*les mesures qui ont été prises contre lui, cet instituteur paraissant avoir agi dans un élan de protestation patriotique. ».*³²⁶

Toutefois, la mise en place de ces instances locales n'est pas du goût de tous. Certains habitants se plaignent au CDL en expliquant que les membres de ces nouvelles municipalités ne sont pas toujours de véritables résistants. Je pense ici au témoignage d'une institutrice de Souillac qui explique :

*« [...] quand je vois tous ces jeunes qui se baladent le nez en l'air ou qui se sont plantés dans le Comité de libération, sans avoir quitté leurs pantoufles, que veux-tu, ça m'écoeure et quelle amertume ! X n'a pas bougé, mais il est du C. de Libération !... D'ailleurs, aucun de ceux qui y sont ne sont partis, même un jour, au maquis. Toujours le même fourbi, c'est à dégoûter de tout ... »*³²⁷

La période est alors propice aux entrepreneurs qui désirent accéder au plus haut échelon de la gouvernance locale par le biais de leur action résistante, voire par usurpation. Cependant, il est assez stimulant d'observer le témoignage de Denise Guillaume qui explique avec quel pragmatisme le Comité Local de son village aveyronnais est mis en place :

*« En juillet nous avons reçu l'instruction que le Comité Local de Libération (CLL) allait être formé de tous les partis représentés dans la Résistance. Il n'y avait eu que des radicaux-socialistes dans la commune avant la guerre. Alors nous avons fait une petite enquête sociologique et nous avons décidé qui serait un bon candidat pour représenter le Parti communiste, le Parti socialiste et les catholiques (le futur MRP). En fait, c'est ma mère qui les a tous triés sur le volet, et mon père a été élu président à l'unanimité. Je n'avais que 16 ans, mais j'étais considérée comme instruite et je suis devenue secrétaire municipale. Le moment venu, nous avons frappé à la porte de la mairie pour leur dire qu'ils avaient été remplacés. Il n'y a pas eu de problème. Les maquisards sont entrés au village avec des foulards rouges et ont chanté l'Internationale et La Marseillaise, et le nouveau CLL, avec ses membres de partis fictifs, a été mis en place. »*³²⁸

Il est assez stimulant d'observer qu'une certaine continuité se fait sentir, même après les élections municipales d'avril-mai 1945. Les nouvelles municipalités s'adressent toujours au CDL afin de régler leurs problèmes de ravitaillement³²⁹ ou encore pour améliorer le quotidien d'un village rural.³³⁰ Le plus surprenant est sans doute une lettre d'un membre du CLL de

³²⁶ Arch. Dép. du Lot : 1 W 964 (lettre du secrétaire du CDL lotois au préfet, 3 février 1945).

³²⁷ Arch. Dép. du Lot : 1 W 9, cité dans VAISSIÉ Cécile, *op. cit.*, p. 211-212.

³²⁸ Témoignage de Denise Guillaume, 7 décembre 1984. Cité dans le travail de KEDWARD Harry Roderick, *op. cit.*, p. 288.

³²⁹ Comme la commune de Saint-Paul-de-Vern qui demande, le 28 juillet 1945, du sulfate de cuivre.

³³⁰ À l'image de la commune de Lacam-d'Ourcet qui demande son électrification en date du 28 juillet 1945.

Bétaille³³¹ qui s'adresse au CDL afin de savoir si les Comités Locaux vont se poursuivre, même après les élections légales. Il explique, dans une lettre du 23 mai 1945 :

*« Est-ce que les CLL continueront à fonctionner après les élections municipales ? Dans l'affirmative, quel sera leur rôle ? N'y a-t-il pas lieu que ces comités soient réorganisés ? Car, dans certaines communes, plusieurs ont été élus conseillers municipaux, d'autres ne méritent pas d'y figurer. »*³³²

Certaines communes s'adressent encore au CDL avec leur ancien titre de CLL. C'est le cas de la municipalité de Gramat qui, le 13 février 1946, informe le Comité Départemental que :

*« [...] des héritiers du sieur ***, adjudant-chef de Gendarmerie à Gramat, fusillé comme traître pendant la Résistance, font des démarches en vue de recueillir sa succession. Sans doute, il vous apparaîtra, comme à moi, qu'il serait scandaleux que ces biens ne reviennent pas à la Nation et qu'il est nécessaire d'entreprendre, au plus tôt, les démarches pour faire reconnaître légalement le jugement portant condamnation du sieur ***. »*³³³

Par conséquent, les liens entre organismes locaux et départementaux sont complexes et résultent de multiples enjeux de pouvoirs. Il faut alors se pencher sur les élections municipales de 1945, afin d'observer si ces liens perdurent ou cessent avec le retour à la légalité. Considérées par beaucoup d'observateurs comme un scrutin non-politique, les élections municipales de 1945 sont tout de même attendues « comme signe de l'opinion publique »³³⁴ étant donné l'éloignement de la dernière consultation électorale.

3. Les élections municipales légales de 1945

Les élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 suscitent de vives controverses. En effet, nombre d'organisations politiques protestent contre l'amputation du corps électoral de tous les prisonniers encore détenus en Allemagne³³⁵ ainsi que ceux qui se sont engagés dans l'armée à la suite de la Libération. Les débats qui englobent ces élections se comprennent aussi au travers d'un prisme politique. Les tenants d'un retour rapide aux formes classiques de la République s'opposent à ceux de la perpétuation des institutions provisoires de la Résistance. Parmi les opposants à cette élection, le Parti communiste en est le fer de lance. Ce dernier comprend que le but de ce scrutin est de mettre à l'écart les Comités de

³³¹ Bétaille est une commune située au Nord du département du Lot, à la limite avec la Corrèze.

³³² Arch. Dép. du Lot : 1 W 960 (lettre d'un membre du CLL de Bétaille au président du CDL, 23 mai 1945).

³³³ Arch. Dép. du Lot : 1 W 963 (lettre du CLL de Gramat au CDL lotois, 13 février 1946).

³³⁴ SIEGFRIED André, *L'année politique 1944-45 : revue chronologique des principaux faits politiques, économiques et sociaux de la France de la libération de Paris au 31 décembre 1945*, Paris, Éd. du grand siècle, 1946, p. 185.

³³⁵ Qui représentent près de 2,5 millions d'hommes.

Libération.³³⁶ Le congrès des CLL lotois est mis en place le 6 décembre 1944 dans une réunion du CDL et est acté pour les 9 et 10 décembre de la même année. Cette assemblée a pour but de débattre autour des élections et permet également au CDL de donner les marches à suivre pour les mettre en place. L'assemblée rejette en bloc les nouvelles élections et demande aux autorités de prendre en compte la trop forte proximité dans le temps de celle-ci avec les affres de l'occupation encore présent dans le département. Le Comité Départemental cadurcien n'est pas le seul à s'opposer à ces élections. Nadine Bahuon rappelle que le CDL de Haute-Vienne conteste, dès le 6 décembre 1944, les modalités de ces élections.³³⁷ Le CDL haut-viennois explique que la réorganisation de la vie politique n'est pas encore prête à la suite de quatre années d'occupation et surtout que la population n'est pas encore réconciliée avec les affaires politiques. Les membres du Comités estiment que ces élections vont compromettre l'unité de la Résistance et aggraver encore les multiples « *querelles de clochers* ».

Avant d'analyser les résultats de ces élections, il est nécessaire de revenir sur la redéfinition du corps électoral. Ainsi, Charles Riondet rappelle que les femmes prennent part à ce vote, qu'elles y sont même éligibles, et qu'elle sont encouragées à s'y inscrire.³³⁸ Ce nouveau paramètre correspond donc à un net élargissement du collège électoral. Ce sont les Comités Locaux de Libération qui sont chargés de veiller à la révision des listes électorales et à l'inscription des femmes. C'est les cas dans les six communes que j'étudie plus bas. Les municipalités libérées mettent en place, dès les premiers instants de leur mise en place, la révision des listes électorales communales afin de parachever la mise en place des élections. Les Comités Locaux sont également acteurs de ces élections. En effet, une grande partie des membres des CLL sont candidats dans la nouvelle organisation communale, parfois dans une liste commune. Cependant, ce scrutin est marqué par de profonds changements, que ce soit dans la variété des étiquettes politiques et des listes de coalition ou encore dans la participation des organisations syndicales, fait unique - jamais vue en France -.³³⁹

Si l'on se penche désormais sur le bilan de ces élections, il est sans appel.³⁴⁰ Gilles Le Béguet et Denis Peschanski parlent d'une « *gauchisation spectaculaire* » et d'un profond renouvellement du personnel politique local.³⁴¹ Le Parti communiste passe du contrôle de 310

³³⁶ MORIN Gilles, « Les élections de 1945, étapes du rétablissement du pouvoir central », *Historiens et géographes*, n° 357, mai 1997, p. 215-231.

³³⁷ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 106.

³³⁸ RIONDET Charles, *op. cit.*, p. 255.

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ La densité communiste départementale en 1944 (*Cf. Annexe 3.6*).

³⁴¹ LE BÉGUEC Gilles, PESCHANSKI Denis (dir.), *Les élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000, p. 27.

municipalités en 1935 à 1.413 à la suite de ces élections.³⁴² Le personnel politique est renouvelé, à l'image du Conseil Départemental de la Corrèze qui passe d'une moyenne d'âge assez élevée à un net rajeunissement de ses membres : de 58 à 49 ans. Le spectre social est aussi plus large. Alors que l'ancien Conseil corrézien était surtout réservé à des individus exerçant des professions exécutives et économiques, les élections permettent à des catégories sociaux-professionnelles plus larges d'y siéger à l'image des agriculteurs, artisans et ouvriers.³⁴³ Le Parti communiste est le seul parti capable de l'emporter sans alliance politique. La SFIO et le MRP -nouveau parti de centre droite- sont, quant à eux, obligés de s'allier pour l'emporter. Bien évidemment, les grands perdants de ces élections restent les radicaux qui passent d'une solide assise politique avant-guerre, à une assise très faible. Il faut rappeler également que le bouleversement des résultats des municipales, transforme les réseaux politiques. Ainsi, les réseaux politiques d'avant-guerre -étudiés dans le Morbihan et la Seine-et-Oise par exemple- s'appuient beaucoup sur des relations entre une certaine noblesse locale qui, avec la Libération, cèdent la place à des réseaux plus informels issus de l'action résistante et incluant des réseaux paysans et populaires issus de la guerre.³⁴⁴ Parmi les grandes villes qui sont aux mains des Communistes et des Socialistes, nous pouvons citer Bordeaux, Clermont-Ferrand, La Rochelle, Perpignan, Toulouse et Limoges. Georges Guingoin, le Préfet du maquis limougeaud, parvient à accéder à la mairie de la ville et y reste jusqu'en 1947.³⁴⁵ Dans le Lot, les élections municipales de 1945 permettent au PCF d'accroître sa présence, passant ainsi de six conseillers en 1939 à 650.³⁴⁶ À l'échelle municipale, le département du Lot concentre quinze municipalités communistes ce qui est peu face à l'assise des socialistes.³⁴⁷

L'établissement des CLL lotois dès les premiers mois de la Libération se solde par leur remplacement au profit de municipalités légales, au sortir des élections municipales de 1945. Les liens entre les instances locales et le CDL sont forts se pérennisant même après les élections. Toutefois, la suppression de fait des CLL marque un désir des autorités nationales à remplacer le provisoire au profit d'une nouvelle République. La période est alors aux tensions entre les CDL et les représentants du pouvoir national qui conduit à l'amenuisement de leurs pouvoirs et à leur suppression avec l'avènement de la IV^e République.

³⁴² AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François (dir.), *La France des années noires*, t. 2 : *De l'Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000, [1993], p. 352-353.

³⁴³ LE BÉGUEC Gilles, PESCHANSKI Denis (dir.), *op. cit.*, p. 256-258.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 57-58.

³⁴⁵ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 108.

³⁴⁶ LARTIGAUT Jean (dir.), *Histoire du Quercy*, Privat, 1993.

³⁴⁷ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 92 (Bulletin Officiel et recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot. Élections municipales de 1945. Liste des Maires et des adjoints en mai 1945).

C. Vers la disparition progressive du provisoire

1. Un contexte épineux de relations avec les autorités supérieures

La disparition des CLL à la suite des élections légales de 1945 fragilise les Comités Départementaux. Ces derniers ont beaucoup de mal à s'imposer face au Gouvernement Provisoire qui souhaite remettre en place les institutions légales de la République. Cependant, il faut rappeler que ce contexte de tensions n'est pas nouveau. En effet, dès l'installation des Comités provisoires, une lutte acharnée entre de Gaulle et le Parti communiste se fait sentir. Le premier souhaite rétablir la République le plus vite possible en s'appuyant sur les CDL comme des organismes politiques provisoires, chargés d'éviter les heurts de cette période de transition politique. Cependant, le PCF - fort de sa représentation dans ces instances - souhaite développer l'action des organismes provisoires afin de lui garantir le soutien populaire et, en filigrane, espérer prendre le pouvoir. Ainsi, deux conceptions politiques s'affrontent. La première, plus classique, veut assurer un pouvoir partagé entre les Commissaires de la République et les Préfets qui peuvent toutefois s'appuyer sur des CDL consultatifs. C'est la position du GPRF de de Gaulle qui veut remettre en place l'État central. La seconde vision est celle des communistes. Ces derniers souhaitent décentraliser les pouvoirs en s'appuyant sur les Comités Départementaux et Locaux de Libération. Le but est alors clairement de mettre en place un contre-pouvoir dans le but de déstabiliser l'unité du GPRF.³⁴⁸ Tout ceci nous amène à aborder la question des rapports entre les CDL et les autorités supérieures, représentées par le préfet et le Commissaire de la République. Philippe Buton et Jean-Marie Guillon distinguent ainsi cinq formes possibles de relations allant de la soumission du CDL à une situation de concurrence.³⁴⁹ Tout d'abord, l'analyse de certains départements fait ressortir un rapport de soumission presque totale du CDL face au préfet. C'est le cas, par exemple, dans l'Aisne. Ensuite, viennent les départements où CDL et préfets travaillent en étroite collaboration. C'est le cas du Cantal, de la Haute-Vienne, ou encore de l'Indre. Puis viennent les CDL qui agissent comme un groupe de pression sur le préfet ; comme c'est le cas en Haute-Garonne ou dans les Bouches-du-Rhône. En outre, certains CDL sont en conflits permanents avec l'autorité préfectorale, comme dans le Vaucluse et les Côtes-du-Nord. Enfin, on observe des situations de fortes concurrences entre ces deux acteurs politiques, à l'instar des Basses-Pyrénées, des Alpes-Maritimes, de la Haute-Savoie, des Ardennes, de la Somme, ou encore du Gard.

³⁴⁸ BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p.70.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 32-33.

En ce qui concerne le Lot, la lecture des Archives fait ressortir une assez bonne entente entre le CDL et le préfet Dumas. En témoigne un rapport de *Paul* au Commissaire de la République de Toulouse le 10 novembre 1944.

« *Nos rapports personnels avec le Comité Départemental de Libération ont toujours été dans l'ensemble satisfaisants, comme il est naturel entre compagnons de lutte.* ».³⁵⁰

Cependant, si l'on poursuit la lecture des rapports préfectoraux, on s'aperçoit d'un changement d'attitude du CDL cadurcien. Ainsi, dans un autre rapport du 11 décembre 1944, Robert Dumas écrit :

« *Mais, sur le plan strictement administratif, je dois noter que le C.D.L. n'entendait pas réduire son activité au rôle prescrit par l'ordonnance du 12 septembre 1944 aux termes de laquelle les Comités de libération sont de simples organismes consultatifs. Le Comité départemental du Lot considérait qu'il devait prendre en mains la direction générale des affaires et collaborer activement avec le Préfet.* ».³⁵¹

Les attitudes et les liens entre le CDL lotois et les autorités légales ne sont donc pas figés. Il est alors intéressant d'aller un peu plus loin dans ces rapports et de noter que dans le même rapport, Robert Dumas réaffirme son autorité et explique que :

« *La situation est maintenant redressée et le C.D.L. n'entrave en aucune façon mon action de représentant du Gouvernement Central.* ».

En définitive, si l'on veut faire un rapport avec la typologie établie par Buton et Guillon et le cas du Lot, ce département peut se placer dans la deuxième catégorie où CDL et préfet travaillent, dans l'ensemble, en étroite collaboration.

Les rapports avec le Commissaire de la République sont plus complexes. En effet, ces derniers n'ont pas le même poids partout.³⁵² Par exemple, les relations entre le Commissaire de la République de Toulouse -Pierre Bertaux- et le CDL toulousain sont beaucoup plus tendus que dans les autres départements de la R4. Lors d'un voyage de de Gaulle dans la région à l'automne 1944, ce dernier va même jusqu'à dire que la ville est « *un repère de bandits où les gens s'entr'égorge le soir au coin des rues* ».³⁵³ Dans le Lot, Pierre Bertaux ne vient qu'une seule fois, le 20 octobre 1944. C'est alors le préfet qui l'informe régulièrement de la situation du département. Cette distance explique sans doute des rapports moins conflictuels. Il est tout aussi intéressant d'analyser le cas lotois au prisme des départements voisins. En Dordogne

³⁵⁰ Arch. Dép. du Lot : 1 W 87 (rapport du préfet lotois au Commissaire de la République, 10 novembre 1944).

³⁵¹ *Ibid.* (rapport du 11 décembre 1944).

³⁵² BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *op. cit.*

³⁵³ GAULLE Charles (de), *Mémoires de guerre, Le salut, 1944-1946*, t. III, Paris, Plon, 1980.

par exemple, les rapports entre le CDL périgourdin et le préfet Maxime Roux sont assez épineux³⁵⁴ à l'image d'une note préfectorale d'octobre 1944 :

« *sortant de son rôle consultatif, le Comité accuse une tendance très nette à sortir de ses strictes attributions pour s'occuper de tout, créant de la sorte des initiatives locales discordantes.* ».³⁵⁵

Le préfet Roux doit constamment réaffirmer son autorité face aux instances provisoires du département comme en témoigne un autre rapport du 23 novembre 1944 :

« *J'ai dû me montrer très ferme, [le CDL] a enfin compris que son rôle devait être purement consultatif et qu'il ne détenait aucun pouvoir de décision.* ».³⁵⁶

En Limousin, de fortes tensions sont aussi de mise, notamment entre le CDL de Corrèze et le pouvoir central incarné par Pierre Boursicot.³⁵⁷ En Haute-Vienne, les relations ne sont pas simples non plus. Pierre Boursicot est qualifié de « *légèrement distant et hautain* »³⁵⁸ mais après sa prise de fonction le 5 septembre 1944, celles-ci s'améliorent et sont même considérées comme très bonnes. Les rapports entre le CDL haut-viennois et le préfet Jean Chaintron ont la même évolution.³⁵⁹ Dans le Cantal, les relations entre le CDL et l'autorité centrale sont sans heurt. Le CDL gère seul le département entre le 30 juillet et le 3 septembre 1944 date à laquelle Maurice Rolland est installé comme préfet du département. En revanche, la particularité du Cantal est sa profonde hostilité envers les municipalités provisoires. En effet, la population de ce département, assez rural et conservateur, ne comprend pas la présence des FFI sur son sol après la Libération. Les autorités décident de laisser en place des maires nommés par Vichy afin de ne pas déstabiliser l'unité des institutions républicaines légales.³⁶⁰ Par conséquent, les relations entre les CDL et l'autorité centrale sont complexes car elles répondent à un contexte régional singulier et à des attitudes différentes en fonction des individus et des décisions politiques.

Si l'on se penche désormais sur la situation nationale, il est clair que les relations se dégradent rapidement, comme en témoigne l'attitude des CDL à la fin de l'année 1944. Les premières protestations émergent avec la réunion de six CDL du Sud-est à Vizille le 5

³⁵⁴ COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Aubas, éd. Fanlac, 2020, p. 291.

³⁵⁵ *Arch. Dép. de la Dordogne* : 1 W 1815/2 (note préfectorale d'octobre 1944).

³⁵⁶ *Arch. Dép. de la Dordogne* : 1 W 1815/2 (rapport du préfet, 23 novembre 1944).

³⁵⁷ Pierre Boursicot (1899-1986) est Commissaire de la République pour la région de Limoges qui comprend la Dordogne, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne et l'Indre. BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 98.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 99.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 99-101.

³⁶⁰ MARTRES Eugène, « Le Cantal », chap. XXVII, BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *op. cit.*, p. 474-481.

septembre 1944.³⁶¹ Dix-sept jours plus tard, onze CDL se réunissent à Valence.³⁶² Les protestations contre le pouvoir central sont vives et les CDL demandent une plus grande autonomie et des plus larges capacités d'actions. L'apogée de cette contestation reste la réunion de trente-sept CDL du Sud à Avignon les 7 et 8 octobre 1944.³⁶³ À l'initiative des forces politiques communistes³⁶⁴ et sociales révolutionnaires³⁶⁵, les CDL insurgés proclament leurs espoirs révolutionnaires mais aussi économiques :

« la classe ouvrière a repris le travail après l'engagement que nous avons pris de faire régner l'ordre et de continuer notamment l'épuration contre un ordre capitaliste que nous sommes en train d'abattre. ».³⁶⁶

Les CDL d'Avignon exigent en outre que les préfets reconnaissent leur prééminence en votant une décision unanime :

« le CDL a le devoir d'exécuter tous les plans de ravitaillement et de transport, de dénoncer publiquement et de mettre en état d'arrestation tous ceux qui voudraient freiner ces mesures. Le préfet est à ses côtés pour exécuter les décisions du CDL et l'informer des mesures prises par le Gouvernement provisoire de la République. S'il tient l'autorité légale du gouvernement, il ne faut pas qu'il oublie que le véritable pouvoir lui a été donné par le peuple en armes, et qu'il est par conséquent au service de ce peuple représenté par le CDL. ».³⁶⁷

Les CDL d'Avignon demandent alors unanimement que l'on empêche l'éviction de la Résistance en tant qu'acteur politique, que les formes de la démocratie directe soit prolongées et requièrent un rééquilibrage du partage administratif entre Paris et la province.³⁶⁸ Philippe Buton nous rapporte également un rapport très riche de sens où le chargé des affaires

³⁶¹ Vizille est une commune située dans le département de l'Isère, proche de Grenoble.

³⁶² Valence est une commune située au Nord-ouest du département de la Drôme.

³⁶³ Plus de 250 délégués se présentent à Avignon pour cet événement. Tous les CDL des départements de l'ancienne zone Sud sont représentés à l'exception des départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Vienne, de l'Indre-et-Loire et du Cher. Leur désaffection peut alors s'expliquer soit par leur formation tardive de CDL, soit plus probablement, par l'éloignement et les difficultés de communications entre leur départements et Avignon.

Pour en savoir plus : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/media8541-Autour-de-la-fronde-des-CDL-de-la-zone-Sud-Avignon-7-et-8-octobre-1944>

³⁶⁴ Les communistes représentent plus de 30 % de ces Comités. BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 144.

³⁶⁵ Ils sont aussi appelés « pivertistes » en raison de Marceau Pivert qui, avant-guerre, dirigé cette gauche révolutionnaire. BUTON Philippe, *op. cit.*

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 141.

³⁶⁷ « États généraux des CDL de la zone sud à Avignon les 7-8 octobre 1944. Procès-verbaux des délibérations », Avignon, 1944, p.42-43.

³⁶⁸ BUTON Philippe, *op. cit.*, p. 143.

soviétiques en France, communique à Staline la situation instable qui règne dans le pays. Il écrit :

« *La situation politique à Paris, comme dans toutes les régions libérées de France, reste assez tendue. Même si de Gaulle a réussi à former un gouvernement provisoire dit de transition et à s'entendre sur sa composition avec le CNR, cela ne signifie nullement que le pouvoir appartienne déjà au gouvernement provisoire, et par conséquent, à de Gaulle [...]. Dans les régions libérées du pays et à Paris existe une dualité du pouvoir. Elle s'exprime particulièrement en province, où, à côté des commissaires régionaux nommés par de Gaulle, agissent des commissaires locaux issus des comités de libération. Et avec cela de fait le pouvoir appartient réellement aux organes du mouvement de la Résistance.* ». ³⁶⁹

Le Parti communiste veut ainsi renouer en quelque sorte avec le Comité de Salut Public de la Révolution Française.³⁷⁰ Cependant, cette fronde des CDL affronte deux adversaires que sont de Gaulle et le CNR. Ainsi, même si le premier est prévisible, le second prend de cours les Comités. Les trois envoyés du CNR -Emmanuel d'Astier de La Vigerie, Louis Saillant et le communiste Pierre Villon- veulent éradiquer les tendances fédéralistes et canaliser les autres aspirations des délégués pour éviter l'affrontement immédiat avec le GPRF.

Avec la naissance d'une nouvelle force fédéraliste dans le pays, les autorités centrales se demandent comment faire pour apaiser les tensions. À l'initiative du CNR, une Assemblée Nationale des Comités Départementaux de Libération est convoquée à Paris du 15 au 17 décembre 1944. L'objectif est alors d'apaiser les mouvements frontistes du Sud en redéfinissant les pouvoirs des Comités. Les délégués toulousains sont les plus virulents car ils n'acceptent pas que leurs rôles soient réduits à un aspect purement consultatif. Toutefois, l'issue de cette assemblée est plutôt apaisée car la majorité des CDL acceptent une redéfinition de leurs rôles et de leurs statuts. Même le PCF accepte ces nouvelles décisions comme le démontre cette allocution du Secrétaire Général du Parti -Maurice Thorez- en janvier 1945 :

« *Les comités de la Libération locaux et départementaux ne doivent pas se substituer aux administrations municipales et départementales. Pas plus que le CNR ne s'est substitué au gouvernement. La tâche des comités de la Libération n'est pas d'administrer, mais d'aider ceux qui administrent.* ». ³⁷¹

³⁶⁹ Télégramme de Kozyrev à Narkomindel daté du 15 septembre 1944. *Ibid.*, p. 142.

³⁷⁰ Le Comité de Salut Public est mis en place par la Convention pour faire face aux dangers qui menacent la République au printemps 1793. Ils s'agit entre autres des menaces d'invasion des coalitions européennes et de la guerre civile qui menace avec l'insurrection vendéenne. Ce Comité est supprimé en octobre 1795 avec l'établissement du Directoire. MARTIN Jean-Clément, *La Révolution française, 1789-1799. Une histoire socio-politique*, Paris, Belin, 2004.

³⁷¹ THOREZ Maurice, *S'unir, combattre, travailler*, Paris, PCF, 1945, p. 23.

La réception de cette Assemblée dans le département du Lot est partagée. D'un côté, la grande majorité du CDL prend conscience qu'il faut respecter ces nouvelles consignes par peur d'une annulation de leurs prérogatives. D'un autre côté, les communistes, confortablement installés dans l'organisme, rêvent d'une revanche et veulent prendre exemple sur le Comité Départemental toulousain. Les Archives du Lot conservent en outre les résolutions prises lors de cette Assemblée comme celles liées au ravitaillement³⁷² ou encore à l'Épuration.³⁷³

Les CDL acceptent donc les résolutions prises à Paris en décembre 1944 mais sont conscients que la fin du provisoire est proche. L'Assemblée nationale des Comités décide également la mise en place des États Généraux de la Renaissance Française (EGRF) qui ont pour but de dresser des Cahiers de Doléances dans toutes les communes pour célébrer le 14 juillet 1945.

2. Une organisation provisoire qui n'arrive plus à s'imposer : la fin des Comités Départementaux de Libération

L'année 1945 est marquée par de nombreux événements qui opèrent plusieurs changements importants dans l'organisation politique française. Il faut d'abord rappeler que le 28 octobre 1944, de Gaulle décide le désarmement des Milices Patriotiques communistes. Les CDL sont donc amputés de ces groupes paramilitaires -sorte de « bras armé » qui leur permettaient d'avoir un moyen de pression pour légitimer leurs actions politiques. En guise de représailles, la direction du Front National décide d'absorber la dernière organisation de la Résistance non-communiste, le Mouvement de la Libération Nationale. C'est un cuisant échec et seule une faible minorité du MLN fusionne avec le FN pour former les Mouvements Unis de la Résistance Française (MURF).³⁷⁴ Cet échec met également le CNR en difficulté. En effet, les mouvements de la Résistance n'arrivent plus à s'entendre, d'autant plus que les opérations militaires ne se trouvent plus sur le territoire national. La capitulation de l'Allemagne Nazie le 8 mai 1945 accélère le détachement progressif du GPRF au CNR. La France n'est désormais plus menacée et cela met donc un terme à une situation de guerre qui perdure depuis 1939. Le GPRF veut progressivement réaffirmer les institutions républicaines et cela passe, dans un

³⁷² Parmi les mesures prises sur le ravitaillement, celle sur l'unité d'action est intéressante.

« *Dans tous ces domaines, l'Assemblée estime que, pour aider le Gouvernement à résoudre les difficultés en matière de ravitaillement, les Comités locaux, cantonaux et départementaux de Libération des villes et des campagnes doivent entrer en relations les uns avec les autres afin d'établir en accord avec le Ministère du Ravitaillement un plan national de collectage, de transport et de répartition qui, une fois satisfait, laisserait aux départements la libre disposition de leur excédent.* ». Arch. Dép. du Lot : 1 W 954.

³⁷³ « *Devant la Patrie encore en danger, l'Assemblée Nationale précise la nécessité impérieuse qu'il y a à réaliser cette œuvre de justice et de salut public en frappant, haut, vite et juste.* ». Ibid.

³⁷⁴ BUTON Philippe, *op. cit.*

premier temps, par les élections municipales de 1945. Comme expliqué plus haut, ces élections mettent un terme aux Comités Locaux de Libération, faisant des CDL les dernières organisations provisoires du territoire. Toutefois, ceux-ci sont chargés de collecter les Cahiers de Doléances de chaque commune dans le but de participer aux États Généraux de la Renaissance Française (EGRF) qui se tiennent du 10 au 14 juillet 1945 à Paris.

La convocation du CNR est officielle le 4 avril 1945.³⁷⁵ Le programme des États-Généraux est fixé autour de trois thématiques : l'effort de guerre, la reconstruction économique et sociale et la défense de la République et de la Démocratie. Le 24 juin 1945, le CDL lotois accompagné des délégués de 200 communes du département se réunit en Assemblée Patriotique. Le but de cette réunion est de collecter tous les Cahiers de Doléances du département afin d'en faire une synthèse pour les EGRF. Le CDL cadurcien débute la réunion par une rétrospective glorieuse des grandes dates de l'Histoire de France en faisant notamment un parallèle évident entre les événements de 1945 et ceux de la Révolution Française.³⁷⁶ Le même jour, une Commission départementale des États-Généraux est formée. Elle est constituée de dix membres, dont certains sont présents au CDL depuis sa mise en place.³⁷⁷ Les Archives départementales conservent un document tout à fait exceptionnel. Il s'agit du Cahier de Doléances de la commune de Montcuq réalisé sur un cahier d'écolier le 13 juin 1945.³⁷⁸ C'est malheureusement le seul exemplaire de tous les Cahiers de Doléances lotois. Il est riche de par sa composition et précieux par sa conservation. Beaucoup de sujets sont abordés par l'assemblée patriotique de 300 Montcuquois. Il est divisé en quatre grands thèmes. Le premier concerne les doléances démocratiques parmi lesquelles on retrouve l'établissement d'une nouvelle Constitution, la création d'une « *armée républicaine de soldats citoyens* » mais aussi des mesures d'épurations politique, administrative et économique. Ensuite, le thème économique est abordé :

« Afin de promouvoir des réformes indispensables pour l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction économique [...] ».

Les thématiques soulevées sont proches du programme du CNR à l'image de l'établissement d'une retraite digne et d'une économie contrôlée par l'État. La population de Montcuq décide ensuite d'aborder les questions sociales. Parmi ces demandes, la plus importante reste celle liée au ravitaillement et au pouvoir d'achat ainsi que la création d'assurances obligatoires pour

³⁷⁵ Arch. Dép. du Lot : 1 W 954 (invitation du CDL lotois aux EGRF par le CNR, 4 avril 1945).

³⁷⁶ Ibid. (Assemblée Patriotique, 24 juin 1945).

³⁷⁷ On y retrouve ainsi M^{rs} Vayssettes, Bourgnoux, Thamier, Michel ainsi que Gouzou, Galsbert, Forestier et Souzzmann ainsi que M^{mes} Teyseyre et Gougerouse. Ibid.

³⁷⁸ Arch. Dép. du Lot : EDT 201 Non classé art. 3 Montcuq : (Cf. Annexe 3.7).

se protéger des éventuels désastres économiques ou naturels. La laïcité est aussi un point important de cette section.

« *La laïcité est le vrai fondement de la République et de la démocratie. Qui dit laïcité, dit neutralité. Nous demandons en conséquence une école neutre, ouverte à tous, sans soucis de tendances et d'opinions.* ».

Il y est aussi question d'allègement fiscal, de nationalisations des bâtiments publics, de redéfinition des programmes scolaires ou encore d'amélioration des conditions de travail. Enfin, le Cahier se termine sur des considérations locales qui mettent l'accent sur la nécessité de « *l'adduction d'eau du bourg* » et de son « *assainissement* » mais aussi du « *goudronnage des rues et places* » de la « *construction d'une salle des fêtes* » et de « *l'électrification des campagnes* ». Ces mesures sont intéressantes car elles prédéfinissent les principales réalisations rurales entreprises dans la décennie suivante.³⁷⁹ Le département du Lot n'est bien entendu pas le seul à participer aux États-Généraux, et le CDL haut-viennois prend quasiment les mêmes décisions en ce début d'année 1945.³⁸⁰ Les États-Généraux se réunissent au Palais de Chaillot, au Trocadéro à Paris et comptent plus de 1.800 personnes présentes. Les recherches historiques ne nous donnent que très peu de détails sur cette réunion. Ce qui est certain c'est que la mise en place de ces États-Généraux favorise davantage la désunion entre le GPRF et le CNR amorçant les premiers signes de dislocation.³⁸¹

En effet, les CDL ont de plus en plus de mal à justifier leur survie et les premiers disparaissent à la suite des EGRF.³⁸² L'évolution politique de la France rend dérisoire certaines commissions qui n'ont plus aucune raison d'exister à l'instar de la commission des municipalités. Les élections cantonales de septembre 1945 confirment les résultats des municipales et accordent une place de choix aux communistes. Les socialistes entament eux-aussi une nette percée qui se confirme avec les municipales de 1947. C'est alors le retour des formations politiques traditionnelles et les CDL sentent le vent tourner. Le maire communiste de Cahors, Teyssyre, laisse la place à Jean Calvet du Parti Radical et le Comité Départemental est désormais privé de toute perspective politique, se réduisant à une simple organisation à finalité commémorative.³⁸³ Le CDL cadurcien passe de quatre réunions par mois à la fin de l'été 1945 à seulement une par mois entre septembre 1945 et juin 1948.³⁸⁴ Ce

³⁷⁹ Consulter l'étude du mandat municipal de Louis Filhol entre 1944 et 1959. DELPECH Enzo, « De l'engagement aux engagements : itinéraire d'un boulanger du Lot (1917-1959) », Mémoire de Master, Université de Limoges, Limoges, 2021.

³⁸⁰ Consulter BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 118-120.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 121-122.

³⁸² KASPI André, *op. cit.*, p.187-188.

³⁸³ BUTON Philippe, *op. cit.*, p. 192.

³⁸⁴ *Arch. Dép. du Lot* : 1 W 955 (réunions du CDL entre septembre 1945 et juin 1948).

dernier répond tout de même présent lorsque le CNR lui propose de se transformer en une association de type loi de 1901. Le 15 avril 1946, les nouveaux statuts du CDL sont déposés à la Préfecture du Lot. Le nouveau bureau se compose de sept membres³⁸⁵ qui ont pour but

*« [de] maintenir, groupés en tous lieux les organisations de la Résistance, unies jusqu'à ce jour au sein du C.D.L du Lot, en vue de coordonner leur participation à l'achèvement de l'épuration, à l'œuvre de reconstruction et de renaissance de la France, par la mise en application intégrale de la Charte de la Résistance, dite « programme du C.N.R. » à l'édification d'une paix juste et durable dans la sécurité internationale, et enfin, de défendre les intérêts moraux et matériels des personnes des deux sexes ayant participé à un titre quelconque à l'œuvre de libération du territoire pour la Renaissance Française. ».*³⁸⁶

Le CDL lotois devient donc, en quelque sorte, une association des Anciens Combattants de la Résistance et de la Libération. Seulement, des heurts éclatent en plein Cahors à l'occasion de la cérémonie de l'anniversaire de la libération de la ville en août 1948. Certains membres du CDL -notamment les communistes- profitent de cette occasion pour dénoncer la politique du gouvernement. Cela entraîne une scission au sein de l'organisation et une vague de démissions se déclare dans la foulée. Un rapport du 18 août 1948 explique que

*« le C.D.L. du Lot ne groupe plus désormais que les anciens représentants des organisations communistes (P.C – FN – F.T.P.F – U.J.R.F – U.F.F. – C.G.T. et M. BOURGNOUX, déporté politique en Algérie, au titre de la C.G.A.). ».*³⁸⁷

Par conséquent, l'association du CDL lotois disparaît à cause d'une profonde mésentente au sein de ses membres. Il suit le schéma du CDL haut-viennois qui disparaît à cause de désaccords le 3 juillet de l'année précédente.³⁸⁸ Toutefois, les membres de la Résistance lotoise non-communiste forment le 24 avril 1949 une association chargée de veiller au respect et aux commémorations de la Seconde Guerre mondiale dans le département. C'est le Comité Départemental de Résistance (CDR).

³⁸⁵ Tableau des membres du CDL en 1946 (Cf. Annexe 3.8).

³⁸⁶ Arch. Dép. du Lot : 1 W 963 (nouveaux statuts du CDL lotois, 15 avril 1946).

³⁸⁷ Arch. Dép. du Lot : 1 W 170 (rapport du préfet sur les activités du CDL, 18 août 1948).

³⁸⁸ BAHUON Nadine, *op. cit.*, p. 135-136.

En conclusion, la mise en place du Comité Départemental de Libération du Lot relève d'une nette volonté de laisser les membres de la Résistance administrer les territoires. Les communistes prennent très vite en main les décisions ce qui entraîne des heurts avec les autorités nationales. Les actions du Comité Départemental sont multiples, tant sur le plan politique, qu'économique. Ces derniers participent à créer un maillage territorial de Comités Locaux chargés, à leur échelle, de mettre en place les décisions du CDL. La question de l'Épuration participe également aux actions de ces institutions provisoires car ce sont les premières à s'emparer de ces problématiques et à y apporter des réponses punitives. Les élections municipales de 1945 sont véritablement un moment charnière à la fois dans les relations entre CDL et CLL mais aussi dans la disparition progressive de ces instances provisoires. Aussi, malgré une situation hégémonique à la fin de l'année 1944, les CDL ne résistent pas aux pressions politiques des instances nationales ce qui entraîne leurs disparitions à la fin des années quarante.

Les questions liées aux prises de pouvoirs et à la gouvernance communale entre 1944 et 1945 sont très peu étudiées par les chercheurs. Pourtant, elles permettent d'incarner les mesures du CDL à une échelle mal connue. C'est à celles-ci que nous nous attachons dans la suite de notre étude.

Partie III. Portraits

L'échelle locale reste assez mal connue dans l'Histoire de la Libération de la France. Je crois pourtant qu'elle est fondamentale car c'est à cette échelle que s'appliquent au quotidien les décisions des nouveaux organismes provisoires. Il faut donc se pencher sur les raisons de l'éclosion du CLL mais aussi sur la pertinence des mesures mises en œuvre. L'utilisation de cas particuliers permet, selon moi, une meilleure approche de ce sujet. Cela permet de dégager des ressemblances mais surtout des singularités en fonction des CLL concernés. Il est également stimulant de s'interroger sur ce que représente l'action d'un CLL au travers de son président. Pour le Lot, nous ne disposons malheureusement pas de sources écrites ou orales nous permettant de savoir ce qu'un président pense de son action et surtout comment il se représente dans ces événements singuliers. Seul un discours prononcé par le président du CLL de Gramat au début d'une séance du 8 octobre 1944 nous le laisse à penser.

« *Madame, Messieurs,*

Je n'ai pas l'intention de vous faire un grand discours, l'heure est aux actes et non aux paroles. Je crains de ne pas vous avoir suffisamment remerciés mardi soir de l'honneur que vous m'avez fait, en me nommant Président de notre Comité de Libération, car il s'agit bien d'un Comité de Libération et non d'un Conseil municipal. Il n'y a pas de Conseillers Municipaux, d'adjoints au maire, de maire, mais seulement des membres du Comité de Libération assurant l'intérim de ces fonctions en attendant que, par le suffrage universel, le peuple manifeste sa volonté. Notre assemblée, comme la commission municipale précédente a été constituée autoritairement, mais si, sur le plan local le but est le même souci du bien de la population, sur le plan général, notre objectif est diamétralement opposé. En effet, l'esprit de libération a remplacé celui de collaboration, nous nous sommes formés sous le signe de la résistance et nous allons vers la Liberté, vers la Justice. Dans les circonstances actuelles, nous devons parler de devoirs, plutôt que de droits. Notre fonction n'est pas un honneur, mais bien une charge. Notre rôle est de travailler à l'amélioration du sort de la population, il y a des questions de ravitaillement, de l'habillement, de l'assistance sociale qui dominent toutes les autres. Nous ferons de notre mieux pour les résoudre en éliminant toute idée de politique, de parti-pris et de tout favoritisme et en faisant appel à la bonne volonté de tous paysans, ouvriers, fonctionnaires et commerçants. Contre les égoïsmes, contre le marché noir, contre le défaitisme, contre les derniers miasmes de l'esprit de Vichy, la résistance continue.

*Vive la République, Vive la France. »*³⁸⁹

³⁸⁹ Arch. Dép. du Lot : 1 W 958 (réunion du CLL de Gramat, 8 octobre 1944).

A. Prendre le pouvoir et définir un projet local de développement : le cas du Comité Local de la commune de Thémines

1. Un contexte politique propice à la prise de pouvoir du CLL

Avant de revenir sur la mise en place du Comité Local de Thémines, il est nécessaire d'aborder la situation politique communale. À la veille de la Libération, la commune de Thémines compte aux environs des 300 habitants.

Au niveau politique, la municipalité est dirigée depuis 1892 par la famille des Lacarrière. C'est d'abord Paul Lacarrière qui occupe la plus haute magistrature communale entre 1892 et 1935, puis c'est au tour de son fils, Raymond, de rester maire jusqu'en 1944. Les Lacarrière sont une famille d'exploitants agricoles assez aisés, originaires de la commune voisine de Lacapelle-Marival.³⁹⁰ C'est d'ailleurs dans ce village que Guillaume Lacarrière occupe également la place de maire entre 1790 et 1802. Cette famille noue des liens d'amitiés et de confiance avec une autre famille importante de Lacapelle-Marival, la famille Cadiergues, qui parvient à se hisser également à la magistrature communale. D'abord, c'est Étienne Cadiergues qui devient maire entre 1846 et 1865, suivi par son fils Léon entre 1865 et 1871 et son petit-fils Georges entre 1896 et 1911 puis entre 1919 et 1961.³⁹¹ Ces deux familles plutôt aisées - les Cadiergues sont pharmaciens puis docteurs – confortent leur amitié lors de la remise de la Légion d'honneur à Paul Lacarrière le 31 mars 1932. En effet, les Archives départementales conservent « *l'allocution prononcée par le Docteur Cadiergues, maire de Lacapelle-Marival [...] avant la remise à M. Lacarrière de la Croix de la Légion d'Honneur* ».

L'allocution débute par ces mots :

« Cher Ami, C'est à la vieille et traditionnelle amitié, qui unit nos deux familles, que je dois aujourd'hui la grande joie d'épingler, sur votre poitrine, cette croix, symbole du Devoir et de l'Honneur. Depuis plus de deux siècles, nos ancêtres ont vécu côte à côte dans une affectueuse amitié, sans que le moindre nuage vienne un seul jour assombrir leurs amicales relations, - voisins par leurs demeures, ils étaient encore plus voisins par le cœur. Combien de fois m'avez-vous raconté que les premières années de votre enfance se sont écoulées en partie dans la

³⁹⁰ Lacapelle-Marival est une commune située à environ dix kilomètres de Thémines, à l'Est du département du Lot. En 1946, la commune compte 958 habitants.

³⁹¹ Les listes des maires de Thémines et de Lacapelle-Marival sont issues du site FranceGenWeb qui recense les listes des maires par département et par commune.

Pour la liste des maires de Lacapelle-Marival :

<http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/resultcommune.php?id=6993>

Pour la liste des maires de Thémines :

<http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/resultcommune.php?id=7167>

*maison de mon grand-père, de ce vieux soldat de Napoléon Ier, médaillé de Sainte-Hélène, qui vous prenait sur ses genoux, pour vous conter l'histoire de ses campagnes. ».*³⁹²

Aussi, il est essentiel d'avoir en tête cet aspect de la vie municipale théminoise pour mieux cerner les enjeux qui se mettent en place à la Libération. Ainsi, après plus de cinquante ans de gouvernance municipale, le CLL théminoise prend la place des Lacarrière à la mairie.

« Le 10 septembre 1944 à dix heures trente minutes, le Procès-verbal d'installation du comité de libération de la commune de Thémines »³⁹³ est établi.

Il convient de s'intéresser plus en détail à la composition de cette nouvelle administration communale. Le comité est composé de onze membres, dont une femme, Madame Donnadiou, institutrice du village -représentant l'Union des Femmes de France-. Le CLL théminoise est également composé d'un magistrat municipal, Lucien Pélaprat ainsi que deux magistrats adjoints que sont Louis Filhol et Fabien Donnadiou. Pour le moment, le CLL n'a pas de président élu et le magistrat municipal est chargé de prendre en charge les premières décisions. Nous ne pouvons pas affirmer que la mise en place du CLL de Thémines suscite des protestations. En revanche, il existe une anecdote qui laisse à penser qu'il y a une légère altercation entre le CLL et Raymond Lacarrière. Ainsi, une fois le comité formé, sa première volonté est d'aller récupérer les clefs - ou le drapeau selon les versions - de la commune, détenue précieusement par l'ancien maire. Le magistrat municipal ainsi que ses deux adjoints décident d'aller récupérer ce bien au domicile des Lacarrière. Après un long et difficile débat sur la légitimité de ce comité, l'ancien maire décide de céder. Cette anecdote relève bien entendu de la rumeur et des discussions de village que nous ne pouvons pas confirmer scientifiquement, mais nous pensons qu'il est intéressant de l'évoquer ici.

Arrêtons-nous désormais sur une analyse plus sociologique des membres de ce comité.³⁹⁴ On constate que la moyenne d'âge du CLL avoisine les quarante-deux ans ce qui s'avère relativement fréquent pour l'époque. Le plus jeune du Comité a vingt-trois ans et le plus âgé, soixante-huit ans. Si l'on se penche maintenant sur leurs horizons professionnels, nous pouvons constater que quasiment la totalité d'entre eux sont soit issus du métier de cultivateur, soit d'un métier de l'artisanat. Seulement deux personnes ne répondent pas à cette classification. Il s'agit de Madame Donnadiou -épouse de Fabien- qui est l'institutrice de la commune et de Casimir Rouquié qui est conducteur de taxi. Grâce à des témoignages oraux, nous apprenons que Casimir Rouquié est né dans la région mais réside à Paris. Il revient à

³⁹² *Arch. Dép. du Lot* : BR 3 art. 68 : Discours destiné à M^r Paul Lacarrière (remise de la Légion d'Honneur) pour ces 55 ans de pratique agricole et 40 ans de mairie du 31 mars 1932 prononcé par le Docteur Cadiergues de Lacapelle-Marival.

³⁹³ *Arch. Muni. De Thémines* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950 (réunion du 10 septembre 1944).

³⁹⁴ Tableau des membres du Comité Local de Thémines (*Cf. Annexe 4.1*).

Thémines seulement pour les vacances ou pour rendre visite à sa famille. Mes recherches m'ont permis de confirmer ces dires. Casimir Rouquié est né à Saint-Simon³⁹⁵ et il habite à Paris durant la première partie de sa vie, avant de déménager à Guéret, en Creuse. Il est intéressant de prendre en compte les lieux de résidence des membres du CLL de Thémines. Il apparaît que tous sont nés, ou du moins vivent, dans la commune ou proche de cette dernière. Les membres du CLL théminoïis sont donc probablement issus d'un réseau villageois, nettement marqué à gauche. En effet, les deux principales forces du Comité Local théminoïis sont les représentants communistes ainsi que les socialistes. Par conséquent, toute une frange du CLL représente le Parti communiste et ses soutiens en comptabilisant six représentants. C'est Louis Filhol³⁹⁶ qui prend la tête de file de cette mouvance en représentant le PCF suivi par Casimir Rouquié, Roland Prunet et Jean Brunet, ainsi que André Lacam et Madame Donnadiou. Les socialistes quant à eux comptabilisent trois représentants dans le CLL au travers de Lucien Pélaprat, Fabien Donnadiou ainsi que Julien Calle. Enfin, la Résistance est représentée par Robert Ayrat et les Démocrates-chrétiens par le plus âgé du CLL, Pierre Lamothe.

Il est aussi intéressant d'observer que la création de ce Comité Local répond à une volonté politique supérieure. En effet, il est bien inscrit sur les Archives que le CLL de Thémines est mis en place

*« en application des ordres du Comité départemental de libération et de M^r Le Préfet du Lot du huit septembre mil neuf cent quarante-quatre. »*³⁹⁷

Le CLL théminoïis est mis en place seulement deux jours après cette missive, ce qui conforte notre idée selon laquelle ces personnes appartiennent au même réseau communal et entretiennent sans doute des liens forts. Ces nouveaux magistrats municipaux doivent désormais engager les premières mesures que la situation exige.

2. Prendre les premières mesures dans un cadre provisoire ...

Avant d'aborder les premières mesures prises par le CLL théminoïis, il faut revenir sur un événement qui modifie l'organisation du Comité. À la fin du mois de septembre, Lucien Pélaprat décide de démissionner de sa place de président du CLL. Il s'adresse au Préfet :

³⁹⁵ Saint-Simon est une petite commune située à environ six kilomètres de Thémines. La commune compte 192 habitants en 1946.

³⁹⁶ Louis Filhol est un membre de ma famille. J'ai réalisé une étude micro historique sur son parcours en 2021. DELPECH Enzo, « De l'engagement aux engagements : itinéraire d'un boulanger du Lot (1917-1959) », Mémoire de Master, Université de Limoges, Limoges, 2021.

³⁹⁷ *Arch. Muni. De Thémines : op. cit.*

« J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une demande de démission en tant que membre et président du Comité de Libération.

Motif : Divergence de vue³⁹⁸

Quoique rapide, j'ose espérer, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien donner suite à ma demande. ».³⁹⁹

Le Préfet en informe le CDL cadurcien dès le 22 septembre et accepte la démission de Pélaprat en le remplaçant par Louis Filhol. Le CDL signe ce document de sa main et y entoure le nom de Filhol en y inscrivant sur le côté de la feuille sa validation dans ce poste. Le 30 septembre, Louis Filhol est nommé Magistrat Municipal du CLL de Thémynes mais Pélaprat reste en tant que membre.

Les premières mesures du CLL sont financières. En effet, les membres se réunissent le 29 octobre pour voter le remplacement de la taxe des prestations de 1945 par une taxe vicinale. Le comité, « *présidé par Filhol Louis* », approuve cette demande à l'unanimité. Il convient de s'attarder sur l'importance de cette taxe vicinale, qui fait partie de l'arsenal fiscal des communes pour le financement des travaux de voirie. Ainsi, l'assemblée théminoise convoque la loi votée le 31 mars 1903 qui institue cette taxe. D'après ce texte, les conseils municipaux ont la faculté de remplacer par une taxe vicinale le produit des journées de prestations pour les chemins vicinaux, instituées depuis la loi du 21 mai 1836. Ce remplacement peut porter, soit sur la totalité ou sur une partie de la prestation individuelle. Cette taxe est représentée par des centimes additionnels aux contributions directions en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations remplacées. Les communes ont donc le choix entre cette nouvelle taxe ou celle sur les prestations. La disparité entre ces deux taxes réside seulement dans une différence d'assiette, car elles sont exécutoires soit en argent, soit en nature par les redevables. De nouvelles dispositions viennent élargir les possibilités d'utilisation de ces prestations. Par exemple, en 1928 et 1939, ces taxes peuvent être employées pour entretenir des voies communales autres que les chemins vicinaux.⁴⁰⁰

Le 24 novembre de la même année, le comité se réunit de nouveau pour élire un maire et un adjoint en attendant les élections légales. C'est Pierre Lamothe qui préside la séance car il en est le « *doyen d'âge* ». Le vote est sans appel. Louis Filhol obtient neuf voix face à

³⁹⁸ Malheureusement, nous n'en savons pas plus sur ce motif. Il est aisé de penser que Lucien Pélaprat, représentant socialiste, quitte le CLL à cause de la représentation communiste. Des divergences politiques doivent être la raison pour laquelle Pélaprat décide de s'en aller.

³⁹⁹ Arch. Dép. du Lot : 1 W 959 (démission de Pélaprat, 23 septembre 1944).

⁴⁰⁰ SINGER John, « La vie départementale et municipale : Histoire des taxes communales pour la voirie des campagnes », *La Revue Administrative*, vol. 13, n° 78, 1960, p. 643-645.

Lamothe -qui a probablement voté seul pour lui-. L'élection de l'adjoint désigné Fabien Donadiou avec la totalité des votes. Le CLL de Thémines est désormais constitué et institué avec, à sa tête, un représentant communiste et un socialiste. La dernière réunion de l'année 1944 se tient le 7 décembre et a pour objectif le règlement du budget communal pour l'année 1943. Les comptes communaux font ressortir un excédent définitif de 78.623,80 francs qui permet, lors de la réunion suivante, d'augmenter le salaire du secrétaire de mairie qui passe de 6.000 à 7.250 francs. Le CLL théminoise enclenche également l'article 14 de la loi du 15 juillet 1893⁴⁰¹ afin de venir en aide à six personnes se trouvant dans la misère. Le 11 mars 1945, le président du Comité décide de mettre en place l'article 50 de la loi du 5 avril 1884⁴⁰², en procédant à une imposition extraordinaire afin de rééquilibrer les recettes et les dépenses communales.

La mesure la plus importante reste celle qui est soulevée par Filhol le 25 mars de la même année.

*« Sur la proposition du maire, le conseil demande qu'une somme de dix mille francs soit prélevée sur la taxe vicinale et affectée à l'entretien des chemins ruraux non reconnus et qui demandent des réparations urgentes ».*⁴⁰³

L'importance se tourne alors vers la nécessité des réparations de la commune. Cette observation est en accord avec les travaux du chercheur américain Laird Boswell montrant que les municipalités communistes des années 1920-1930 en Limousin et en Dordogne, mettent l'accent sur des sujets de proximité. C'est le cas de l'électrification des campagnes, la mise en place de l'eau courante, la réfection des voiries ou encore la modernisation des bâtiments publics.⁴⁰⁴

En ce qui concerne l'épuration dans la commune de Thémines, nous n'avons pas de source au sujet d'une éventuelle épuration sauvage. Nous savons, par des sources orales,

⁴⁰¹ Art. 14 de la loi du 15 juillet 1893 portant sur l'Assistance médicale gratuite.

« La liste [des individus qui peuvent prétendre à l'assistance] est arrêtée par le conseil municipal, qui délibère en comité secret : elle est déposée au secrétariat de la mairie. Le maire donne avis du dépôt par affiches aux lieux accoutumés. ».

Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=79eVUuNdovttrFX79BDc>

⁴⁰² Art. 50 de la loi du 5 avril 1884 portant sur l'organisation municipale.

« Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Quand, après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle et dûment constatées, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération pèse après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents. ».

Disponible sur Légifrance :

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=f\\$BrNO52SvOG43W4NO82](https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=f$BrNO52SvOG43W4NO82)

⁴⁰³ Arch. Muni. De Thémines : op. cit. (réunion du 25 mars 1945).

⁴⁰⁴ BOSWELL Laird, *Le communisme rural en France. Le Limousin et la Dordogne de 1920 à 1939*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2006, p. 194-195.

que ce genre d'exactions ont existé et sont connues du département mais rien ne nous le confirme pour notre village d'étude. Des rumeurs font ressortir que l'instituteur du village, est un éventuel collaborateur. Cet individu, né en 1889 à Bélaise,⁴⁰⁵ se marie en 1912 avec une habitante de Thémines. Le couple a une fille -née en 1924- et réside dans le quartier de la Place.⁴⁰⁶ D'après ces rumeurs, il aurait reçu plusieurs lettres contenant un petit cercueil en bois ou un bout de corde pour lui faire comprendre que le maquis connaissait ses actes et que ses jours étaient comptés. Une ancienne habitante de la commune nous assure qu'à la Libération, l'instituteur théminois s'est rendu sur la voie de chemin de fer la plus proche et s'est donné la mort pour ne pas être retrouvé par le maquis.

Le CLL théminois est donc chargé, en ce mois d'avril 1945, de préparer les élections municipales légales de 1945. Ces élections marquent le retour de la légalité républicaine depuis 1935. En effet, depuis la loi sur l'organisation municipale⁴⁰⁷ les maires sont élus par le conseil pour un mandat de quatre ans. Les magistrats communaux élus en 1935 le sont donc normalement jusqu'en 1939. Cependant, l'état de guerre et la mobilisation entraînent la suspension des élections républicaines pour la durée du conflit.⁴⁰⁸ La mise en place du régime de Vichy redéfinit alors les règles électives communales. Ainsi, par une loi du 16 novembre 1940, Pétain rétablit le principe de distinction entre grandes et petites communes.⁴⁰⁹ Par conséquent, les communes de moins de 2.000 habitants – à l'image de Thémines - gardent la démocratie complète. Les élections du conseil sont votées par les électeurs et celles du maire et de ses adjoints par le conseil. Les communes comprises entre 2.000 et 10.000 habitants sont gérées par le préfet, et celles de plus de 10.000 habitants, par le Gouvernement.⁴¹⁰ Le but de Vichy est alors de canaliser les risques d'oppositions des grandes villes et de faire valoir un idéal de la petite commune rurale qui peut s'administrer seule. Comme le démontre Armand Cosson, la politique de Vichy n'ose pas appliquer intégralement sa conception autoritaire à tous les villages.⁴¹¹ Paradoxalement, l'État Français laisse en place les équipes issues du suffrage universel dans les petites communes. Toutefois, en contrepartie, les élites locales

⁴⁰⁵ Bélaise est une petite commune située au Sud-ouest du Lot à environ trente kilomètres de Cahors. Elle est située au bord du Lot et comprend environ 280 individus en 1946.

⁴⁰⁶ Arch. Dép. du Lot : EDT 318 1 F 2 : Recensement de Thémines en 1931 [en ligne].

⁴⁰⁷ Loi du 5 avril 1884. AGULHON Maurice, GIRARD L., ROBERT J.-L., SERMAN W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 28-30.

⁴⁰⁸ AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François (dirs.), *La France des années noires : De la défaite à Vichy*, t. 1, Paris, Seuil, [1993], 2000.

⁴⁰⁹ Le régime de Vichy rétablit ici le principe de différenciation des communes établi sous Napoléon I^{er} le 28 pluviôse An VIII (17 février 1800).

AGULHON Maurice, GIRARD L., ROBERT J.-L., SERMAN W., op. cit.

⁴¹⁰ *Ibid.*

⁴¹¹ COSSON Armand, « La francisque et l'écharpe tricolore : Vichy et le pouvoir municipal en Bas-Languedoc », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 104, n° 199-200, 1992, p. 281-310.

doivent prêter un serment de loyalisme et de fidélité au régime. C'est le cas de la commune de Thémines qui voit, depuis mai 1935, Raymond Lacarrière à la tête de la commune. Le choix de Vichy n'est pas anodin car il s'agit de « nettoyer » les municipalités qui ont voté majoritairement à gauche lors des élections de 1935. Les communes rurales, alors peu touchées par l'industrialisation, restent encore sous l'influence de notables locaux et sont jugées plus perméables à la Révolution Nationale.⁴¹²

Le Comité Local de Libération de la commune de Thémines prend fin le 18 mai 1945. Les élections municipales ont lieu dans le village et Filhol est réélu avec sept voix sur dix. Fabien Donadiou reste son adjoint avec huit voix. Les Archives du Lot confirment ces résultats au travers d'un « *Bulletin Officiel et Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot* » daté du 8 juillet 1945 qui recense les maires et les adjoints de toutes les communes du département élus en mai 1945.

3. ... dans le but de mettre en place un projet politique durable

Il est assez stimulant d'observer qu'à Thémines, l'impulsion apportée par le CLL amorce une nette modernisation communale dans la décennie suivante. Ainsi, fort de mon étude micro historique sur Filhol,⁴¹³ je peux affirmer que la modernisation de la commune théminoise passe à la fois par la témérité d'un homme dans cette tâche mais également par ses réseaux de relations politiques qu'il a mis en place grâce à sa participation dans la mise en place du CLL. Ainsi, à l'issue de l'installation de la municipalité légale, Louis Filhol et son conseil engagent des travaux de modernisation. Le Conseil municipal décide d'électrifier Thémines dès le 2 mars 1946 afin d'assurer aux habitants une meilleure vie quotidienne et surtout de garantir les déplacements de nuit dans la commune. La guerre étant finie, la population est de nouveau libre de se déplacer sans couvre-feu. La municipalité Filhol contracte nombre de crédits auprès du Crédit Foncier de France afin de subvenir aux besoins de la population et surtout car les demandes de subventions départementales peinent à venir. Le 2 novembre 1947, Louis Filhol est réélu en partie sur un programme d'aménagement planifié sur quatre ans.⁴¹⁴

La grande cause de ce nouveau mandat municipal devient le raccordement de la commune à l'eau potable. En effet, les historiens nous rappellent que, malgré la création d'un Office de propagande de publicité et d'expansion pour l'adduction d'eau (PROPEX), moins d'un logement sur cinq a accès à l'eau vers la fin des années vingt.⁴¹⁵ Le même constat s'établit

⁴¹² *Ibid.*

⁴¹³ DELPECH Enzo, *op. cit.*

⁴¹⁴ *Arch. Muni. de Thémines* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 23 mars 1947).

⁴¹⁵ ABBAD Fabrice, *La France des années 20*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 22.

pour l'après-guerre, 48 % des maisons et des appartements n'ont pas d'eau courante ; plus de 80 % n'ont pas de toilettes intérieures et près de 90 % n'ont pas de douche ni de baignoire.⁴¹⁶

Ainsi, lors d'une réunion du Conseil municipal en décembre 1950, le maire expose son projet.

« M^r le Maire expose les avantages que présenterait pour les habitants de la commune un réseau d'adduction d'eau potable, assurant également la protection contre l'incendie. Il fait ressortir que la construction et l'exploitation du futur réseau seraient facilitées par la constitution d'un syndicat [...]. Le conseil municipal [...] après avoir entendu les explications de Mr le maire et en avoir délibéré

1° décide de donner son adhésion à la constitution d'un syndicat de communes [...]

2° décide de charger le comité du syndicat de se mettre en rapport avec le service du génie rural pour poursuivre la réalisation de l'entreprise et notamment pour déterminer les limites et la consistance du réseau, le mode d'exploitation, les voies et moyens financiers à mettre en œuvre pour faire face aux frais d'établissement et la répartition générale entre les communes des dépenses ou des garanties à fournir en contre-partie (sic.) des emprunts auprès des caisses publiques [...]

3° décide de participer éventuellement aux dépenses de gestion du syndicat, [...] et prend l'engagement d'inscrire au budget communal la somme nécessaire [...]

4° confie au comité du syndicat le soin de procéder, avec le concours du service du génie rural, aux formalités règlementaires en vue de la construction et de l'exploitation du réseau d'adduction d'eau, ainsi que de passer tous marchés ou contrats nécessaires

5° décide que la durée du syndicat est illimitée, que le siège du syndicat est fixé à Thémines, que les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par le receveur municipal de Lacapelle-Mal

6° élit comme délégué au comité du syndicat, MM^{rs} Filhol, Ayral titulaires et M Prunet suppléant.
».⁴¹⁷

Par conséquent, un Syndicat des Eaux est mis en place en avril 1951 afin de répondre à cette décision. Ce dernier s'appuie sur la participation et sur l'entraide de cinq communes -dont Thémines- qui souhaitent participer à ce projet.⁴¹⁸ Grâce aux décisions du Syndicat et aux multiples emprunts qu'il contracte, le coût total des travaux pour les trois premières tranches s'élève à près de 76 millions de francs.⁴¹⁹ L'action du Syndicat est un véritable succès qui

⁴¹⁶ GOETSCHEL Pascale, TOUCHEBOEUF Bénédicte, *op. cit.*, p. 117.

⁴¹⁷ *Arch. Muni. de Thémines* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 5 décembre 1950).

⁴¹⁸ Le Syndicat A.E.P. comprend les communes de Rueyres, Rudelle, Issendolus, Théminettes et Thémines.

⁴¹⁹ *Arch. Muni. de Thémines* : Compte rendu et délibérations du Syndicat des Eaux entre le 27 avril 1951 et le 1er juillet 1956. Les séances des 30 avril et 28 août 1955 nous permettent de chiffrer l'action du Syndicat. Ainsi, la première tranche des travaux s'élève à 20.999.414 francs, la deuxième à 35.000.000 francs et la troisième à 20.000.000 francs.

permet à Louis Filhol de se faire une nouvelle fois réélire le 10 mai 1953. La municipalité engage également des travaux de restauration de la Halle du village datant du XVII^e siècle et son inscription aux monuments historiques en 1952. Le dernier mandat de Filhol est marqué par la poursuite des mesures qu'il a prises depuis sa nomination au CLL ; jusqu'au 24 mars 1959, date à laquelle il est battu par les urnes.

Ainsi, l'exemple de la commune de Thémines nous permet d'observer l'émulation que peut entraîner la création d'un Comité Local. Louis Filhol se retrouve ainsi à la tête des affaires municipales par une succession d'événements. Ainsi, la Libération entraîne la mise en place d'institutions provisoires qui décident des objectifs politiques, économiques mais aussi sociaux à mettre en place à l'échelle locale. La prise de pouvoir du CLL théminoise entraîne Filhol dans le jeu politique et la démission de Pélaprat le hisse à la présidence du Comité. Cette position lui permet de mettre en place une action politique qu'il pérennise jusqu'en 1959. Le cas de Thémines peut-être mise en regard d'autres communes dans lesquelles le Comité Local est nommé par le Préfet.

B. Récompenser l'action résistante, les nominations préfectorales des Comités Locaux de Grèzes et de Reilhaguet

1. De nouveaux magistrats municipaux

Il est stimulant de se pencher sur le cas des communes de Grèzes et de Reilhaguet. En effet, les municipalités provisoires de ces deux communes, tout comme les membres qui les composent, sont établies par le préfet du Lot. Avant de véritablement aborder les compositions liées à ces deux CLL, il faut donc d'abord revenir sur leur situation politique.

Tout d'abord, intéressons-nous à la commune de Grèzes qui, depuis quinze ans, est dirigée par le même magistrat municipal. Ainsi, entre 1929 et 1944, c'est Félix Chayriguet qui administre cette petite commune lotoise d'environ 150 habitants.⁴²⁰ La petite taille de Grèzes explique cette situation. En effet, la municipalité n'a pas été remplacée lors de la prise de pouvoir de Pétain car elle fait partie des petites communes rurales qui - comme Thémynes - doivent laisser leur municipalité en place, en échange d'une fidélité au régime vichyste. Toutefois, la commune grézoise est située dans une région propice aux maquis à l'instar de celui présent à environ vingt kilomètres, sur les Causses de Caniac-du-Causse. Cette situation se confirme lorsque l'on se penche sur la carte de l'itinéraire de la division « *Das Reich* » dans la région.⁴²¹ En effet, Grèzes est située au centre des déplacements SS entre Cahors et Le Bourg et subit des nombreux meurtres en juin 1944. Il existe autour de cette petite commune rurale, une implantation maquisarde attestée. Malheureusement, nous ne connaissons rien des individus qui mettent en œuvre ces actions clandestines. Si l'on se penche désormais sur les Registres municipaux, la dernière séance de l'administration Chayriguet est datée du 14 mai 1944. Les dernières mesures prises concernent l'assistance médicale gratuite de deux habitantes de la commune. C'est ensuite, l'installation du CLL grézois.

*« L'an mil neuf cent quarante-quatre et le neuf septembre, en remplacement du Conseil municipal, le Comité de Libération Provisoire élu par le Préfet a pris ses fonctions par les ordres du Gouvernement ».*⁴²²

Le Comité Local grézois est donc « *élu par le Préfet* » ce qui implique que ce dernier désigne ses membres et légalise de fait leurs actions. La constitution du CLL grézois⁴²³ est alors intéressante car on y retrouve deux membres de l'ancien Conseil municipal : Jean Bouzou et Moïse Bargues.

⁴²⁰ Nombre d'habitants de la commune en 1946.

⁴²¹ Carte de l'itinéraire de la division SS « *Das Reich* » dans le Lot (Cf. *Annexe 2.3*).

⁴²² *Arch. Muni. de Grèzes* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 9 septembre 1944).

⁴²³ Tableau des membres du Comité Local de Grèzes (Cf. *Annexe 4.2*).

Également, il observe que la composition du CLL de Grèzes répond, sous plusieurs aspects, à celle du CDL cadurcien. En effet, il y a clairement une nette volonté de rassembler tous les horizons politiques mais aussi de faire entrer des « personnalités » dans cette instance. Ces dernières sont d'ailleurs tout à fait intéressantes car elles se composent de la famille de l'ancien maire - Chayriguet – mais également d'Émile Teyssedre, figure importante par la suite. Par ailleurs, une importante présence communiste est attestée dans ce Comité, elle compte sept membres, si l'on comptabilise le PCF et ses organisations. Il faut également noter la présence de Gilbert Gayral représentant des Milices Patriotiques. Cette organisation paramilitaire agissant comme une sorte de « bras armée » du Parti communiste est unique dans l'échantillon de mon étude. Cela en dit sans doute long sur l'importance des maquis communistes dans la région. En revanche, comme le CLL théminoise, celui de Grèzes n'est pas encore organisé. Il repose sur un magistrat municipal et un adjoint, d'obédience communiste. Si l'on se penche désormais sur le profil socio-économique des membres de ce Comité, il convient d'attester l'importante représentation du monde agricole et ouvrier dans celui-ci. Ce n'est pas vraiment étonnant lorsqu'on replace ces individus dans leurs contextes sociaux et géographiques. Le département du Lot est, jusqu'aux années 1970-1980, un département rural dont l'agriculture et l'élevage sont les deux piliers économiques. La moyenne d'âge du CLL grézois se situe aux alentours des quarante ans pour des membres qui viennent en grande majorité de la commune ou de villages assez proches.⁴²⁴

La première mesure du CLL grézois est de nommer une secrétaire de mairie. C'est chose faite le 15 septembre 1944, en remplaçant mademoiselle Delmas par Odette Gorse. Cette dernière est, selon moi, nommée pour deux raisons. La première est assez limpide. En effet, Odette représente le Comité National des Femmes de France -d'obédience communiste- et nous pouvons y voir sans doute une manœuvre politique de Rougeyrolles. Ce dernier désire probablement se constituer des soutiens en vue des élections du président du Comité. La seconde est plus intime. En effet, Odette est la femme de Louis Antoine Gorse né dans la commune en 1889 et mort en déportation au camp de concentration de Dachau le 16 janvier 1945. Cet homme participe à la libération de plusieurs hommes enfermés à Montauban les 13 et 14 mai 1944 et se fait arrêter. Cette nomination relève alors aussi d'une sorte de reconnaissance face à la douleur de cette femme qui porte le deuil de son mari.

⁴²⁴ En effet, la commune la plus proche de Grèzes est celle d'Espédaillac (environ cinq kilomètres), puis celle de Brengues (environ sept kilomètres), puis celles de Corn et de Saint-Sulpice (environ dix kilomètres).

Attardons-nous maintenant sur la commune de Reilhaguet. Cette dernière répond à des événements similaires qui doivent être résumés ici. Ainsi, Reilhaguet est une commune située à la fois à proximité de la ville de Gourdon mais, en même temps, assez isolée pour abriter du maquis. Un maquis important est attesté dans la région de Gourdon, actif notamment entre le Lot et la Dordogne. D'ailleurs, un rapport du sous-préfet gourdonnais en date du 20 juillet 1944 fait ressortir ces actions clandestines :

*« Les voies-ferrées ont été sabotées sur la totalité de l'arrondissement, ainsi que les lignes télégraphiques et téléphoniques. Tous les véhicules ont été requis par le maquis. [...] Dans la nuit du 19 au 20 Juillet, des éléments du maquis montés sur plusieurs camions, et venant vraisemblablement de la Dordogne, ont fait sauter à nouveau les voies sur de grandes étendues entre Souillac et Thédillac. En résumé, la population attend la passation des pouvoirs, et agit en conséquence. »*⁴²⁵

Hélas, je ne possède pas de sources écrites qui relatent de la présence de résistants dans la commune de Reilhaguet proprement dite, mais je prends en compte des témoignages. En effet, beaucoup de témoins familiaux m'ont présenté Augustin Bos⁴²⁶ comme étant le chef d'un des maquis de la région de Reilhaguet. Ainsi, lorsque je me suis rendu aux Archives municipales, j'ai voulu en savoir plus sur cet homme. J'ai pu obtenir d'autres témoignages d'habitants qui ont tous été unanimes. Augustin Bos est bien le chef d'un réseau de Résistance présent à Reilhaguet – visiblement, un réseau affilié aux FFI -. Je ne peux donc pas m'appuyer sur une autre source que celle de la mémoire vivante. D'après ces mêmes personnes, la présence allemande dans la région n'était pas vraiment importante. La surveillance était plutôt le fait des gendarmes et de quelques miliciens de Gourdon. Le seul fait marquant pour Reilhaguet reste le passage d'une colonne allemande en 1944. Cet éloignement avec les forces allemandes, explique en partie, selon moi, l'implantation maquisarde. La situation géographique peut également expliquer cette activité. En effet, Reilhaguet est située sur une montagne calcaire entre plusieurs massifs assez escarpés. Il n'y a pas beaucoup de moyens de communication dans cette région, hormis la route qui part de Gourdon et qui rejoint Rocamadour.⁴²⁷

Au niveau politique, Reilhaguet est dirigée par Guillaume Auricombe entre 1936 et 1944. Comme Grèzes et Thémines, Reilhaguet n'a pas changé son administration sous Vichy. La dernière séance du Conseil municipal date du 3 avril 1944.

⁴²⁵ Arch. Dép. du Lot : 1 W 945 (rapport du sous-préfet de Gourdon, 20 juillet 1944).

⁴²⁶ Augustin Bos (1909-2001) est un de mes arrière-grand-pères.

⁴²⁷ CONSTANT-LE-STUM Christiane, *Le Lot vers 1850. Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes, 2ème volume : Contrôles de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2002, p. 309.

« Monsieur le Maire [Auricombe] ayant donné sa démission pour raison de santé, le Conseil à l'unanimité désigne M^r Guitard Antonin pour être nommé maire ». ⁴²⁸

Le mandat de Guitard n'est pas très long puisque le CLL est mis en place dès le 27 août de la même année. C'est le comité de mon échantillon qui est mis en place le plus tôt, à peine dix jours après la libération de Cahors. Le Registre des Délibérations communales explique que :

« Le Dimanche 27 août 1944 à 19 heures, le citoyen Bourgnoux Alfred, ex déporté politique, membre du comité Départemental de Libération Nationale et responsable cantonal du Front National a procédé au nom du Gouvernement provisoire de la République Française, à l'installation publique à la Mairie de Reilhaguet du Comité Communal de Libération Nationale. Le Conseil municipal de Vichy est destitué de ses fonctions. ». ⁴²⁹

Ainsi, le CLL de Reilhaguet est mis en place par l'intervention d'un membre du CDL qui se déplace pour légitimer son installation. C'est, encore une fois, le seul qui bénéficie de cela dans mon étude. Par conséquent,

« Le Citoyen Bos Augustin : est désigné pour remplir les fonctions de Maire et d'officier d'État Civil. Les Citoyens Hamel Albert, et Vaux Édouard ; sont désignés pour remplir respectivement les fonctions de premier et de deuxième adjoint. La Citoyenne Grimal est chargée du Service Social de la Commune et habilitée dans ses fonctions. ». ⁴³⁰

La nouvelle organisation communale est clairement identifiée et les rôles clairement établis. ⁴³¹ Le Comité Départemental du Lot reconnaît l'organisation du CLL reilhaguetois le 2 octobre de la même année, en inscrivant « vu et approuvé » sur une copie du Registre communal. ⁴³² Si je me concentre sur mon échantillon d'étude et sur les documents présents aux Archives départementales, il apparaît que cette situation est assez exceptionnelle pour le département. Cela renforce mon idée selon laquelle cette nomination récompense probablement des activités de résistance dans la commune ou alors des relations de profondes amitiés entre la nouvelle administration départementale et la commune. Toutefois, les membres du CLL reilhaguetois ne sont pas identifiés comme représentants d'une organisation ou d'un parti politique. Nous ne pouvons donc pas savoir les sensibilités politiques de ce Comité. Le CLL de Reilhaguet est composé de neuf individus tous issus du monde agricole ou de l'artisanat. Nous pouvons noter la présence d'un abbé dans le CLL qui n'est pas vraiment singulière. En effet, comme l'explique Nadine Bahuon, le CDL haut-viennois est présidé par un pasteur,

⁴²⁸ Arch. Muni. de Reilhaguet : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 3 avril 1944).

⁴²⁹ Ibid. (réunion du 27 août 1944).

⁴³⁰ Ibid.

⁴³¹ Tableau des membres du Comité Local de Reilhaguet (Cf. Annexe 4.3).

⁴³² Arch. Dép. du Lot : 1 W 960 (réunion du CDL, 2 octobre 1944).

Albert Chaudier.⁴³³ La moyenne d'âge de CLL reilhaguetois est d'environ quarante-trois ans pour des individus qui viennent en grande partie de la commune ou du village situé juste à côté.⁴³⁴ Le Comité reilhaguetois est donc clairement identifié dès la Libération du département. Le préfet nomme Augustin Bos en gage de récompense vis-à-vis de ses actions menées durant la période vichyste. Toutefois, les nominations préfectorales peuvent entraîner des divergences d'opinions ou de profondes discordes entre les membres des Comités. Ces mésententes peuvent entraver les actions politiques et rendre la gestion communale plus complexe.

2. De l'entente à la discorde : les obstacles politiques à la gestion communale

Les premières mesures politiques prises par les municipalités libérées de Reilhaguet et de Grèzes sont similaires. Bien entendu, il existe des singularités dues à la situation géographique et économique de la commune. Ainsi, le CLL de Grèzes soumet dès le 19 novembre 1944, la création d'une Commission d'Action de Défense Paysanne.⁴³⁵ La commune est alors essentiellement tournée vers l'agriculture et l'élevage ce qui favorise la mise en place de cet organisme. Les membres qui le composent sont essentiellement des cultivateurs de la commune.⁴³⁶

Le 4 décembre 1944, le CLL se réunit afin de procéder à l'élection du Président et de son adjoint. Louis Rougeyrolles est remplacé par Émile Teyssedre élu à la majorité absolue et Moïse Bargues devient son adjoint. Ainsi, le CLL n'est plus dirigé par les communistes. Il est alors intéressant de remarquer un vieillissement dans la direction de la municipalité grézois. Les affaires communales sont confiées à des personnes plus âgées, ce qui peut se traduire par une volonté de mettre des individus d'expériences à la tête du pouvoir local.

Cependant, cette redéfinition du pouvoir communal entraîne de profonds désaccords qui nécessitent d'être expliqués ici. Dès la nomination du nouveau magistrat municipal, je remarque que Louis Rougeyrolles n'est plus présent aux réunions du CLL grézois. Sans doute est-il prié de s'en aller ou accepte-t-il mal la défaite. De même, lors de la réunion suivante -le 12 décembre 1944- les noms de Bouzou Louis et Cance Louis sont barrés. Grâce aux Archives départementales du Lot, la situation se précise. Dans une lettre datée du 21 décembre, Louis

⁴³³ BAHUON Nadine, « Le Comité Départemental de Libération de la Haute-Vienne 1944-1947 », Mémoire de Maîtrise, Limoges, U.F.R. de Sciences Humaines de Limoges, Juin 1985.

⁴³⁴ Saint-Projet est situé à environ quatre kilomètres de Reilhaguet.

⁴³⁵ *Arch. Muni. de Grèzes* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 19 novembre 1944).

⁴³⁶ Cette commission comprend un bureau exécutif avec Émile Teyssedre (Président), Jean Bouzou (Secrétaire) et Jules Merle (Trésorier). Il comprend également Gabriel Vidal, Moïse Bargues et Gilbert Gayral.

Rougeyrolles écrit au CDL cadurcien pour lui signaler que deux membres du CLL de la commune refusent de voter la mise en place du nouveau CLL.

*« Deux anciens conseillers municipal de la dite (sic.) commune prénommer (sic.) « Bouzou Louis » et « Cance Louis » [...] refuse (sic.) de voter pour le maire et ne veulent signer la mise en place. [...] De ce fait nous croyons utile de vous le signaler et nous croyons que ses dit conseillers doivent être relever (sic.) du moment qui ne veulent prendre aucune responsabilité. [...] En même temps nous seront obliger (sic.) de changer le conseiller Gayral Gilbert car il n'a pas 25 ans et déjà les rumeurs s'élèvent contre lui. ».*⁴³⁷

L'attitude de l'ancien président est assez équivoque. Il apparaît que ce dernier essaye de désunir le nouveau Comité Local en expliquant que ce dernier n'est pas unanimement reconnu. Il est aussi intéressant de noter que Rougeyrolles signe comme « *Président du CLL* » alors que, selon les Registres municipaux, il n'est plus censé en être le président. Cela en dit long sur les relations qui unissent le CDL aux CLL et notamment dans le cas où ces derniers sont nommés, comme c'est le cas pour Grèzes. La période est encore propice à la délation et aux accusations même au sein d'une organisation communale. Le 30 décembre, le CDL envoie deux courriers à Bouzou et Cance afin de connaître « *les raisons qui ont motivé le refus de la mise en place du Comité de Libération de Grèzes* ». Les Archives départementales conservent ces deux réponses. La première est celle de Louis Cance qui visiblement a beaucoup de mal à écrire et s'exprime dans une langue teintée de patois local et d'approximations orthographiques.

*« Monsieur, en réponse a votre lettre le dimanche on ma (sic.) envoyer (sic.) la convocation pour aller a (sic.) la mairie nommer le maire en même temps un conseiller des plus for (sic.) au élections. Bouzou était ranplacer (sic.) par un de 24 an (sic.) et pour moi c'est une vangance (sic.) et je n'ait (sic.) pas voulu acsepter (sic.) se (sic.) conceil (sic.) qu'il reste un peut (sic.) a (sic.) désirait (sic.) ».*⁴³⁸

Ce qui ressort de ce témoignage est la rancune de Louis Cance face au CLL. Ce dernier n'accepte pas qu'un jeune de 24 ans accède au pouvoir ce qui corrobore avec le témoignage de Louis Rougeyrolles. Louis Bouzou répond le 3 janvier 1945.

« Monsieur, suite à votre lettre du 30 me demandant pour quel motif je n'ai pas voté la mise en place du nouveau conseil. C'est parceque (sic.) je me suis basé sur votre circulaire disant que les conseillers en fonctions devaient reprendre (sic.) leur place. Quand nous nous sommes réunis pour le vote il en manquait un, j'ai demander (sic.) à l'assemblée pourquoi et le président m'a répondu d'aller à Cahors pour tout renseignements. Au moment le comité n'était pas au

⁴³⁷ Arch. Dép. du Lot : 1 W 961 (lettre de Louis Rougeyrolles au CDL lotois, 21 décembre 1944).

⁴³⁸ Ibid. (réponse de Louis Cance, pas de datte).

*courant de cette radiation. D'après (sic.) moi il n'a pas suivis les instructions du Comité Départemental ni Communal. Voilà mon motif. ».*⁴³⁹

Le témoignage de Louis Bouzou permet de mieux comprendre les manœuvres politiques mises en place par le CLL grézois. Ainsi, selon lui, la circulaire préfectorale du 12 août 1944 qui demande de rétablir dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux élus avant le 1^{er} septembre 1939 à l'exclusion des conseillers décédés ou frappés d'indignité n'est pas pleinement mise en œuvre dans la commune. Le CLL grézois s'arrange donc pour faire élire des nouveaux conseillers chargés de poursuivre l'action des institutions provisoires. Cette situation est tout à fait intéressante car dans une réponse du 10 janvier 1945, le délégué du CDL ne demande pas de réintégrer ces anciens conseillers ou même de procéder à une enquête municipale mais il demande au Président du Comité Local de « *trouver un terrain d'entente qui puisse ramener l'union dans votre commune.* ».⁴⁴⁰ Le CDL valide indirectement la composition de ce nouveau Comité et arrive à éviter cet obstacle. Les élections municipales légales de Grèzes se tiennent le 18 mai, et Émile Teyssedre laisse sa place à Louis Bouzou qui obtient sept voix sur neuf.

En ce qui concerne Reilhaguet, les premières mesures prises par le CLL sont essentiellement économiques. En effet, la nouvelle administration communale initie une imposition sur le bois de chauffage, les œufs et les volailles.⁴⁴¹ Cette mesure n'est pas étonnante car la région est très fortement orientée vers le commerce depuis le XIX^e siècle. La commune doit également participer au ravitaillement de la ville voisine de Gourdon, qui souffre encore des rationnements. Des mesures destinées à améliorer la vie communale sont aussi prises, à l'image de la réfection du mur du cimetière ou encore du réaménagement de la route qui traverse le village. La commune donne également son accord pour la plantation de tabac sur son sol. Les mesures prises à Reilhaguet sont donc sensiblement les mêmes que dans les autres municipalités libérées. Le CLL reilhaguetois est restructuré le 15 février 1945. Augustin Bos est réélu, Président du Comité Local et s'entoure de deux nouveaux adjoints que sont René Mourgues et Aquilin Cambonie. La composition du CLL est confirmée lors des élections légales du 17 mai 1945.

*« M^r Bos Augustin ayant obtenu la majorité absolue à l'unanimité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. ».*⁴⁴²

⁴³⁹ *Ibid.* (réponse de Louis Bouzou, 3 janvier 1945).

⁴⁴⁰ *Ibid.* (lettre du délégué du CDL au président du CLL de Grèzes, 10 janvier 1945).

⁴⁴¹ *Arch. Muni. de Reilhaguet* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 1^{er} octobre 1944).

⁴⁴² *Arch. Muni. de Reilhaguet* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 17 mai 1945).

Augustin Bos est donc réinvesti en tant que maire de Reilhaguet, assisté par les mêmes adjoints. Ce nouveau mandat est marqué par une volonté de modernisation de la commune qui passe par la participation de Reilhaguet au Syndicat Intercommunal d'Électrification⁴⁴³ mais aussi par l'adhésion du village au projet de création d'un réseau de distribution en eau potable.⁴⁴⁴

Cependant, la séance du 29 octobre 1946 marque l'élection d'un nouveau Conseil municipal. Tous les membres sont présents à l'exception d'Augustin Bos et d'Aquilin Cambonie. Cette réunion marque l'élection de Roger Cayre en tant que maire et la nomination de deux nouveaux adjoints. À première vue, rien ne laisse entrevoir de désaccord au sein du CLL de Reilhaguet ne serait-ce l'absence spontanée de Bos et Cambonie le jour de l'élection municipale. Un habitant du village nous confie que la perte de la mairie par Augustin Bos relève de profondes mésententes entre les membres du Conseil municipal depuis la Libération. En effet, selon lui, Augustin Bos incarne la Résistance gaulliste dans la commune. Il nous explique que ce dernier a pris la tête d'un groupe de FFI et que cela lui permet d'avoir tous les soutiens du Préfet pour sa nomination à la tête de l'administration communale. Cependant, des désaccords entre lui et les communistes reilhaguetois se font jour tout au long de ses mandats municipaux, qui se terminent par une bagarre entre Bos et les représentants communistes dans les locaux de la mairie. Ainsi, selon ces dires, c'est pour ces raisons que Bos et Cambonie ne se seraient pas rendus aux élections ce jour-là. Aucun autre élément que ces témoignages oraux ne viennent attester cette version et nous nous devons de faire avec le peu d'éléments que nous avons. Aucun des ouvrages sur la Résistance dans le Lot n'aborde les maquis de la région de Gourdon, ce qui rend notre étude plus complexe. J'ai recherché du côté du département voisin de la Dordogne mais rien n'est probant à ce sujet.

Ainsi, la nomination de nouvelles assemblées municipales entraîne parfois des désaccords au sein de ces dernières qui entravent les actions locales. La mise en place de CLL qui ont le soutien du Préfet ainsi que du CDL conduit ces derniers à des recompositions et limite *de facto* ses actions. La période de la Libération est encore propice aux dénonciations. Certains membres des municipalités provisoires n'hésitent pas à jouer de leurs relations vis-à-vis des autorités pour encourager les désunions ou pire, tenter d'exclure des conseillers. On rappelle également que certains anciens sympathisants de Vichy peuvent se servir de ces institutions provisoires pour « effacer » leurs actions. Les institutions supérieures peuvent alors réagir en restructurant les Comités Locaux. Certains Comités jouissent *a contrario* d'une totale confiance de ces instances et se positionnent dans une situation d'hégémonie politique locale.

⁴⁴³ *Ibid.* (réunion du 29 décembre 1945).

⁴⁴⁴ *Ibid.* (réunion du 17 octobre 1946).

C. Organiser la vie politique dans les communes : entre opportunisme et mise en œuvre d'un nouveau modèle politique

1. L'autorité préfectorale face à l'usurpation. Le cas du Comité Local de Felzins

La commune de Felzins est située à environ dix kilomètres à l'Est de Figeac, proche des départements de l'Aveyron et du Cantal. En 1946, la commune compte 443 habitants répartis entre le bourg et des villages épars. Lorsque l'on étudie le cas du Comité Local de Felzins, la première chose qui nous frappe c'est le changement soudain de gouvernance locale. En effet, le 1^{er} octobre 1944, le CLL felzinois est mis en place avec à sa tête Fernand Laborie, Iréné Bladou et Édouard Gazeau.⁴⁴⁵ Cependant, l'examen des réunions, montre que dès le 25 février 1945, ce n'est plus Fernand mais Henri Laborie qui occupe la place de maire. Si l'on étudie le contexte politique de la commune de Felzins, il apparaît qu'Henri Laborie est maire en 1916 et 1944 puis que son fils -Fernand- prend sa place entre 1944 et 1945 pour qu'ensuite Henri revienne aux affaires entre 1945 et 1953. Cette situation laisse dubitative et, de prime abord, nous pensons qu'il s'agit d'une querelle politique familiale. Notre première hypothèse consistait à croire que Fernand profite de la période provisoire pour chasser son père de la mairie. Cependant, les Archives départementales nous permettent d'accéder à un récit beaucoup plus complexe.

En effet, le 21 octobre 1944, Henri Laborie adresse une lettre au Préfet, Robert Dumas.

« Monsieur le Préfet,

À la suite de la demande qui m'en a été faite par M. le Sous-préfet de Figeac, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les événements qui se sont déroulés à Felzins à l'occasion de la formation du Comité de libération. Nous désirerions savoir pour quel motif nous n'avons pas été informés officiellement que le Conseil municipal de Felzins était dissous, que je n'étais plus maire de cette commune. J'en suis d'autant plus surpris que le Comité de la libération dans ma commune ne paraît pas être constitué d'une manière conforme aux règles et consignes fixées par le Comité d'Alger. Je suis croyez-le, Monsieur le Préfet, respectueux des décisions du Comité d'Alger et je souhaite que tout le monde s'y conforme. C'est à cette seule condition que pourra être réalisée l'union entre français absolument nécessaire à l'heure actuelle pour triompher des inextricables difficultés dans lesquelles se débat notre pays. Vous allez pouvoir juger, vous-même, Monsieur le Préfet, s'il était opportun d'opérer de semblable façon quand je vous aurai fait connaître la méthode employée pour donner le jour audit comité. J'ai eu vent de son élaboration après que la liste vous en avait été communiquée et c'est mon secrétaire de mairie qui avait pris l'initiative de former cette liste. N'ai-je pas le droit d'être, pour le mois, choqué d'une pareille désinvolture de la part d'un employé qui était à mon service et auquel j'avais donné ma confiance. Comme vous le supposez, sans doute, je me suis renseigné, par

⁴⁴⁵ Tableau du Comité Local de Felzins (Cf. Annexe 4.4).

la suite et j'ai tout appris. Voici donc comment s'est déroulée l'affaire. M. Méjecazes, secrétaire de mairie fit une première liste, sans en souffler mot et la présenta à un nommé M. Delbos – qui n'appartient pas au Conseil municipal -. Delbos examina la liste proposée et en fit changer quelques noms, parce qu'il voulait lui-même être président. Sur cette nouvelle liste figurait le nom de mon fils qui ne fut prévenu qu'en dernière heure. À d'autres personnes dont il sollicitait l'acceptation M. Méjecazes déclara : « Tous les conseils municipaux sont dissous et doivent être remplacés par un Comité « de la Libération ». Aucun maire, ni aucun conseiller municipal ne peut en faire partie. ». Mis moi-même, enfin au courant de la situation par la rumeur publique, et me trouvant, ensuite, à la mairie en présence de Méjecazes, je demandai des explications à ce dernier et je lui déclarai que mon Conseil municipal et moi-même n'étions pas décidés à nous laisser déposséder, sans protestation, d'un mandat que nous tenons légitimement du suffrage universel. M. Méjecazes partit le soir même pour Cahors et n'hésita pas à venir vous déclarer qu'il avait été nommé Président du Comité par ceux qui en font partie. J'étais avec mon adjoint dans le cabinet de M. le Sous-préfet quand vous le lui avez téléphoné. Or aucune réunion n'avait eu lieu en vue de procéder au choix du Président. Une enquête sur ce point ne démentira pas ce que je viens de dire. Je me permettrai de vous dire, Monsieur le Préfet, que rien dans le passé de ce personnage ne le désignait pour prendre l'initiative qu'il a prise, en particulier les multiples démarches qu'il fit auprès du gouvernement de Vichy, pour solliciter de ce gouvernement un emploi -ces démarches sont un secret pour personne à Felzins- qui furent sans succès. Est-ce le fait d'un collaborateur du Comité d'Alger ? Le vent a tourné ; il a tourné aussi. Sont-ce de tels hommes, sans convictions solides, dont nous avons aujourd'hui besoin pour diriger les affaires ? Vous pouvez être assuré, Monsieur le Préfet, que ces façons d'opérer ont été interprétées très défavorablement par la presque totalité de la population et que les gens ne se gênent pas pour manifester leur mécontentement. Maintenant, Monsieur le Préfet, vous connaissez les faits dans leur teneur exacte. Je suis persuadé, Monsieur le Préfet, que, maintenant, renseigné, vous trouverez la lettre que j'ai écrite à Monsieur le Sous-préfet, pour lui rendre compte que mon Conseil municipal et moi-même, reprenions la conduite des affaires municipales de Felzins -à la suite de la surprise que nous a causé la création du Comité de libération- est en accord avec la volonté de la population. Les affaires du pays reprendront leur cours normal lorsque les élus du suffrage universel pourront librement, sans contrainte, prendre la conduite de ces affaires. [...]. ».⁴⁴⁶

À première vue, il apparaît qu'Henri Laborie est un homme très éduqué, dont le ton est significativement différent des membres du CLL grézois. Hélas, nous n'en savons pas plus sur cet homme. Cependant, la durée de ses mandats témoignent d'une personne appréciée et surtout reconnue localement. Par ailleurs, cette lettre est lourde de sens et surtout de conséquences. Ainsi, grâce à l'action du Préfet et du Sous-préfet de Figeac, Henri Laborie est réinvesti comme premier magistrat municipal en février 1945. Le 13 mai 1945, les élections municipales portent une nouvelle fois Henri Laborie à la tête de la commune, accompagné de

⁴⁴⁶ Arch. Dép. du Lot : 1627 W 9 (lettre d'Henri Laborie au préfet du Lot, 21 octobre 1944).

Paul Angelon et d'Albert Bringués. Les trois personnes qui gèrent les affaires communales entre octobre 1944 et février 1945 n'apparaissent plus dans les Registres jusqu'en 1953 où Fernand Laborie succède à son père jusqu'en 1971.⁴⁴⁷

Cette situation est tout à fait exceptionnelle en ce qui concerne mon département d'étude. Je n'ai vu aucun cas similaire dans toutes les archives du CDL cadurcien. Sans doute, cette situation politique provisoire exceptionnelle à la Libération, démontre des formes d'opportunismes. Si le cas de la commune de Felzins est singulier dans mon échantillon d'étude, il en est de même pour celui d'Anglars-Nozac.

2. Le Comité Local de Libération d'Anglars-Nozac : l'affirmation politique d'une nouvelle instance politique municipale

La commune d'Anglars-Nozac se situe à environ quinze kilomètres de celle de Reilhaguet, mais son administration municipale présente un portrait totalement différent de celle déjà étudiée. En effet, les élections de 1935 placent Noël Lavadou à la tête du village de 376 personnes et rien ne vient modifier son administration communale jusqu'en 1944. Par conséquent, le Comité Local est mis en place le 18 septembre 1944 et se compose de neuf membres, tous issus du milieu agricole.⁴⁴⁸

Dès son entrée en fonction, le Comité Local d'Anglars-Nozac prend des mesures qu'aucun autre Comité de mon étude ne prend. Parmi ces dix mesures, nous pouvons en retenir cinq, primordiales pour comprendre les objectifs du CLL.

« [...] désormais les sommes affectées à la rétribution du Maire et de l'Adjoint seront versées pour l'entretien des Chemins ruraux.

Le président propose que chacun de ses membres prenne l'engagement d'honneur de ne pas faire de politique sournoise [...] qui nuit à l'intérêt du pays et compromet l'avenir de la France.

Le CDL⁴⁴⁹ par déférence pour les meilleurs des Français qui meurent encore chaque jour pour le pays, par respect pour les familles endeuillées ou angoissées, décide que jusqu'à la fin des hostilités, tout bal sera interdit dans la commune.

Le CDL demande que par souci de justice toute prudence soit prise dans l'épuration en cours mais exige, dans un intérêt national, que cette dernière soit poursuivie avec la première

⁴⁴⁷ Arch. Muni. de Felzins : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950, puis entre 1950 et 1970.

⁴⁴⁸ Tableau du Comité Local d'Anglars-Nozac (Cf. Annexe 4.5).

⁴⁴⁹ Il est intéressant de noter que le secrétaire du Comité Local d'Anglars-Nozac n'écrit pas CLL mais bien CDL d'Anglars-Nozac.

énergie et assure à cette fin le gouvernement provisoire présidé par le général de Gaule de tout son appui et de toute sa confiance.

[...] est interdit tout abatage clandestin et qu'il y a lieu de continuer, par esprit de justice et de solidarité, les livraisons jusqu'au jour ou l'approvisionnement pourra se faire sur les marchés.
».⁴⁵⁰

La nouvelle municipalité libérée prend des décisions d'urgence afin de parvenir à encadrer et surtout à ravitailler sa population. Anglars-Nozac est proche de la limite avec la Dordogne, ce qui lui confère un poids important dans les échanges interdépartementaux. La commune est plutôt tournée vers l'élevage et la production de noix et de vin.⁴⁵¹ Par conséquent, il n'est pas anodin de constater que les mesures du Comité Local vont dans ce sens.

« [...] toute circulation de vins reste soumise à l'obtention d'un titre de mouvement que délivrera la buraliste quand cette dernière y sera autorisée.

[...] le gouvernement est décidé à tuer le marché noir et à faire baisser le coût de la vie. Tout dépassement de prix sera sévèrement puni.

[...] afin de permettre le ravitaillement des villes, tous les propriétaires imposés en 1944 en œufs et volailles sont avisés qu'ils auront à fournir courant octobre le 1/10 de leur imposition en œufs, 35 % de celle de volailles et lapins. Pas de défaillance de la solidarité ! »⁴⁵²

La municipalité provisoire demande également des subventions pour créer une boucherie dans la commune ainsi que pour réhabiliter les bâtiments scolaires.⁴⁵³ Elle requiert également la remise en état des chemins communaux, la gratuité des fournitures d'école pour les élèves indigents ou encore la réunification morale et matérielle des deux communes d'Anglars et de Nozac.⁴⁵⁴ Le CLL nozacois regrette également les « *lenteurs du comité d'épuration* » et propose, entre autres « *la suppression du droit de vote aux collaborateurs* ».⁴⁵⁵ La dernière réunion de la municipalité provisoire d'Anglars-Nozac voit le projet d'adduction d'eau de la commune auquel le Comité se montre favorable. Par ailleurs, ce 10 mars 1945, le président Noël Lacombe assure que

⁴⁵⁰ Arch. Muni. d'Anglars-Nozac : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 18 septembre 1944).

⁴⁵¹ CONSTANT-LE-STUM Christiane, *Le Lot vers 1850. Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes, 2ème volume : Contrôles de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2002, p. 216-217.

⁴⁵² Arch. Muni. d'Anglars-Nozac : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 30 septembre 1944).

⁴⁵³ *Ibid.* (réunions des 7 et 21 octobre 1944).

⁴⁵⁴ *Ibid.* (réunion du 4 novembre 1944).

⁴⁵⁵ *Ibid.*

« [...] grâce à sa vigilance, il n'y a plus d'abattage clandestin dans la localité depuis fin septembre 1944. »⁴⁵⁶

Les élections municipales légales du 6 mai 1945, reconduisent l'action politique de Lacombe en tant que maire, accompagné de Georges Fayet, jusqu'en 1971.

Cette attitude particulière se retrouve dans les études de certains historiens. En effet, l'historien américain, Herrick Chapman, explique que les pressions populaires sur le Gouvernement Provisoire et les institutions départementales visent à faire appliquer des contrôles stricts sur les prix afin de mieux gérer le ravitaillement.⁴⁵⁷ N'oublions pas que c'est là la préoccupation principale des Françaises et des Français durant cette période. Toutefois, cette situation est aussi probablement liée à la situation démographique et économique de la commune. Peut-être que les autorités supérieures ne jugent pas utiles d'intervenir ou de contredire les actions d'une petite municipalité de 376 habitants.

Quoi qu'il en soit, le Comité de Libération nozacois apparaît alors en position dominante vis-à-vis de toutes les autres institutions locales étudiées jusqu'ici. L'urgence est alors de rétablir la situation économique locale et de profiter des subventions pour améliorer les infrastructures communales. La municipalité libérée d'Anglars-Nozac est la seule à prendre des mesures contre le marché noir et à encourager les actions d'épuration. Un premier bilan sur les Comités Locaux tendrait à penser que ceux qui se calquent sur le modèle départemental - en souhaitant rassembler les forces politiques et militaires de la Résistance - ont une action plus limitée à l'échelle locale. C'est le cas des communes de Grèzes et de Thémines qui prennent des décisions similaires mais qui ont une marge de manœuvre d'action politique assez limitée. En ce qui concerne Reilhaguet, le Comité Local est nommé directement par un acteur du CDL ce qui légitime *de facto* ses actions. Cela n'empêche pas les divergences, comme nous l'avons montré. Il serait intéressant d'analyser le Comité Local d'une grande ville du département, à l'image de Figeac, Gourdon ou encore Souillac pour observer si ce dernier possède autant de pouvoirs d'actions que celui d'Anglars-Nozac. L'étude des Comités Locaux de Libération peut ainsi s'avérer être délicate et relève parfois d'une compréhension sous-jacente des événements. En effet, les Registres de Délibérations municipaux sont les seules sources locales pour l'historien, qu'il peut -si possible- compléter avec les Archives départementales.

⁴⁵⁶ *Ibid.* (réunion du 10 mars 1945).

⁴⁵⁷ CHAPMAN Herrick, *La longue reconstruction de la France (1944-1962). À la recherche de la République moderne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2021, p. 66.

3. Surmonter les difficultés à la source. Comprendre les enjeux du Comité Local de Thégra

Avant d'aborder les questions liées à l'étude du Comité Local de Thégra, il est nécessaire de revenir sur sa situation politique avant-guerre. Armand Battut est maire de la commune entre 1919 et mai 1942 -date de sa mort-. Comme les autres CLL de l'étude, Thégra ne fait pas partie des municipalités soumises au contrôle de l'État Français. Ainsi, c'est Jean Bergougnoux qui prend la suite de Battut entre mai 1942 et août 1944. Nous n'avons pas d'éléments sur l'attitude du maire durant l'Occupation et de ses éventuelles actions en faveur ou contre les organisations clandestines proches de Thégra comme l'AS Vény de la région de Saint-Céré.

Lorsque l'on se penche dans le Registre des Délibérations communales, on y lit que le Comité Local de Thégra est mis en place le 17 août 1944, date de la Libération de Cahors.⁴⁵⁸ Ceci confirme que lorsque Cahors est libérée, les campagnes du département du Lot ne sont déjà plus sous l'emprise des Allemands et des sympathisants vichystes. Le CLL thégratois prend lui aussi les premières mesures en commençant par régler le budget communal et en demandant une subvention pour l'entretien des chemins ruraux. Ce Comité Local est composé en majorité d'individus insérés dans le monde rural ce qui n'est pas surprenant au vu de la situation économique et sociale du village.⁴⁵⁹ Les membres du Comité sont plutôt âgés et viennent quasiment tous de la commune ou des villages aux alentours.⁴⁶⁰

Cependant, la lecture de ce Registre interroge car de nombreuses pages ont été arrachées. En effet, les éléments relatifs au CLL thégratois débutent sur la page 109 du Registre et reprennent sur la page 112 puis de nouveau, le Registre admet un manque entre les pages 114 et 119. La mauvaise conservation des Archives ou encore l'arrachage conscient et délibéré de ces pages sont un frein à la recherche historique. Il témoigne très probablement d'un conflit local qui s'éclaire grâce aux Archives départementales du Lot. Ainsi, on y apprend que la situation politique locale devient complexe au moment de l'installation de la municipalité libérée. En effet, une enquête du Commissaire cantonal *Robert* datée du 20 août 1944, nous en apprend plus sur le comportement de Jean Bergougnoux à la Libération.

« Le 19 août 1944, en exécution des prescriptions citées en référence, les auxiliaires « rescapé » et Marcel, se présentaient chez Monsieur Bergougnoux, Maire de Thégra et l'invitaient à signer sa

⁴⁵⁸ *Arch. Muni. de Thégra* : Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950. (réunion du 17 août 1944).

⁴⁵⁹ CONSTANT-LE-STUM Christiane, *Le Lot vers 1850. Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes, 2ème volume : Contrôles de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2002, p. 283.

⁴⁶⁰ Tableau des membres du Comité Local de Thégra (Cf. *Annexe 4.6*).

cession de mandat en faveur de son successeur, Monsieur Terrou, Président du F.N. Monsieur Bergougnoux, a cru devoir refuser de reconnaître sa destitution de Maire, aucune pièce ne lui ayant été régulièrement notifiée par les services de la Préfecture. Malgré ce refus, Monsieur Terrou a pris néanmoins en charge l'administration de la commune.

Nota : Monsieur Bergougnoux, collaborateur notoire, a déclaré aux auxiliaires que s'il avait constaté moins de « payage » dans les forces de la résistance, il aurait demandé à en faire partie. ».⁴⁶¹

À la lecture de cette archive, on saisit que l'ancien maire de Thégra n'a pas voulu laisser s'installer la nouvelle municipalité provisoire à sa place. Ce n'est pas un cas singulier dans le département, comme nous l'avons vu avec le cas du CLL de Souillac ou même celui de Thémines, dans une moindre mesure. Cependant, il convient de noter que rien ne vient corroborer cette enquête sur Monsieur Bergougnoux et que la période est propice aux accusations.

Cependant, la réaction du Comité Départemental ne se fait pas attendre. Dès le 30 septembre, une lettre est adressée à Bergougnoux lui informant que le CDL est :

« [...] informé que vous vous refusez à passer vos pouvoirs et les documents concernant la gestion de la commune de Thégra. Nous vous prions de considérer que le Comité Local de Libération de cette commune est habilité à siéger officiellement et de vous dessaisir en faveur des magistrats municipaux nommés par ce Comité. ».⁴⁶²

Visiblement, à la suite de cette lettre, le Comité Local de Thégra est installé légalement et ne souffre plus des pressions de l'ancien magistrat municipal. C'est du moins ce que nous montre les pages disponibles du Registre communal. La lecture de cette Archive ne nous en apprend pas plus sur la vie politique thégratoise, pourtant, une autre difficulté apparaît. En effet, les Archives du Lot conservent une autre lettre envoyée par le CLL de Thégra au Comité Départemental. Ainsi, cette missive datée du 7 janvier 1945, vient statuer d'une situation encore plus conflictuelle que le CLL le laissait penser.

« MM^{rs} Lagrillière Germain et Janot Joseph ont donné leurs démissions, du fait qu'on nous impose de nouveau, M^r Dautier Gabriel représentant du Parti socialiste que la commune le considère pour un homme sans estime. Déjà que le Comité se trouve dans une impasse sérieuse de complications au sujet de M^r Terrou Michel, Président de ce Comité pour des circonstances que vous devez sûrement connaître. Le Comité suit l'exemple de MM^{rs} Lagrillière et Janot en donnant sa démission sauf M^r Terrou qui se voit visé et tient absolument à conserver

⁴⁶¹ Arch. Dép. du Lot : 1 W 958 (enquête du Commissaire cantonal sur Jean Bergougnoux, 20 août 1944).

⁴⁶² *Ibid.* (lettre du CDL lotois à Jean Bergougnoux, 30 septembre 1944).

*sa place, malgré l'assentiment de ses collègues et de la commune auquel il ne possède aucune considération. ».*⁴⁶³

C'est la première fois dans mes recherches que je me retrouve confronté à la démission d'un Comité Local. Dans aucune de mes lectures, ce cas de figure apparaît. C'est un cas tout à fait à part qui laisse l'historien perplexe. Tout ce que nous savons c'est que les élections légales du 17 mai 1945 élisent Élie Bergues comme maire de Thégra jusqu'en 1959 ; date à laquelle son fils, Henri Bergues prend sa succession jusqu'en 1977.

En conclusion l'échelle locale permet d'appréhender au plus près du quotidien la période de la Libération de la France. C'est à cette échelle que les premières mesures sont prises et sont le reflet d'une administration et d'une culture populaire et souvent paysanne. La vie politique municipale est ainsi bouleversée par l'apparition de ces Comités provisoires. Dans certaines communes, la passation de pouvoirs se passe relativement bien comme c'est le cas de Thémines et d'Anglars-Nozac. Dans d'autres communes, la situation est plus complexe à l'image des Comités de Grèzes et de Reilhaguet. Les actions, à la fois internes aux organismes provisoires locaux mais également départementaux, entraînent des difficultés et des obstacles à la gouvernance locale. Ce qui ressort de cette étude encore mal connue des CLL est sans doute les cas de Felzins et de Thégra. Dans le premier cas, la création du CLL manque de profiter à un sympathisant vichyste et, dans le second, les profonds désaccords entraînent la démission complète du Comité Local.

⁴⁶³ *Ibid.* (lettre du CLL de Thégra au CDL Iotois, 7 janvier 1945).

Conclusion

Pour conclure, cette étude vise à étudier les liens qui unissent le Comité Départemental de Libération du Lot avec les Comités Locaux de Libération entre août 1944 et juin 1948. Il s'agit de comprendre un moment clé de notre Histoire au travers de l'étude d'organisations provisoires nationales mais surtout locales, encore aujourd'hui, assez mal connues.

Pour ce faire, il faut en premier lieu revenir sur le contexte national de la Libération. Ainsi, le basculement de la guerre en faveur des Alliés et le débarquement en Afrique du Nord permettent la mise en place progressive du Comité Française de Libération Nationale. Cette assemblée peine à s'organiser et souffre de l'absence de la reconnaissance des Américains. Elle doit se structurer et faire face aux stratégies anglo-saxonnes qui visent à administrer la France, une fois libérée. L'œuvre du CFLN demeure l'Ordonnance du 21 avril 1944 qui régit les pouvoirs français à la Libération. Parmi ces pouvoirs, de nouvelles organisations sont mises en place à l'instar des Comités Départementaux de Libération. Ces organisations doivent administrer les territoires dès leur libération mais doivent surtout s'appuyer sur l'importance de la Résistance locale. En effet, l'action du CFLN ne serait rien sans l'appui du Conseil National de la Résistance qui légitime son action sur le territoire métropolitain. Ce contexte national doit être compris au travers d'un contexte plus local qui est ici le département du Lot. Il faut avoir à l'esprit la situation lotoise à la veille de la Libération, caractérisée par l'importance croissante des réseaux clandestins mais également par les repréailles des forces d'occupations allemandes et vichystes. Le Lot est un département rural où les maquis sont fortement implantés. Ces derniers prennent de l'ampleur à la faveur du basculement de l'opinion de la population, de plus en plus réticente aux mesures de l'État Français. L'invasion de la Zone sud par les Allemands le 11 novembre 1942, exacerbe cette situation. À la veille de la Libération, une grande partie du département est déjà débarrassé des troupes d'occupation qui se replient vers Cahors. Les effectifs maquisards encerclent la ville dans l'attente des combats. Finalement, les Allemands quittent Cahors le 17 août 1944 au matin en laissant derrière eux un département encore meurtri des exactions du mois de juin. La Libération de Cahors signe alors l'hégémonie du pouvoir résistant et les premières formes provisoires de gouvernement se mettent en place. Robert Dumas devient le nouveau préfet et Édouard Laval forme le Comité Départemental de Libération. Nous notons une importante présence des communistes dans les effectifs de ce Comité. Présence qui n'est pas singulière mais qui traduit la place prépondérante des communistes au sein des forces de la Résistance dans cette région. Les premières actions du Comité Départemental traduisent une volonté de relever le département après l'épisode douloureux de Vichy. Cela passe notamment par des mesures sur le ravitaillement mais également sur la mise en place du châtime des individus considérés comme des traîtres. L'étude de ces organes provisoire ne peut se comprendre

sans envisager la question de l'Épuration qui reste encore brûlante aujourd'hui. Les historiens ne sont pas tous unanimes sur les chiffres de ces meurtres mais il convient d'admettre que l'Épuration est plus expéditive dans le Midi de la France. L'action du Comité Départemental est alors encouragée par les instances locales qui émergent à ce moment-là.

C'est ici tout le but de cette étude qui vise à comprendre les liens qui unissent ces deux échelles de gouvernement. Le maillage des Comités Locaux voulu par le pouvoir départemental est effectif dans le Lot dès le début de l'année 1945. Les liens qui les unissent sont alors de différentes natures, passant de relations de soumission à des CLL plus indépendants et revendicatifs. Cependant, le pouvoir central dirigé par de Gaulle souhaite remettre en place une République légale et centralisée et désire en finir avec les Comités Locaux provisoires. Des débats éclatent entre les représentants d'un pouvoir central, soutenus par de Gaulle, et ceux qui préfèrent une gouvernance locale, à l'instar des communistes. Les débats politiques s'amplifient avec la mise en place des élections municipales légales d'avril-mai 1945, qui marque le début de la fin progressive du provisoire de la Libération. Ainsi, malgré une position affirmée au sortir des journées insurrectionnelles de l'été 1944, les Comités Départementaux ne résistent pas aux pressions politiques du Gouvernement. Ces derniers sont relégués à des tâches de second plan qui entraînent leurs disparitions à la fin des années quarante.

Il est cependant assez stimulant de s'attarder sur l'échelle locale, peu traitée par les travaux historiques. Selon moi, c'est à cette échelle que se situent les principaux enjeux politiques, économiques mais aussi sociaux, qui nous permettent aussi, d'avoir une image d'une opinion politique, avant la création des sondages. Il existe des points de convergence entre les six Comités Locaux étudiés -comme les mesures économiques par exemple- mais également des divergences dans les actions mises en place. Ainsi, le Comité Local d'Anglars-Nozac apparaît dans une position dominante vis-à-vis des autres municipalités. Les élections municipales de 1945 marquent alors un moment charnière dans l'administration municipale. Les habitants peuvent renouveler leur confiance aux membres du Comité Local, comme c'est le cas à Thémines, ou ils peuvent modifier radicalement le nouveau Conseil municipal, comme à Grèzes et Reilhaguet. Toutefois, la production d'études plus globales sur ce sujet permettrait de mieux envisager les cas felzinois et thégratois.

Par conséquent, ces nouvelles formes de gouvernances provisoires sont essentielles dans la compréhension des événements qui caractérisent la période 1944-1948. Les Comités Départementaux répondent à un double contexte, à la fois national, mais aussi local, qui légitime leurs actions. Les liens entre ces derniers et les Comités Locaux ne peuvent être résumés à une situation. Ce sont des liens d'interdépendances qui encouragent l'administration politique d'un département qui fait face à de profondes difficultés économiques

et sociales. Ce sont les Comités Départementaux et Locaux qui vont prendre les premières mesures nécessaires au ravitaillement de la population mais aussi à la réglementation des prix. C'est une situation inédite qui demande des mesures efficaces.

Bouleversant la composition des corps municipaux, les guerres modifient également leur rôle. Afin d'ouvrir ce sujet sur des considérations plus générales, il convient de s'attarder quelque peu sur l'article de Philippe Nivet.⁴⁶⁴ Ce dernier explique que les municipalités insurrectionnelles sont déjà de mise au XIX^e siècle. Elles assurent une gouvernance locale, notamment dans les périodes de transitions politiques. On peut penser ici aux bouleversements politiques d'avril 1814, de juin 1815 ou encore de février 1848. L'État laisse aux municipalités des pouvoirs politiques, économiques mais aussi sociaux très importants. Par exemple, lors de l'invasion prussienne de l'automne 1870, les communes du Nord Est de la France sont libres de décider ou non de leur défense. À la même époque, dans le Loiret, les prussiens décident de mettre en place de nouvelles municipalités afin d'avoir un intermédiaire entre leur administration et la population. Les contextes militaires encouragent ces changements comme le démontre l'article de Nivet. En effet, la mobilisation des élus municipaux lors de la Première Guerre mondiale, entraîne des bouleversements dans la vie politique locale. Dans les départements de la Somme, la Meuse ou encore dans la ville de Soissons, ce sont des femmes qui dirigent les communes. Les municipalités sont aussi pourvues de pouvoirs économiques importants à l'image de la régulation des prix et du ravitaillement. À Toulouse, une boucherie municipale est mise en place début 1917 et, à la fin de l'année, c'est un office communal du pain qui est créé à Tours. Ces changements peuvent aussi être le fait de l'administration nationale comme le montre la destitution de 576 élus du Nord et 358 du Pas-de-Calais à la suite du décret de Daladier du 26 septembre 1939, qui destitue les élus communistes en France.

⁴⁶⁴ NIVET Philippe, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlements[s], Revue d'histoire politique*, n° 20, 2013.

Références bibliographiques

I) Témoignages

- CAZARD Georges, METGES Marcel, *Capitaine Philippe*, Cahors, A. Coueslant, 1950.
- CORDESSE Henri, *La Libération en Lozère : 1944 – 1945*, Montpellier, 1977.
- CLOSON Francis-Louis, *Le Temps des passions : de Jean Moulin à la Libération, 1943-1944*, Paris, Presses de la Cité, 1974.
- CONSTANS Élie, *La tragédie de Gabaudet-Donnadieu*, Villefranche-de-Rouergue, Grapho 12, 1994.
- GAULLE Charles (de), *Mémoires de guerre, Le salut, 1944-1946*, t. III, Paris, Plon, 1980.
- NOIREAU Robert, *Le Temps des partisans*, Évreux, Flammarion, 1978.
- PICARD Raymond, CHAUSSADE Jean, *Ombres et espérances en Quercy. Armée secrète et Groupes Vény du Lot, 1940-1945*, Toulouse, Privat, 1980.
- THAMIER Henri, *Le Rouge et le Cœur*, Cahors, Tardy Quercy, 1988.
- THOREZ Maurice, *S'unir, combattre, travailler*, Paris, PCF, 1945.
- SAUTERON François, *Le Quercy martyrisé*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- VERDIER Gilbert, *Ma Résistance – Mémoires*, 2003.

II) Ouvrages méthodologiques

- BLANC Julien, VAST Cécile, (dirs.), *Chercheurs en Résistance. Pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- CROIX Alain, GUYVARCH Didier, *Guide de l'Histoire locale : faisons notre histoire !*, Paris, Seuil, 1990.
- DOUZOU Laurent (dir.), *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- GODECHOT Jacques, FAUPIN Hervé, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Flammarion, 2018, [1979].
- GRATALOUP Christian, BECQUART-ROUSSET Charlotte, *Atlas historique de la France*, Paris, Les Arènes, 2020.
- PERCOT Marie, *Histoire locale : rencontres d'Ancenis*, Nantes, Siloë, 2000.
- THUILLIER Guy, TULARD Jean, *Histoire locale et régionale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

II) Ouvrages de contextualisation

Sur la Seconde Guerre mondiale et le Régime de Vichy (1939-1945)

ALARY Éric, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, GAUVIN Gilles, *Les Français au quotidien (1939-1949)*, Paris, Perrin, 2009, [2006].

AMOUROUX Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation. Quarante millions de pétainistes, juin 1940-juin 1941*, t. 2, Paris, Robert Laffont, 1977.

AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, (dirs.), *La France des années noires : De la défaite à Vichy*, t. 1, Paris, Seuil, 2000, [1993].

AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François, (dirs.), *La France des années noires : De l'Occupation à la Libération*, t. 2, Paris, Seuil, 2000, [1993].

BEAUPRÉ Nicolas, *Les Grandes Guerres (1914-1945)*, Paris, Belin, 2012.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre (dirs.), *Histoire du vingtième siècle : 1939-1953, la guerre et la reconstruction*, t. 2, Paris, Hatier, 1987.

CHAPSAL Jacques, *La vie politique en France de 1940 à 1958*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, [1984].

HANDOURTZEL Rémy, BUFFET Cyril, *La collaboration ... à gauche aussi*, Paris, Perrin, 1989.

HOFFMAN Stanley, "Collaborationism in France during World War II", *The Journal of Modern History*, The University of Chicago Press, vol. 40, n° 3, 1968.

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les français et la crise d'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Seuil, 2001, [1990].

LABORIE Pierre, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, 2001.

PAXTON Robert, *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973.

ROUSSO Henry, *Les années noires, vivre sous l'Occupation*, Évreux, Gallimard, 1992.

Sur la France Libre (1940-1944)

BROCHE François, « Qui étaient les Français libres ? », *Espoir : Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 159, 2010.

DANAN Yves Maxime, *La vie politique à Alger de 1940 à 1944*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963.

GAMBIÉZ Fernand, *Libération de la Corse*, Paris, Hachette, 1973.

HARISMENDY Patrick, LE GALL Erwan, *Pour une histoire de la France libre*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Sur la Résistance, la Libération et l'Épuration (1940-1953)

ANDRIEU Claire, « Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante », *Histoire et Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-octobre 2014.

ANDRIEU Claire, *Le programme commun de la Résistance : Des idées dans la guerre*, Éditions de l'Érudit, 1984.

ARON Robert, *Histoire de la libération de la France. Juin 1944 – Mai 1945*, Paris, Fayard, 1959.

ARON Robert, *Histoire de l'Épuration*, Paris, Fayard, 1969.

BOURDEL Philippe, *L'épuration sauvage 1944-1945*, Paris, Perrin, 2008, [2002].

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, *La Libération de la France*, Actes du Colloque International tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974, Paris, CNRS, 1976.

DENIZEAU Gérard, *Jean Lurçat*, Liénart, Paris, 2013.

GRENARD Fabrice, *Les maquisards. Combattre dans la France occupée*, Paris, Éditions Vendémiaire, 2019.

KASPI André, *La Libération de la France (juin 1944- janvier 1946)*, Paris, Perrin, 1995.

LOTTMAN Herbert, *L'épuration 1943-1953*, traduit de l'anglais par B. Vierne, Paris, Fayard, 1986.

NOTIN Jean-Christophe, *1061 compagnons : Histoire des Compagnons de la Libération*, Paris, Perrin, 2000.

NOVICK Péter, *L'épuration française, 1944-1949*, traduit de l'anglais par H. Ternois, Paris, Balland, 1985.

ROUSSO Henry, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 33, janvier-mars 1992, p. 78-105.

ROUQUET François, VIRGILI Fabrice, *Les Françaises, les Français et l'Épuration. De 1940 à nos jours*, Paris, Folio, 2018.

SADOUN Marc, *Les socialistes sous l'occupation. Résistance et Collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

SIMMONET Stéphane, *Atlas de la Libération de la France : 6 juin 1944 – 8 mai 1945. Des débarquements aux villes libérées*, Paris, Autrement, 2004.

WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance (1940-1945)*, Paris, Perrin, 2013.

WINOCK Michel, *La France Libérée (1944-1947)*, Paris, Perrin, 2021.

Sur la France depuis 1945

BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2011.

BOSSUAT Gérard, « Aux origines du Plan Marshall », *Histoire, économie et société*, vol. 18, n° 2, avril-juin 1999, p. 275-296.

GOETSCHEL Pascale, TOUCHÉBOEUF Bénédicte, *La IV^e République : la France de la Libération à 1958*, Paris, Le livre de Poche, 2004.

MORIN Gilles, « Les élections de 1945, étapes du rétablissement du pouvoir central », *Historiens et géographes*, n° 357, mai 1997, p. 215-231.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République. t. 1 : L'ardeur et la nécessité (1944-1952)*, Paris, Seuil, 1980.

SIEGFRIED André, *L'année politique 1944-45 : revue chronologique des principaux faits politiques, économiques et sociaux de la France de la libération de Paris au 31 décembre 1945*, Paris, Éd. du grand siècle, 1946.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, DELACROIX Christian, *La France du temps présent (1945-2005)*, Paris, Belin, 2010.

III) Ouvrages sur les pouvoirs à la Libération

Généralités

BLOCH-LAINÉ François, BOUVIER Jean, *La France restaurée, 1944-1954. Dialogue sur les choix d'une modernisation*, Paris, Fayard, 1986.

BUTON Philippe, GUILLON Jean-Marie, (dirs.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994.

CHAPMAN Herrick, *La longue reconstruction de la France (1944-1962). À la recherche de la République moderne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2021.

FONDATION CHARLES de GAULLE, *Le rétablissement de la légalité républicaine – 1944*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996.

FOULON Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération, Les Commissaires de la République 1943-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, Armand Colin, 1975.

FOULON Charles-Louis, « Prise et exercice du pouvoir en province à la Libération », *La Libération de la France*, Paris, Éditions du CNRS, 1976.

GIBAUD-CROSET Delphine, « Le rétablissement de la légalité pénale républicaine à la Libération : entre ruptures et continuité », *Cahiers Jean Moulin*, Université Jean Moulin Lyon III, n° 1, 2015.

MADJARIAN Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, 10/18, 1980.

RUDELLE Odile, « Le rétablissement de la légalité républicaine », *Espoir*, n° 98, 1994.

L'importance des communistes dans les pouvoirs à la Libération

BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993.

BOURDERON Roger, *Le PCF à l'épreuve de la guerre, 1940-1943 : De la guerre impérialiste à la lutte armée*, Paris, Syllepse, 2012.

COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, [1995].

GIRAULT Jacques (dir.), *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

LALANDE Bernard, « François Furet, Le Passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle. », *Raison Présente*, n°115, 1995, p. 156-160.

MARTELLI Roger, *L'empreinte communiste. PCF et société française (1920-2010)*, Paris, Les Éditions Sociales, 2010.

MERCIER Pascal, « Le Comité National des Écrivains, 1941-1944 », Mémoire de maîtrise, Université Paris-III, 1980. Publié dans ASSOULINE Pierre, *L'Épuration des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 1990.

MISCHI Julian, « Être communiste en milieu rural », *Études rurales*, n° 171-172, 2004, p. 61 - 71.

SEGOND André, « Les communistes et la Libération. Étude de la presse clandestine, 1941 - août 1944 », *Revue du Nord*, t. 57, n° 226, 1975, p. 329-346.

VIGREUX Jean, « Le Parti communiste français à la campagne, 1920-1964 », *Ruralia*, n° 3, 1998.

Approches régionales

BAHUON Nadine, « Le Comité Départemental de Libération de la Haute-Vienne 1944-1947 », Mémoire de Maîtrise, Limoges, U.F.R. de Sciences Humaines de Limoges, Juin 1985.

COCULA Anne-Marie, LACHAISE Bernard, (dirs.), *La Dordogne dans la Seconde Guerre mondiale*, Aubas, Éditions Fanlac, 2020.

DELHEURE Émilie, « Les femmes collaboratrices en Aveyron (1942-1945) », Mémoire de Master, Toulouse, Université Toulouse Jean Jaurès, 2020.

FARENG Robert, « La Résistance en Ariège (1940-1944) », Thèse d'Histoire, dirigée par TREMPÉ Rolande, Toulouse, Université Toulouse Jean Jaurès, 1984.

FONT Christian, « Les paysans et la Résistance, le modèle aveyronnais », SAINCLIVIER Jacqueline, BOUGEARD Christian (dirs.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 175-189.

LOZAC'H Alain, *Visages de la Résistance Bretonne. Réseaux et Mouvements de Résistance en Côtes-d'Armor*, Spézet, Coop Breizh, 2013.

MARCOT François, *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985.

PANICACCI Jean-Louis, « Le Comité Départemental de Libération des Alpes-Maritimes (1944-1947) », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 127, 32^e année, juillet 1982, p. 77-107.

PLAS Pascal (dir.), *Visages de la Résistance 1940-1944 – Libération de Limoges*, Comité de coordination des associations de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Vienne, Saint-Paul, Éditions Lucien Souny, 2005.

RIONDET Charles, *Le Comité parisien de la Libération 1943-1945*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

SENTIS Georges, « Les communistes des bassins houliers du Tarn et de l'Aveyron à la Libération », Thèse de 3^e cycle, dirigée par DEJONGHE Étienne, Lille, Université de Lille, 23 janvier 1981.

VIAUD Marie-Thérèse, « L'épuration en Dordogne », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 104, n° 199-200, 1992, p. 417-428.

IV) Ouvrages sur le département du Lot

Généralités

« Midi-Pyrénées : Populations et territoires », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Presses Universitaires du Mirail, n°15, 2003.

ALBE Edmond, *Monographie des paroisses autour de Thémines (entre Causse et Limargue)*, Brive-la-Gaillarde, Ver luisant, 2005.

BONNASSIE Pierre, « Une histoire du Quercy renouvelée », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 106, n° 207, 1994, p. 394-396.

CHARRA W, « Notes sur l'évolution des Causse du Quercy au cours du XIX^e siècle », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 20, n° 3-4, 1949, p. 175-221.

CONSTANT-LE-STUM Christiane, *Le Lot vers 1850. Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes, 2^eème volume : Contrôles de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré*, Cahors, Archives départementales du Lot, 2002.

DELPON Jacques Antoine, *Statistiques du département du Lot*, t. I-II, Luzech, Association « Quercy Recherche », 1979, [1831].

JOANNE Adolphe, *Géographie du département du Lot*, Paris, Hachette, 1879.

LARTIGAUT Jean (dir.), *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1993.

MALTE-BRUN Victor Adolphe, *Lot : Géographie – Histoire – Statistique – Administration*, Péronnas, Les éditions du Bastion, 1980, [1882].

PLOUX François, « Luttres de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIX^e siècle. », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 22, 2004, p. 103-134.

PRAT René, « Chronique du Quercy », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 75, n° 63, 1963, p. 333-336.

Le Lot sous le régime de Vichy (1940-1944)

LABORIE Pierre, *Résistants Vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, CNRS, 1980.

LABORIE Pierre, « Vie et mort des Français dans la Deuxième Guerre mondiale », FOISSAC Patrick (dir.), *Vivre et mourir en temps de guerre de la Préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2013.

VAISSIÉ Cécile, *Cahors et le Lot sous l'Occupation. Résistance, collaboration, épuration*, Orthez, Gascogne, 2016.

VERDET Anne, « Les paysans du Lot sous l'Occupation : un engagement sous-estimé », PIOT Céline (dir.), *Figures paysannes en France. Mythes, regards et sociétés*, t. 2, Nérac, Éditions d'Albret, 2016, p. 133-156.

La Résistance lotoise et la Libération (1940-1944)

BERTAUX Pierre, *Libération de Toulouse et de sa région: Haute-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne*, Paris, Hachette-Littérature, 1973.

CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*, Luçon, Sud-Ouest, 2005.

GARRIGOU Xavier, « Le département du Lot durant la Seconde Guerre mondiale », Diplôme d'Études Approfondies « *Pouvoirs et représentations* », sous la direction de MUSIEDLAK Didier, Paris X Nanterre, 2005.

KEDWARD Harry Roderick, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud (1942-1944)*, Paris, Cerf, 1999.

LABÉDAN Guy, « La répression à la Libération dans la région de Toulouse », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains*, juillet 1983, n° 131.

LABORIE Pierre, « Les Partis politiques et la résistance dans le Lot », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Presses Universitaires de France, n°85, janvier 1972, p. 3-32.

V) Ouvrages sur les municipalités et les élites locales (1939-1946)

Généralités

AGULHON Maurice, GIRARD Louis, ROBERT Jean-Louis, SERMAN William, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

GEORGES Jocelyne, *Histoire des maires de 1789 à 1939*, Paris, Plon, 1989.

JOLLY Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

TAFANI Pierre, « Du clientélisme politique », *Revue du MAUSS*, n° 25, 2005, p. 259-286.

SINGER John, « La vie départementale et municipale : Histoire des taxes communales pour la voirie des campagnes », *La Revue Administrative*, vol. 13, n° 78, 1960, p. 643-645.

L'administration entre le Front Populaire et les années 1950

BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'État français*, Paris, Fayard, 1997.

JOLY Laurent, *Darquier de Pellepoix et l'antisémitisme français*, Paris, Berg international, 2002.

LE BÉGUEC Gilles, PESCHANSKI Denis (dirs.), *Les élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, Éditions du CNRS, 2000.

NIVET Philippe, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 20, 2013, p. 67-88.

Approches régionales

CESTAC-CRUEILLER Anne-Marie, « Un élu du monde rural au XX^e siècle : Antoine Cruveiller », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. CXLVIII – 2^e livraison 2021, p. 167-174.

COSSON Armand, « La francisque et l'écharpe tricolore : Vichy et le pouvoir municipal en Bas-Languedoc », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 104, n° 199-200, 1992, p. 281-310.

GUILLON Jean-Marie, « D'une République à l'autre, les bouleversements éditaires en France méditerranéenne (1935-1945) », *Cahiers de la Méditerranée*, 2017, p. 81-93.

ROGER Philippe, « La commission administrative et le conseil départemental du Pas-de-Calais de 1940 à 1944 : sélectionner un personnel politique et gérer un département au temps de l'État français », *Revue du Nord*, t. 96, n°407, octobre-décembre 2014, p. 887-916.

Mémoire non publié

DELPECH Enzo, « De l'engagement aux engagements : itinéraire d'un boulanger du Lot (1917-1959) », Mémoire de Master, Université de Limoges, Limoges, 2021.

Ressources digitales

I) Sitographie

Archives départementales du Lot [en ligne]. Département du Lot.

Disponible sur : <https://archives.lot.fr/>

Association Racines d'Alvignac-les-Eaux [en ligne]. Mairie d'Alvignac-Les-Eaux.

Disponible sur : <https://www.racines-alvignac.fr/infoslegales.html>

Commune de Thémines [en ligne]. Mairie de Thémines, 2020.

Disponible sur : <http://www.themines.fr/>

Fédération du Parti communiste du Lot [en ligne]. Parti communiste Français.

Disponible sur : <http://lot.pcf.fr/>

Le portail internet du Quercy [en ligne]. Quercy.net, 2002.

Disponible sur : <https://www.quercy.net/>

Mémoires de Résistances [en ligne]. Département de la Dordogne, Aliénor.net.

Disponible sur : <https://memoires-resistances.dordogne.fr/>

Musée de la Résistance [en ligne]. Fondation de la Résistance (département AERI), 2015.

Disponible sur : <http://www.museedelaresistanceenligne.org/index.php>

Société des Études du Lot [en ligne]. Société des Études du Lot, 2021.

Disponible sur : <https://societedesetudesdulot.org/>

Légifrance [en ligne]. Secrétariat général du Gouvernement (SGG).

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

II) Podcasts

LEBRUN Jean, « 1944 : la reconstruction de la République », *La marche de l'Histoire*, France Inter, 26 août 2014, 29 minutes.

Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/oeuvres/le-pouvoir-en-province-a-la-liberation-les-commissaires-de-la-republique-1943-1946>

CANAL ACADÉMIES, « Communication d'Henri Amouroux, de l'Académie des sciences morales et politiques : Les tribunaux du peuple à la Libération », 18 janvier 2006, 39 minutes.

Disponible sur : <https://www.canalacademies.com/emissions/en-seance/academie-des-sciences-morales-et-politiques/henri-amouroux-de-lacademie-des-sciences-morales-et-politiques-les-tribunaux-du-peuple-a-la-liberation>

Liste des sources

I) Archives départementales du Lot (Cahors)

- *Série BR (Bibliothèque de Recherche)*

BR 1 art.584 : BAUX Étienne, *La Résistance dans le département du Lot*, paru après 1980.

BR 2 art.451 : *La Libération dans le Midi de la France*, Actes du colloque organisé par les Universités Toulouse-Le Mirail et Paul Valéry de Montpellier les 7 et 8 juin 1985, Université Toulouse Le Mirail, 1986.

BR 3 art.959 : MENDES Roger, *La Résistance en Quercy*, Éditions Morel, 1978.

- *Série EDT (Archives communales déposées)*

EDT 201 Non Classé art.3 Montcuq : États Généraux de Montcuq (1945) à la suite des décisions prises par le Comité Départemental de Libération du Lot.

- *Série J (Documents divers, entrés par voie extraordinaire)*

Fonds 96 J : Étienne Verlhac (1888-1948) : papiers de famille, activités résistantes et politiques.

96 J art.18 : Comité Départemental de Libération (1944-1947) - Gestion et direction.

96 J art.19 : Comité Départemental de Libération - Commission d'épuration (1942-1945).

96 J art.21 : Comité Local de Libération de Cahors (1944-1945).

- *Série M (Administration générale : élections et listes électorales, recensements ...)*

3 M art.150 : résultats des élections de mai 1936 sur tout le département par canton et par commune.

4 M art.133 : rapports de police sur les activités communistes avant-guerre (1939-1941) et sur les activités des associations CGT et « étoile rouge » (association de sport basée Cahors).

• *Série W (Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940)*

1 W art.73 : procès-verbaux des séances du Comité Départemental de Libération (août 1944 - juin 1948).

1 W art.87 : rapport préfecture sur l'état du Lot en général (surtout le canton de Cahors) avec l'établissement du Comité Départemental de Libération du Lot.

1 W art.92 : renseignements sur les communes du département en 1945 par suite des élections municipales et classement de ces dernières par étiquette politique.

1 W art.170 : papiers du Comité Départemental de Libération du Lot (instructions, affaires, police).

1 W art.200 : documents en vue du référendum du 21 octobre 1945 dans le Lot (circulaires ministérielles en vue de l'organisation matérielle du vote et résultats détaillés par commune dans tout le département).

1 W art.417 : rapports de la préfecture sur les activités des partis politiques sous Vichy (Parti Populaire Français, Action Française, Parti Social Français).

1 W art.922 : rapports de la préfecture sur l'état d'esprit du Lot entre 1944 et décembre 1947.

1 W art.935 : rapports de la préfecture sur les activités communistes entre 1940 et 1942.

1 W art.945 : rapport préfecture sur l'état d'esprit général du département du Lot en 1944.

1 W art.946 : rapport préfecture sur l'état d'esprit du Lot à la Libération.

1 W art.954 : constitution des premiers Comités Locaux de Libération, correspondances avec le Conseil National de la Résistance, congrès nationaux.

1W art.955 : procès-verbaux des séances du Comité Départemental de Libération (1944-1948).

1 W art.956 : constitution des Comités Locaux de Libération des cantons de Cazals, de Cahors-Sud et de Cahors Nord.

1 W art.957 : constitution des Comités Locaux de Libération des cantons de Bretenoux, Cajarc, Catus et Castelnaud.

1 W art.958 : constitution des Comités Locaux de Libération des cantons de Labastide-Murat, Gramat, Gourdon, Figeac-Ouest et Figeac-Est.

1 W art.959 : constitution des Comité Locaux de Libération des cantons de Puy-L'Évêque, Latronquière, Lalbenque et Lacapelle-Marival.

1 W art.960 : constitution des Comités Locaux de Libération des cantons de Vayrac, Souillac, Salviac, St Germain, Payrac, Saint-Géry et Saint-Céré.

1W art.961 : constitution des Comités Locaux de Libération des cantons de Montcuq, Martel, Luzech, Livernon, Lauzès et Limogne.

1 W art.962 : papiers divers du Comité Local de Libération de Cahors.

1 W art.963 : Comité Départemental de Libération : affaires particulières, commissions spéciales, formations et contestations des Comités Locaux de Libération, enquêtes sur des communes, enseignement, épuration, administration région toulousaine, commission régionale ravitaillement, comité départemental des paysans, affaire Anatole De Monzie, députés, protestations pour attribution de médailles de Résistance, Front National, Instructions.

1 W art.964 : papier du Comité Départemental de Libération (correspondance Henri Thamier).

1 W art.970 : bulletins de la Commission d'Histoire Contemporaine sur la Seconde Guerre mondiale - Commission d'Histoire sur l'Occupation et la Libération de la France (CHOLF).

1028 W art.3 : archives du préfet du Lot sur la propagande communiste notamment pour l'organisation des « journées de la paix » (2 octobre 1949) et des notes explicatives destinées aux maires pour lutter contre ces rassemblements communistes.

1180 W art.3 : rapports préfecture concernant les partis politiques sous Vichy (Parti communiste Français, Parti Social Français et Parti Populaire Français). Sur le parti communiste : instructions et rapports afférents aux années d'avant-guerre et de 1940 à 1944 et aussi quelques éléments sur le Comité Départemental du Lot (1944).

1627 W art.9 : installation des Comités Locaux de Libération dans le canton de Figeac.

II) Archives Municipales

- *Archives Municipales d'Anglars-Nozac (canton de Gourdon)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

- *Archives Municipales de Felzins (canton de Figeac-est)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

- *Archives Municipales de Grèzes (canton de Livernon)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

- *Archives Municipales de Reilhaguet (canton de Payrac)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

- *Archives Municipales de Thégra (canton de Gramat)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

- *Archives Municipales de Thémines (canton de Lacapelle-Marival)*

Compte rendu et délibérations du conseil municipal entre 1943 et 1950.

Annexes

Annexe 1. Introduction.....	134
Annexe 1.1. Carte du département du Lot avec les localisations des six communes étudiées.....	134
Annexe 2. Partie I. 1942-1944, le basculement de la guerre et un contexte propice à la mise en place de nouvelles formes républicaines de gouvernement.....	135
Annexe 2.1. Composition du Conseil National de la Résistance (CNR)	135
Annexe 2.2. Les pouvoirs en France à la Libération.....	136
Annexe 2.3. Itinéraire de la division SS blindée « <i>Das Reich</i> » (<i>mai-juin 1944</i>)	137
Annexe 2.4. Carte de l'implantation des premiers maquis du Lot (entre février et décembre 1943).....	138
Annexe 2.5. Carte des Régions Militaires de la Résistance	139
Annexe 2.6. Les grands axes de la Libération de la France.....	140
Annexe 2.7. Les Libérations des villes du Sud-ouest entre le 15 et le 28 août 1944 ...	141
Annexe 2.8. « Appel à la population du département »	141
Annexe 2.9. Carte de la participation de la Résistance et des citoyens dans les libérations métropolitaines	142
Annexe 3. Partie II. La mise en place du Comité Départemental de Libération lotois et ses liens avec les premiers Comités Locaux (1944-1945).....	143
Annexe 3.1. Les membres fondateurs du Comité Départemental de Libération du Lot.....	143
Annexe 3.2. Les membres du Comité Départemental du Lot élargi.....	144
Annexe 3.3. Carte des Épurations « sauvages » et légales en France	148
Annexe 3.4. Les premiers Comités Locaux du Lot (septembre 1944)	149
Annexe 3.5. L'évolution des mises en place de Comités Locaux dans Lot entre septembre et novembre 1944.....	150
Annexe 3.6. La densité communiste départementale en 1944	151
Annexe 3.7. Extrait du Cahier de Doléances de la commune de Montcuq (13 juin 1945)	152
Annexe 3.8. Les membres du Comité Départemental de 1946.....	153
Annexe 4. Partie III. Portraits	154
Annexe 4.1. Le Comité Local de Libération de Thémines	154
Annexe 4.2. Le Comité Local de Libération de Grèzes	155
Annexe 4.3. Le Comité Local de Libération de Reilhaguet.....	156
Annexe 4.4. Le Comité Local de Libération de Felzins	157
Annexe 4.5. Le Comité Local de Libération d'Anglars-Nozac	158
Annexe 4.6. Le Comité Local de Libération de Thégra	159

Annexe 1. Introduction

Annexe 1.1. Carte du département du Lot avec les localisations des six communes étudiées

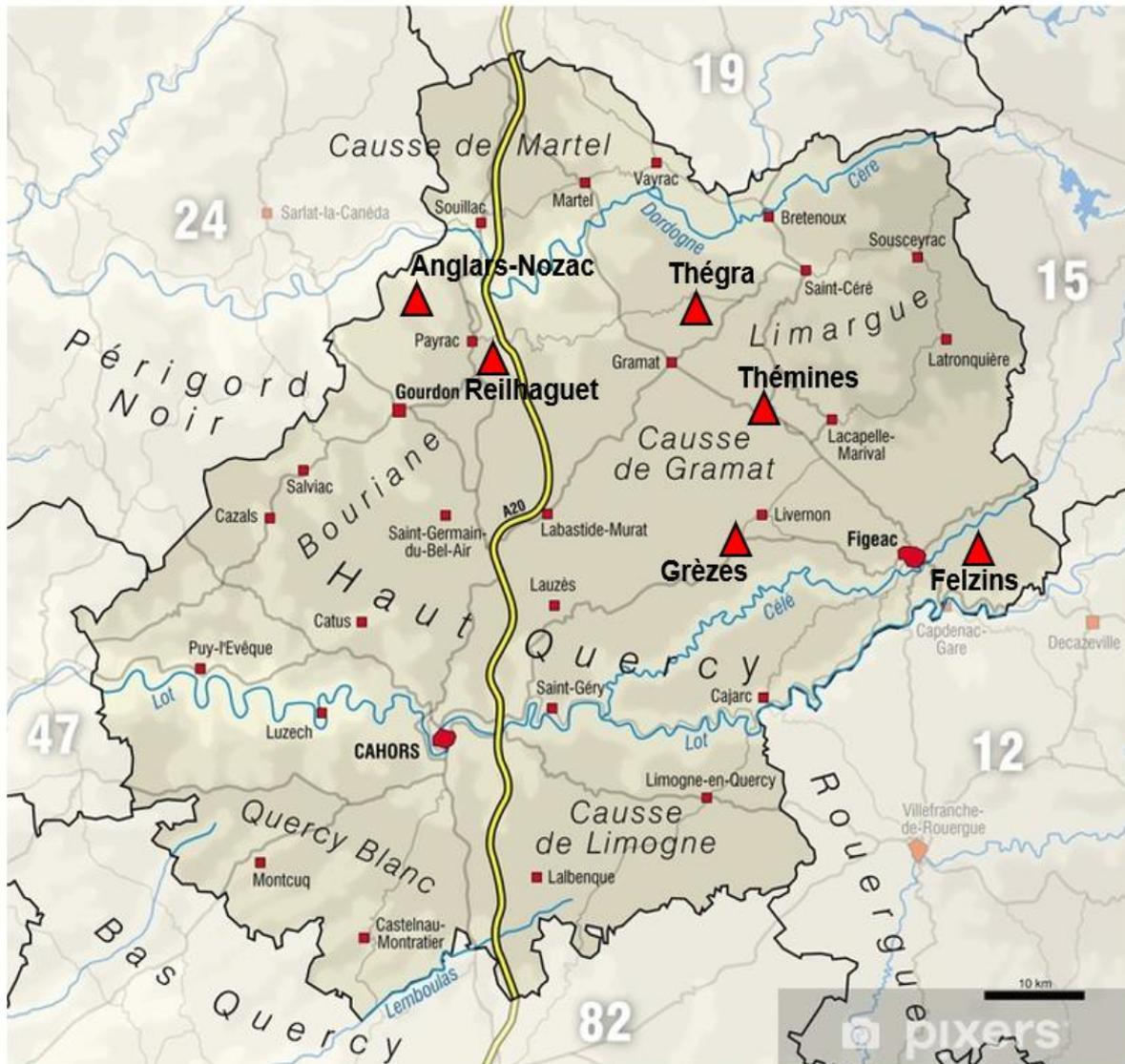


Figure 1 - Carte géographique du Lot

© DELPECH Enzo, 2022

Fond de carte : Graphithèque – stock.adobe.com

Annexe 2. Partie I. 1942-1944, le basculement de la guerre et un contexte propice à la mise en place de nouvelles formes républicaines de gouvernement

Annexe 2.1. Composition du Conseil National de la Résistance (CNR)

Composition du CNR	
<i>Mouvements de résistance</i>	<i>Organisations syndicales</i>
Mouvement de Libération nationale (MLN) : – Combat : Claude Bourdet – Franc-Tireur : Claudius Petit – Libération : Pascal Copeau	CGT : Louis Saillant CFTC : Gaston Tessier
Front national : Pierre Villon Organisation civile et militaire (OCM) : J. Henri Simon Libération Zone Nord : Charles Laurent Ceux de la Résistance (CDLR) : Jacques Lecompte-Boinet Ceux de la Libération (CDLL) : Roger Coquoin-Lenormand	<i>Partis politiques</i> Parti communiste : André Mercier Parti socialiste : Daniel Mayer Parti radical : Marc Rucart Parti démocrate-populaire : Georges Bidault Alliance démocratique : Joseph Laniel Fédération républicaine : Jacques Debû- Bridel

Figure 2 - Composition du CNR

BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, [1988], 2011, p. 9.

Annexe 2.2. Les pouvoirs en France à la Libération

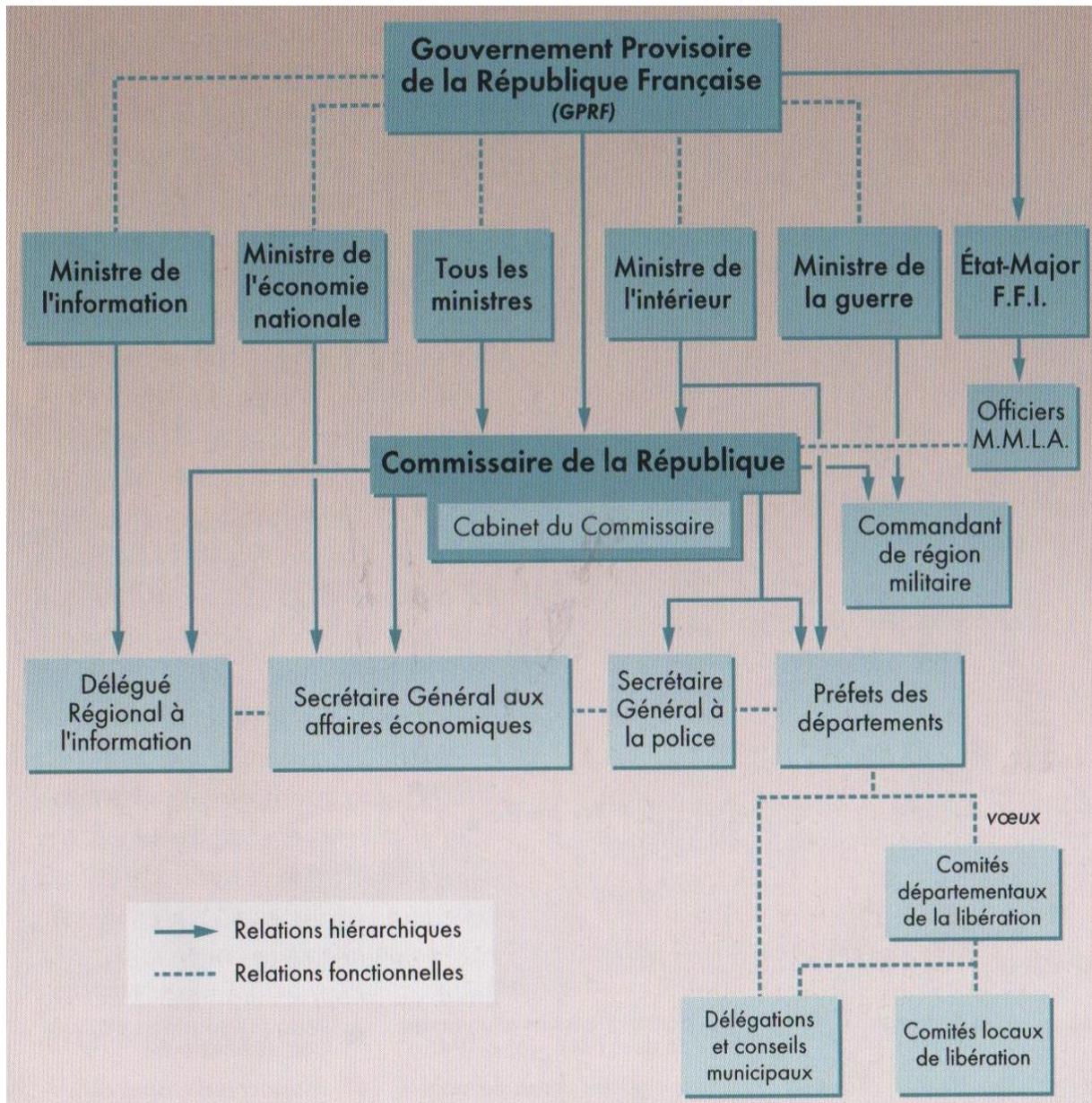


Figure 3 - Organisation des pouvoirs à la Libération

SIMMONET Stéphane, *Atlas de la Libération de la France*, Paris, Éditions Autrement, 2004, p. 62.

Annexe 2.3. Itinéraire de la division SS blindée « Das Reich » (mai-juin 1944)

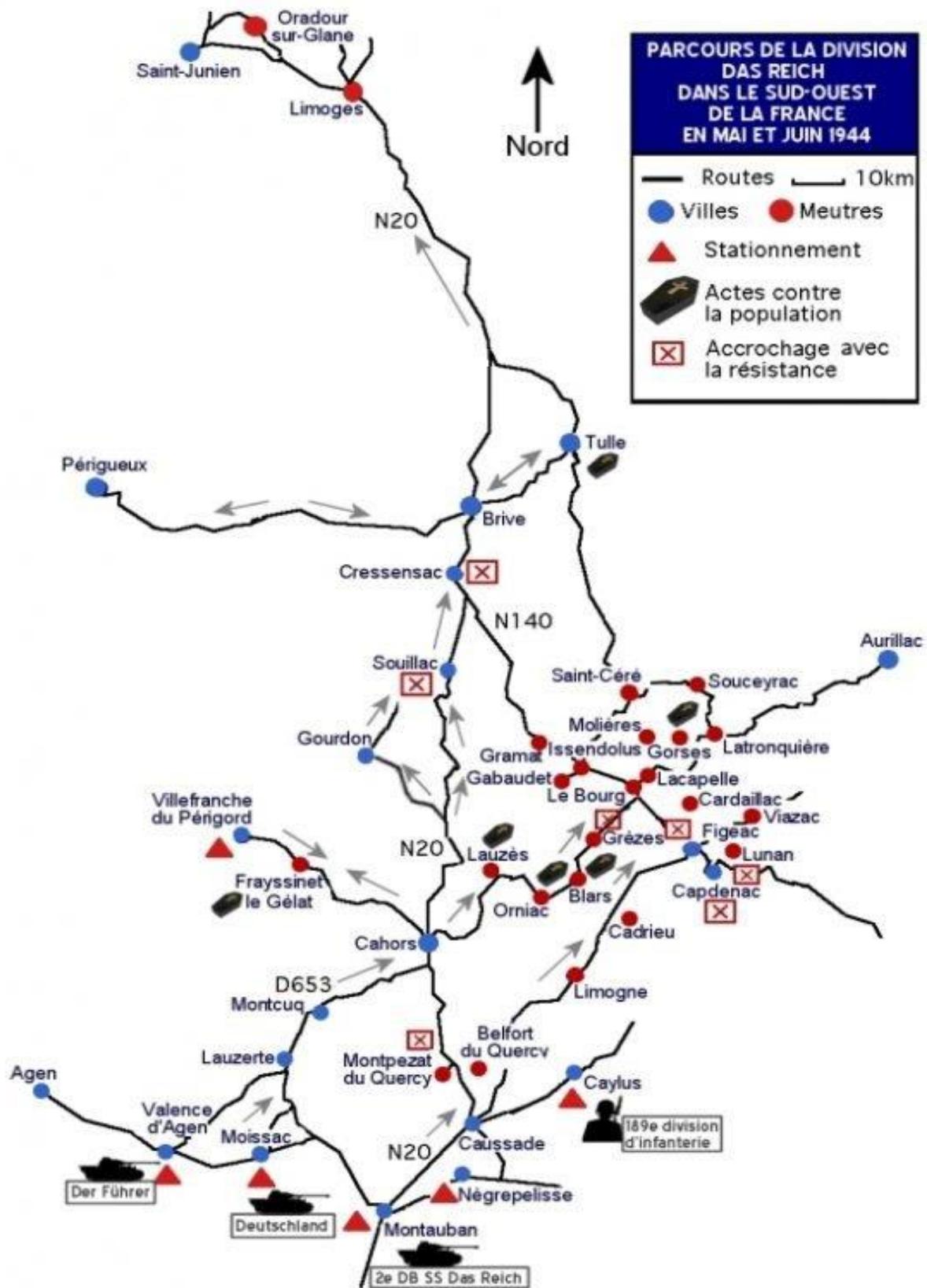


Figure 4 - Carte de l'itinéraire de la division « Das Reich »
Quercy.net

Annexe 2.4. Carte de l'implantation des premiers maquis du Lot (entre février et décembre 1943)

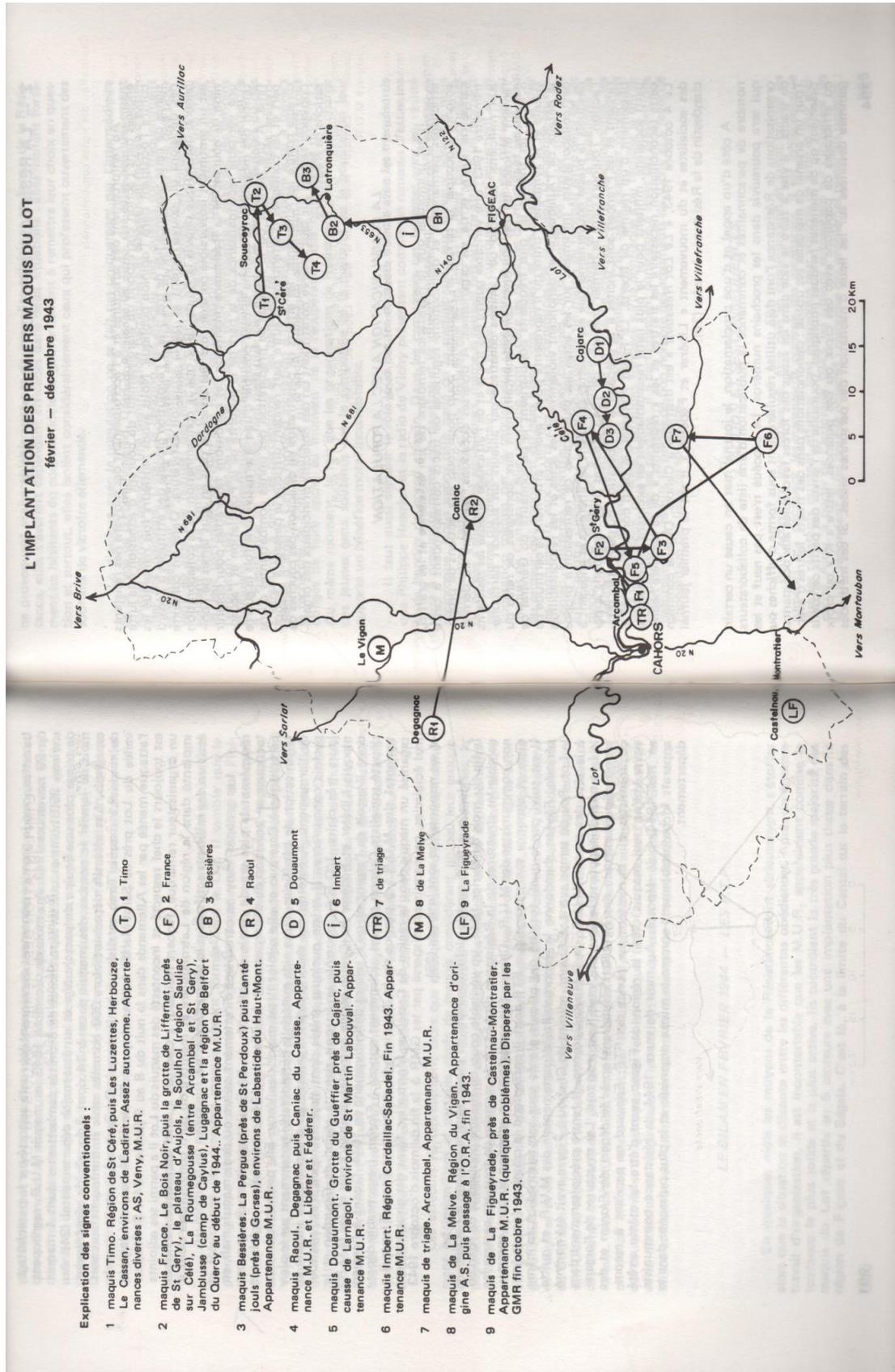


Figure 5 - Carte des principaux maquis lotois
LABORIE Pierre, *Résistants Vichysois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans la Lot de 1939 à 1944*, CNRS, Paris, 1980, p. 292-293.

Annexe 2.5. Carte des Régions Militaires de la Résistance

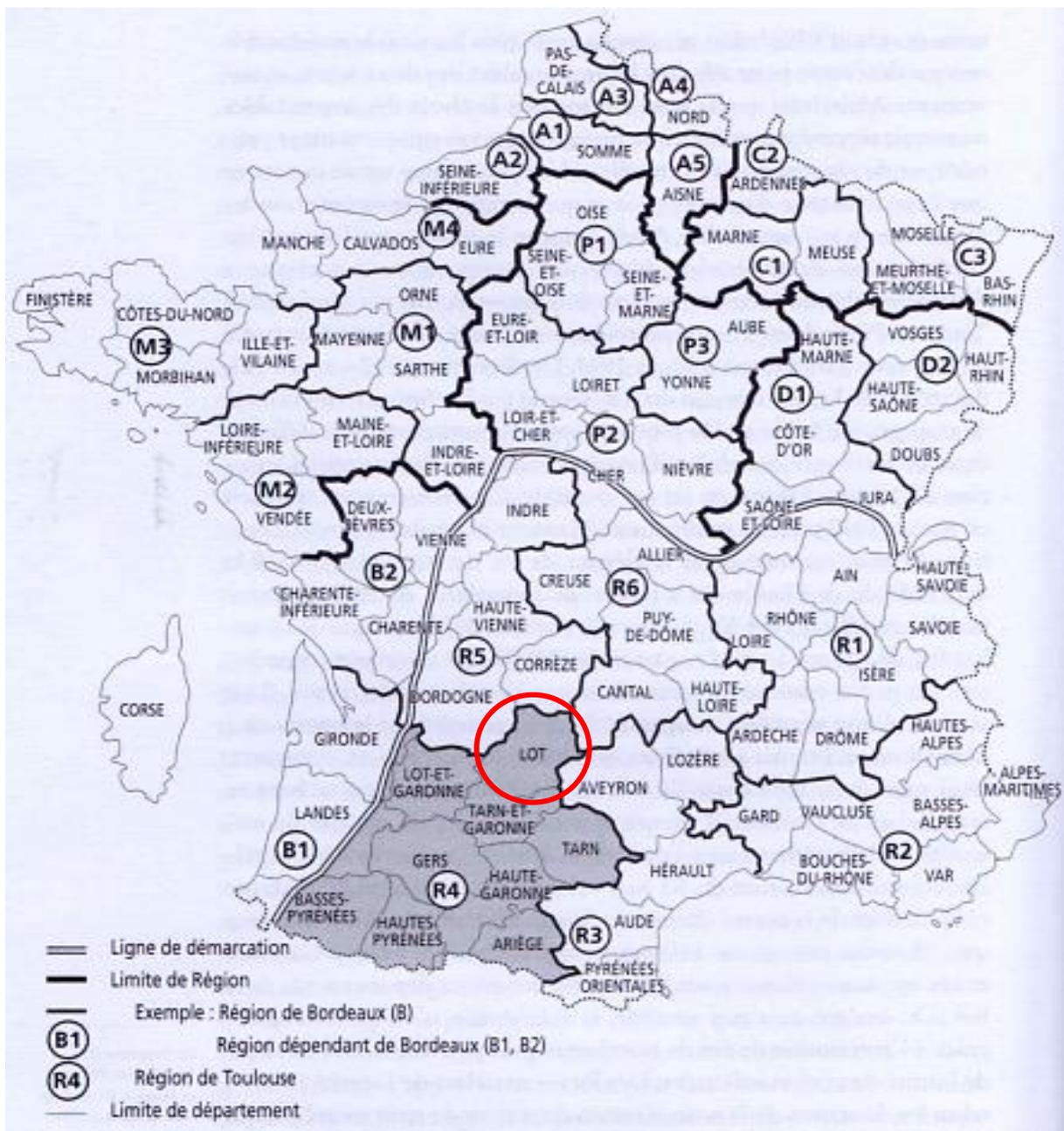


Figure 6 - Carte des Régions de la Résistance

CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4, Luçon, Sud-Ouest, 2005, p. 140.*

Annexe 2.6. Les grands axes de la Libération de la France



Figure 7 - La Libération de la France

CUBÉRO José, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4, Luçon, Sud-Ouest*, 2005, p. 298.

Annexe 2.7. Les Libérations des villes du Sud-ouest entre le 15 et le 28 août 1944

Date de la Libération	Ville(s) concernée(s)
15 août 1944	Brive-la-Gaillarde (19)
17 août 1944	Tulle (19) – Cahors (46)
18 août 1944	Rodez (12)
19 août 1944	Périgueux (24) – Agen (47) – Montauban (82) – Albi (81) – Foix (09) – Carcassonne (11) – Auch (32) – Narbonne (11) – Toulouse (31)
20 août 1944	Perpignan (66) – Mont-de-Marsan (40)
21 août 1944	Limoges (87) – Bergerac (24)
22 août 1944	Pau (64) – Béziers (34)
23 août 1944	Montpellier (34) – Bayonne (64)
24 août 1944	Aurillac (15)
27 août 1944	Clermont-Ferrand (63)
28 août 1944	Bordeaux (33)

Tableau 1 - Liste des principales villes du Sud-ouest libérées en août 1944

© DELPECH Enzo, 2022.

Annexe 2.8. « Appel à la population du département »

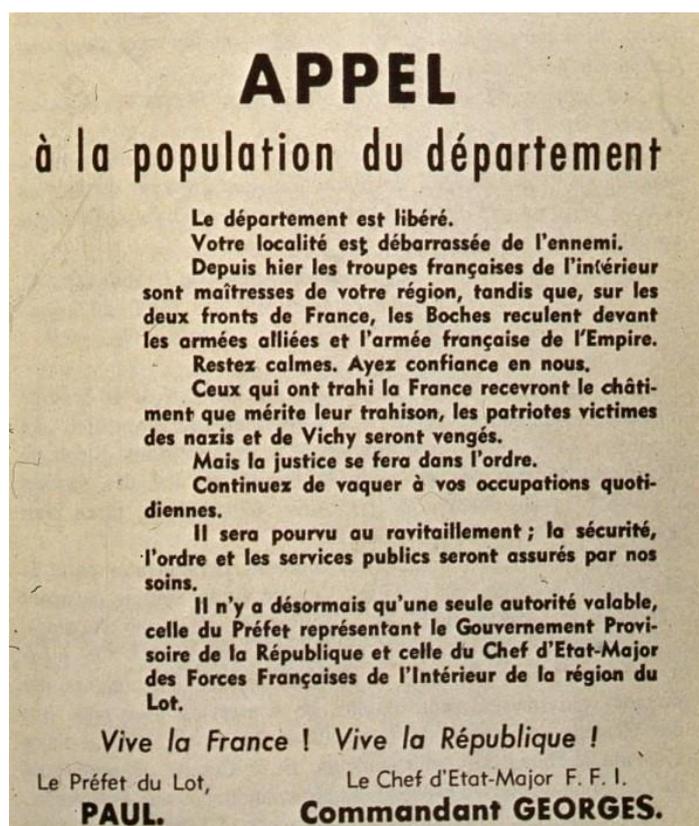
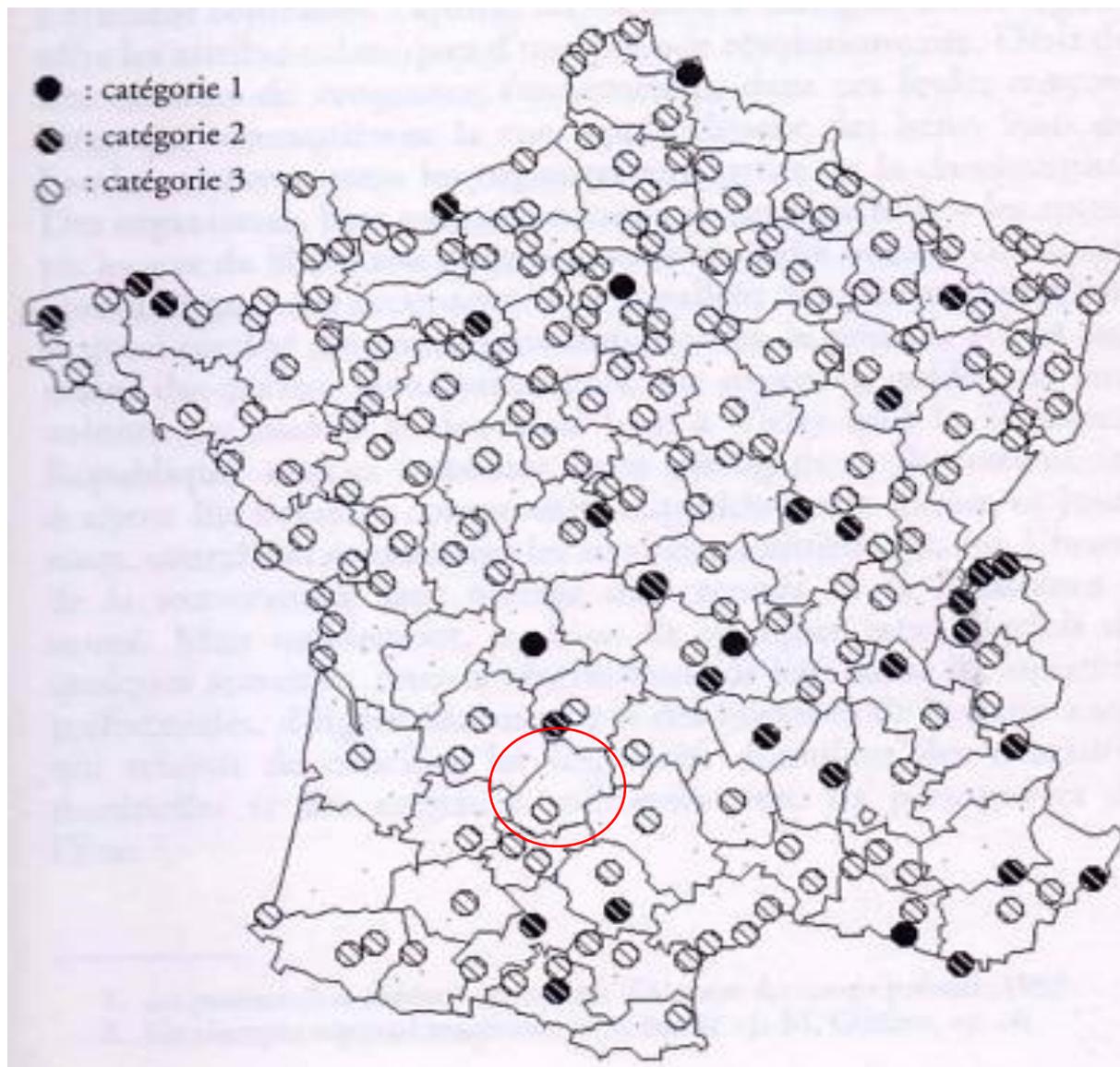


Figure 8 - Affiche annonçant la Libération du Lot
Quercy.net

Annexe 2.9. Carte de la participation de la Résistance et des citoyens dans les libérations métropolitaines



Légende

Catégorie 1 : participation active de la population dans la libération de la ville

Catégorie 2 : les FFI ont un rôle important mais la participation populaire est négligeable

Catégorie 3 : villes libérées sans l'intervention des forces de la Résistance ou par désertion des troupes d'occupation

Figure 9 - Classification des villes françaises en fonction de leur libération
BUTON Philippe, Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 105.

Annexe 3. Partie II. La mise en place du Comité Départemental de Libération Iotois et ses liens avec les premiers Comités Locaux (1944-1945)

Annexe 3.1. Les membres fondateurs du Comité Départemental de Libération du Lot

NOM / Prénom	Pseudonyme	Profession	Représentant
DUMAS Robert	<i>Paul</i>	Préfet du Lot	Gouvernement Provisoire de la République Française
BORDES Jean	<i>Baptiste</i>	Monteur en chauffage	Forces Unies de la Jeunesse Patriotique
BOURGNOUX Alfred	<i>Alfred</i>	Agriculteur	Comité de Défense et d'Action Paysanne
COPPET Jean (de)	<i>Jules</i>	Ancien Gouverneur de Madagascar	Personnalité
DARSES René	<i>Papy</i>	Plombier	Mouvements Unis de la Résistance
DESROCHES Jean-Robert	<i>Benoît</i>	Inspecteur d'assurance	Parti Communiste
GAUDIN Louis	<i>Quitou</i>	Ingénieur	Forces Française de l'Intérieur
GUILHEM Jean-Michel	<i>Michel</i>	Étudiant	Jeunesse Agricole Chrétienne
HILSUM Charles	<i>Étienne</i>	Banquier	Front National
LALANNE André	<i>André</i>	Employé SNCF	Confédération Générale du Travail
LAVAL Antoine Édouard	<i>Dupré</i>	Forgeron mécanicien	Emprisonnés politiques
LEYGE François	<i>François</i>	∅	Artisan
LURÇAT Jean	<i>Bruyère</i>	Artiste peintre	Comité National des Intellectuels
MOUYSET Raymond	<i>Mouysset</i>	Exploitant forestier	Personnalité
ROUGIER Jean (Dr)	<i>M. Pierre</i>	Chirurgien	Comité National des Médecins
ROUX Antoine	<i>Antoine</i>	Entrepreneur en menuiserie	Parti Radical
SELVES Simone	<i>Simone</i>	Institutrice	∅
VERLHAC Étienne	<i>Valmy</i>	Comptable	Parti Socialiste

Tableau 2 - Liste des membres fondateurs du CDL Iotois

© DELPECH Enzo, 2022.

Annexe 3.2. Les membres du Comité Départemental du Lot élargi

NOM / Prénom	Pseudonyme	Profession	Lieu de Résidence		
			Adresse	Commune	Canton
Représentants du Parti Communiste					
ABRAHAM Georges					
GAUSSERAND Jean	<i>René</i>	Ajusteur	4 rue Wilson		Cahors
GAY Maurice					
LAVAL Antoine Édouard	<i>Dupré</i>	Forgeron mécanicien		Saint-Sozy	Souillac
THAMIER Robert	<i>Henri</i>	Instituteur			Saint-Céré
Représentants du Front National					
BERGOUNIOUX Jean	<i>Péron</i>	Employé au Métro	12 rue Wilson	Bégoux	Cahors
DESPLATS Robert					
DESROCHES Jean-Robert <i>(Il remplace Charles Hilsun au Front National et il est remplacé par Henri Thamier)</i>	<i>Benoît</i>	Inspecteur d'assurance			
HECRE Jean		Secrétaire administratif au Comité départemental des Allocations Agricoles		Bégoux	Cahors
HILSUM Charles	<i>Etienne</i>	Banquier			
Représentant des Forces Unies de la Jeunesse Patriotique					
BORDES Jean	<i>Baptiste</i>	Monteur en chauffage			
Représentant des Jeunesses Communistes					
BOZOUL Roger	<i>Maximilien</i>	Étudiant en Lettres			
Représentants du l'Union Patriotique des Organisations de Jeunesses					
FOURNIÉ Jean				Bégoux	Cahors
GUILHEM Jean-Michel		Étudiant	15 rue Lestieux	Bégoux	Cahors
Union des Femmes Françaises					
BARREAU (Mme)					
CHAPOU Yvonne		Institutrice	4 rue Joachim Murat		Cahors
COMBES (Mme)					
TEYSSEYRE (Mme)					

Représentants de la Confédération Générale du Travail					
CARRICONDO Jean					
DOUCET Paul		Employé SNCF	Bourse du Travail	Bégoux	Cahors
LALANNE André	<i>André</i>	Employé SNCF	21 rue Wilson	Bégoux	Cahors
TOURTIN Jean					
Comité National des Intellectuels					
LURÇAT Jean	<i>Bruyère</i>	Artiste peintre			Cahors
Représentants de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (Socialistes)					
BAUDRU Marc		Commerçant négociant			Gourdon
BENECH Georges		Photographe	27 Boulevard du Docteur Cabane		Gourdon
LONGFRANC					
MIROUSE Maurice		Professeur au Lycée Gambetta	Boulevard Gambetta		Cahors
PARAZINES Louis					
VERLHAC Jean		Laitier fromager		Les-Quatre-Routes-du-Lot	Vayrac
Représentant des Gardes Civiques Républicaines (Socialistes)					
VERLHAC Étienne <i>(Il est remplacé par Georges Benech)</i>	<i>Valmy</i>	Comptable	18 rue Saint-Georges	Bégoux	Cahors
Représentants des Mouvements Unis de la Résistance (MUR)					
DARSES René	<i>Papy</i>	Plombier			
MICHEL Léon			Allées Fénelon	Bégoux	Cahors
ROUVIERE Pierre		Professeur	2 place Luctérius	Bégoux	Cahors
VAYSETTES Pierre					
Représentants des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI)					
COLLIGNON Henri <i>(colonel)</i>					
CONTOU Louis	<i>Petit Louis</i>				
GAUDIN Louis	<i>Quitou</i>	Ingénieur			
VERDIER Gilbert	<i>Lupin</i>				

Représentants du Comité des Œuvres Sociales de la Résistance					
CONQUET Simone					
LAROQUE					
ROUGIER Jean (Dr)	<i>M. Pierre</i>	Chirurgien	Rue Wilson		Cahors
SELVES Simone (Future Mme Lurçat)	<i>Simone</i>			Calvignac	Limogne
Représentants du Comité de Défense et d'Action Paysanne (CDAP)					
BOURGNOUX Alfred	<i>Alfred</i>	Agriculteur		Lamothe-Fénelon	Payrac
DELCHIE Alfred					
MALIQUE Louis					
OUBRAYRIE Albert		Agriculteur		Girac	Bretenoux
Représentants du Parti-Radical et du Parti-Radical Socialiste					
ALY					
DESTIC					
ESTIVAL Roger		Minotier	16 rue Saint-Urcisse		Cahors
ROUX Antoine		Entrepreneur en menuiserie	Boulevard Pasteur		Figeac
Représentants des Familles de Déportés					
BOUTBIEN					
BROUEL Louis					
DERROUIN					
VAISSIÉ (Mme)					
Représentants du Parti Démocrate-Chrétien					
BEAUPIN (Mgr)		Clerc			
BOUDET Pierre	<i>Paul</i>	Négociant	101 Boulevard Gambetta		Cahors
CAVALIE Émile		Cultivateur		Parnac	Luzech
EYROLLES Maurice					
MAURY Édouard		Laiterie-Coopérative		Saint-Sozy	Souillac
Personnalités					
COPPET Jean (de)	<i>Jules</i>	Ancien Gouverneur de Madagascar			
LAFARGUE Pierre	<i>Dagras</i>	Instituteur honoraire en retraite	8 rue de la Chantrerie		Cahors

LEYGE François				Cavagnac	Vayrac
MOUYSSET Raymond	<i>Mouysset</i>	Exploitant forestier			Figeac

Tableau 3 - Tableau des membres élargi du CDL lotois
 © DELPECH Enzo, 2022.

Annexe 3.3. Carte des Épurations « sauvages » et légales en France

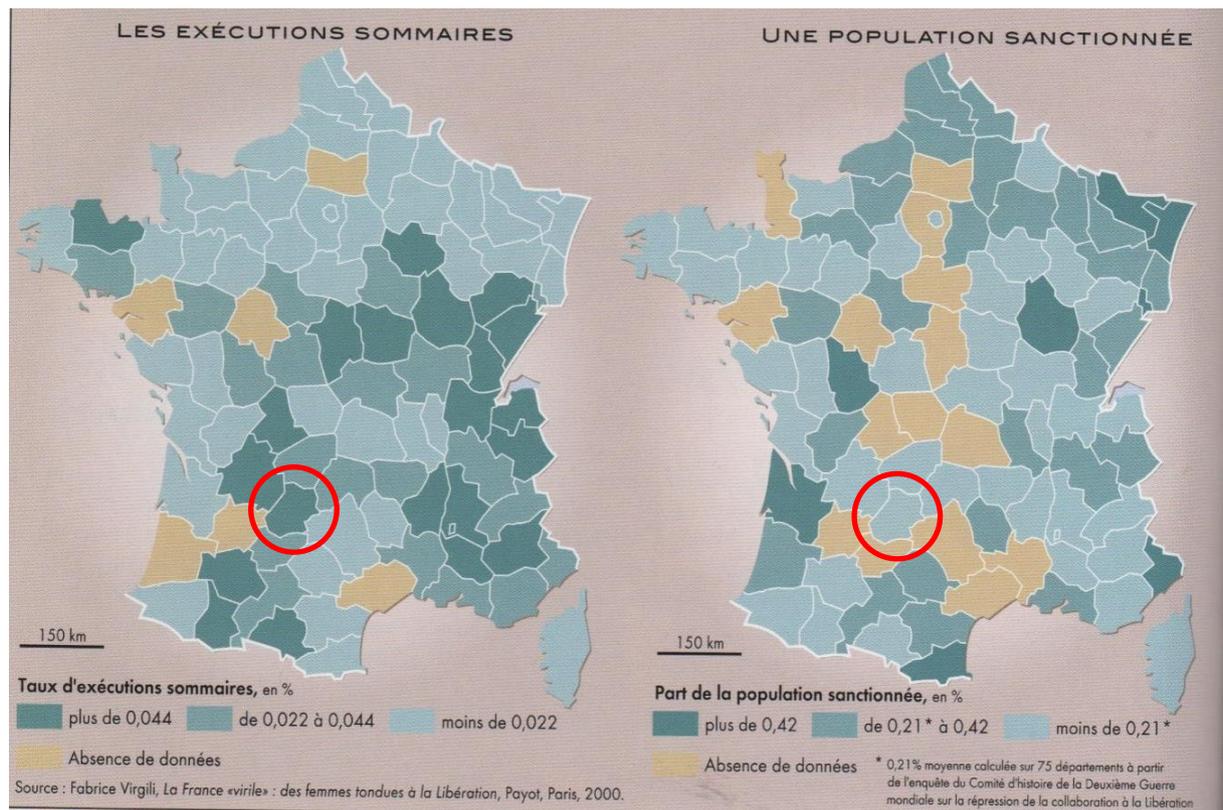


Figure 10 - Carte de l'épuration expéditive et justice légale en France
VIRGILI Fabrice, *La France « virile » : des femmes tondues à la Libération*, Payot, 2000.

Annexe 3.4. Les premiers Comités Locaux du Lot (septembre 1944)

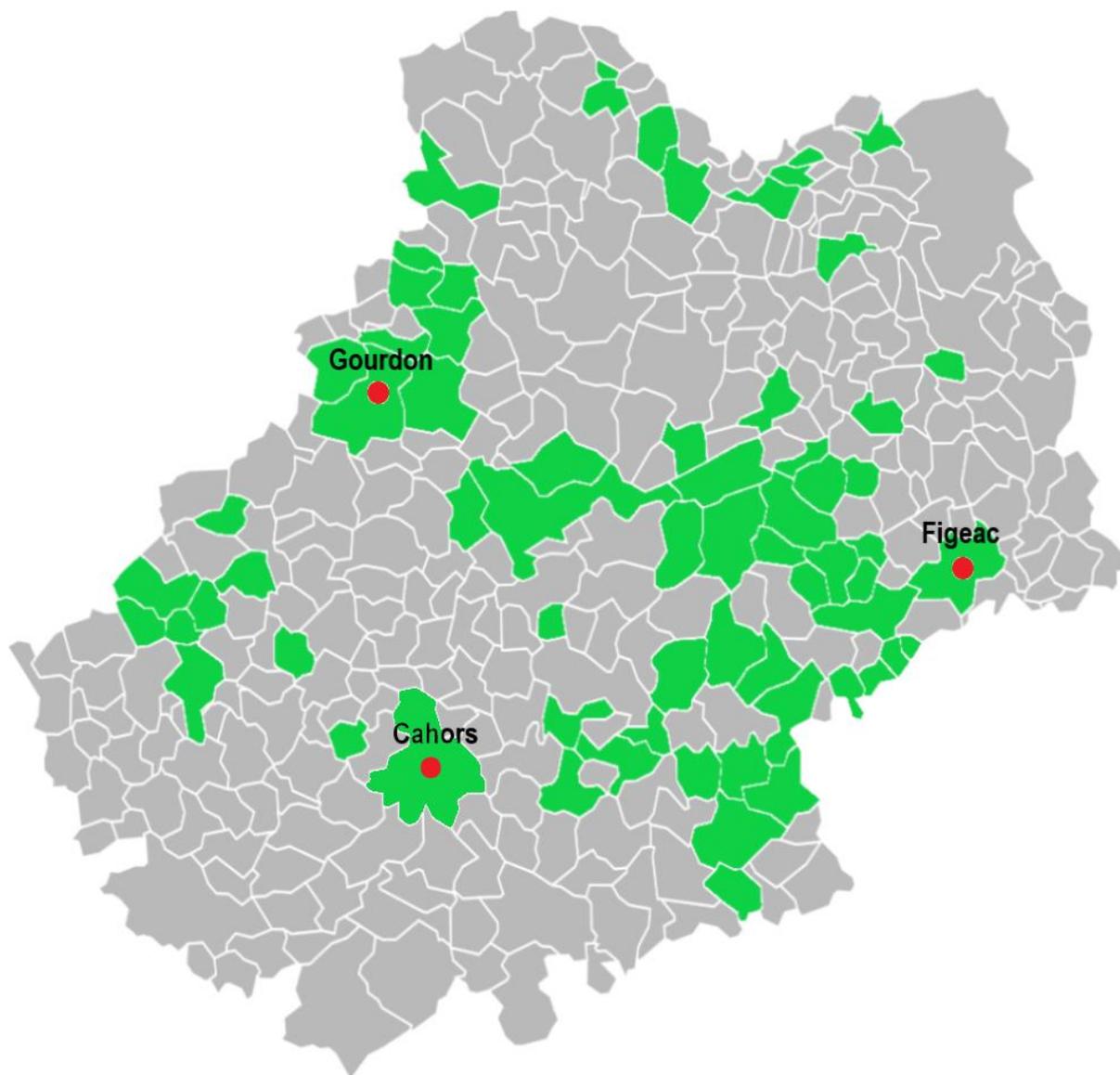


Figure 11 - Carte des premières mise en place des CLL lotois en septembre 1944
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 3.5. L'évolution des mises en place de Comités Locaux dans Lot entre septembre et novembre 1944

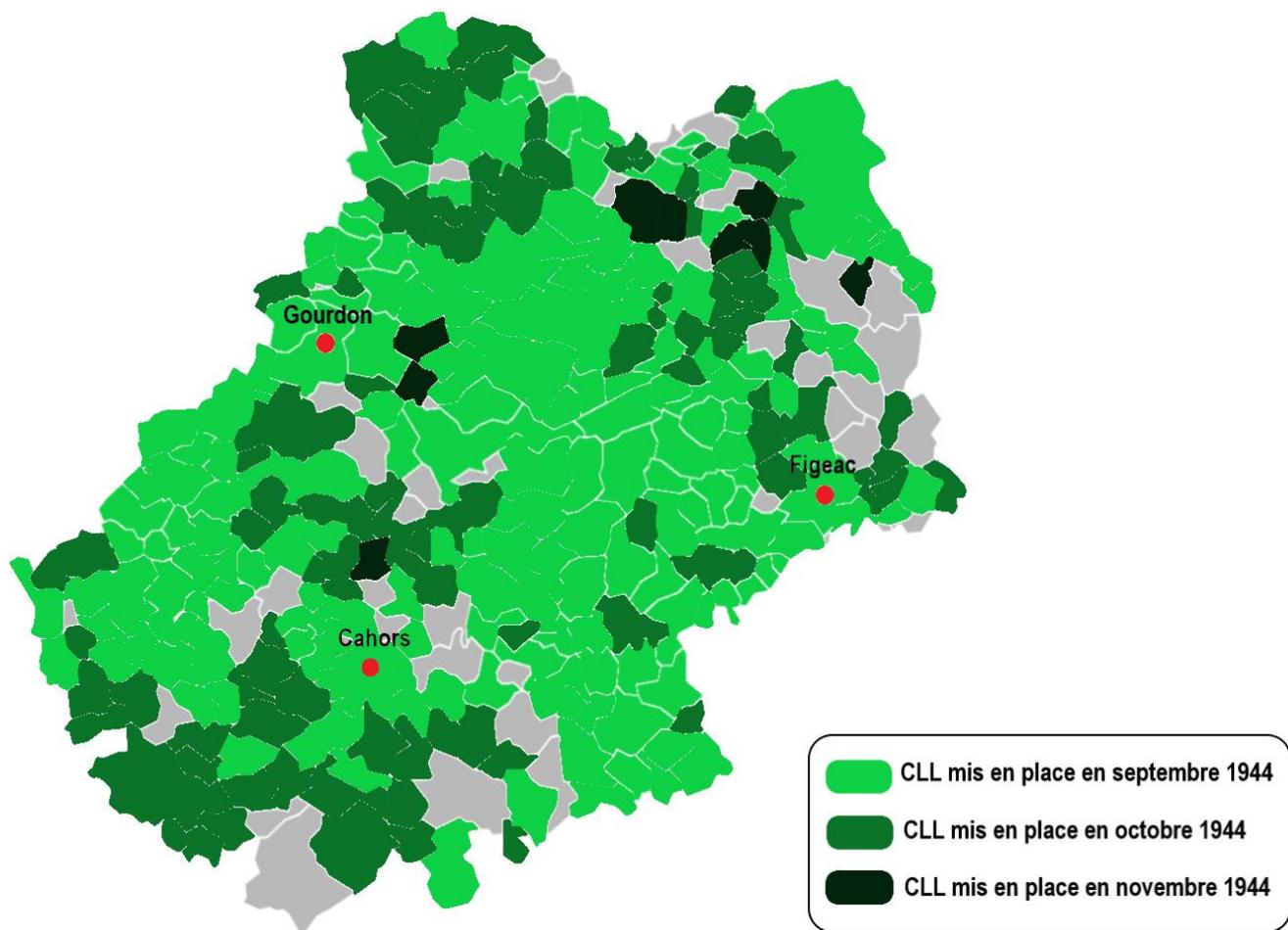


Figure 12 - Carte de l'évolution de la mise en place des CLL lotois (septembre-novembre 1944)
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 3.6. La densité communiste départementale en 1944

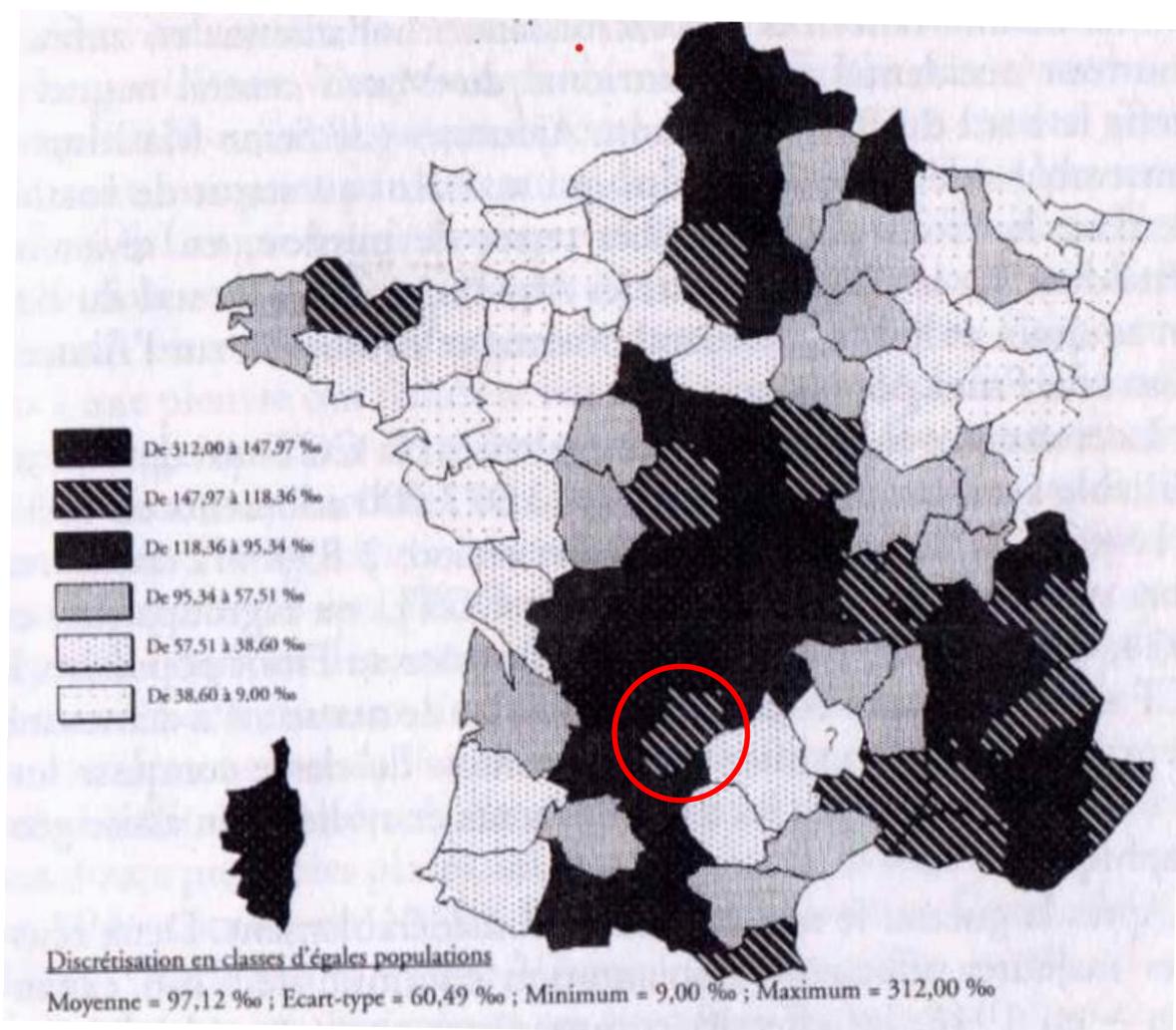


Figure 13 - Carte de la densité communiste par département en 1944
BUTON Philippe, Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993, p. 273.

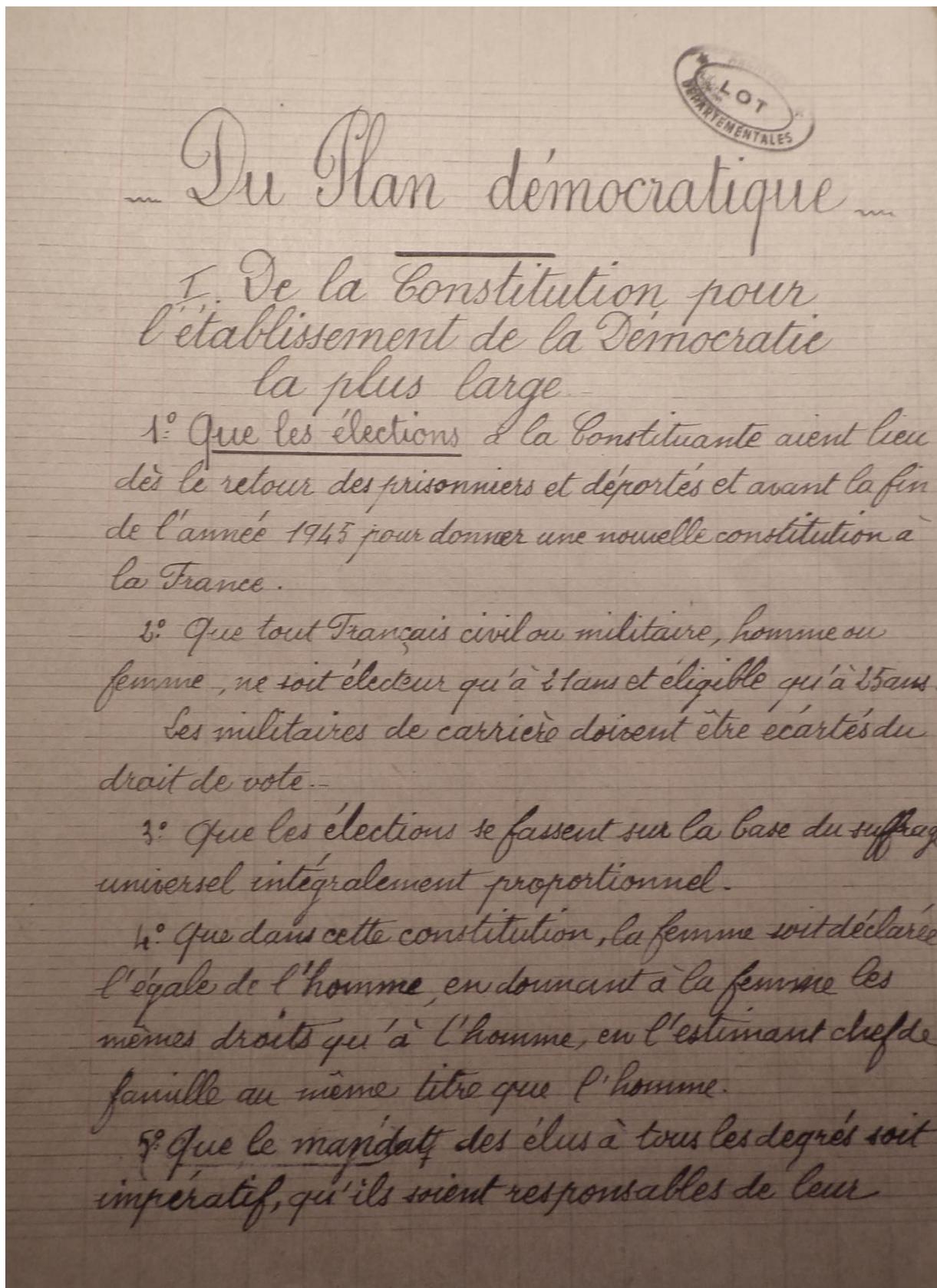


Figure 14 - Extrait du Cahier de Doléances de Montcuq
Arch. Dép. du Lot : EDT 201 Non classé art. 3 Montcuq.

Annexe 3.8. Les membres du Comité Départemental de 1946

NOM / Prénom	Lieu de résidence (ville)	Fonction dans le nouveau CDL
LAVAL Antoine-Édouard	Lieu-dit Le Pigeon (Saint-Sozy)	Président
BENECH Georges	Gourdon	Vice-Président
CHAPOU Yvonne	Rue Joachim Murat (Cahors)	Vice-Présidente
LAFARGUE Pierre	8 rue de la Chantrerie (Cahors)	Secrétaire
ROUVIERE Pierre	Place Luctérius (Cahors)	Secrétaire-adjoint
VERLHAC Étienne	Faubourg Saint Georges (Cahors)	Trésorier
BOUDET Pierre	Boulevard Gambetta (Cahors)	Trésorier-adjoint

Tableau 4 - Tableau des membres du CDL de 1946

© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4. Partie III. Portraits

Annexe 4.1. Le Comité Local de Libération de Thémines

Comité Local de Libération de la commune de Thémines Mis en place le 10 septembre 1944 (10h30)					
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1931)	Lieu de résidence (recensement de 1931)	Fonction dans le CLL	Parti Politique représenté
AYRAL Robert	23 ans	Charpentier	Thémines	-	Mouvement Unis de la Résistance
BRUNET Jean	24 ans	Sabotier	Thémines	-	Forces Unies de la Jeunesse Patriotique
CALLE Julien	31 ans	Cultivateur	Thémines	-	Jeunesse Socialistes
DONADIEU Fabien	52 ans	Cultivateur	Thémines	Second Adjoint	Parti Socialiste
DONADIEU (Mme)	53 ans	Institutrice	Thémines	-	Comité National des Femmes de France
FILHOL Louis	46 ans	Boulangier	Thémines	Président du Comité (élu le 29.10.44)	Parti Communiste
LACAM André	31 ans	Cultivateur	Thémines	-	Comité de Défense et d'Action Paysanne
LAMOTHE Pierre	68 ans	Cultivateur	Thémines	-	Démocrates- Chrétiens
PÉLAPRAT Lucien	40 ans	Cultivateur	Thémines	Adjoint	Parti Socialiste
PRUNET Roland	35 ans	Forgeron	Thémines	-	C.G.T
ROUQUIÉ Casimir	50 ans	Conducteur de taxis	Paris ou Creuse (retraite à Thémines)	-	Front National
Fin du Comité Local de Libération de la commune de Thémines le 23 mai 1945					

Tableau 5 - Les membres du CLL de Thémines
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4.2. Le Comité Local de Libération de Grèzes

Comité Local de Libération de la commune de Grèzes Mis en place le 9 octobre 1944					
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1926)	Lieu de résidence (recensement de 1926)	Fonction dans le CLL	Parti Politique représentés
BARGUES Moïse	43 ans	Cultivateur	Grèzes	Adjoint (élu le 4.12.44)	Parti Socialiste
BOUZOU Jean	31 ans	Fils de Cultivateur	Grèzes	-	Comité de Défense et d'Action Paysanne
CANCE Célestin	38 ans	Fils de Cultivateur	Grèzes	-	Forces Unies de la Jeunesse Patriotique
CHAYRIGUET André	54 ans	Cultivateur	Grèzes	-	Personnalité
CHAYRIGUET Louis	57 ans	Cultivateur	Grèzes	-	Personnalité
FRANCOUAL Louis	45 ans	Maçon	Grèzes	-	Parti Communiste
GAYRAL Gilbert	24 ans	Fils de métayer	Brengues	-	Milices Patriotiques
GORSE Jean	34 ans	Fils de mécanicien	Paris	Adjoint	Jeunesses Communistes
GORSE Odette	?	?	?	Secrétaire	Comité National des Femmes de France
MERLE Jules	36 ans	Fils de Cafetier Cultivateur	Grèzes	-	Démocrates- Chrétiens
ROUGEYROLLES Louis	35 ans	Fils de maçon	Espédaillac	Président du Comité	Front National
ROUGEYROLLES Paulette	26 ans	Fille de menuisier	Saint-Sulpice	-	Assistance sociale
TEYSSÉDRE Émile	47 ans	Cultivateur	Corn	Président du Comité (élu le 4.12.44)	Personnalité
TEYSSÉDRE Paulette (Fille d'Émile, non présente à la formation du CLL)	(peut-être 21 ans)	?	(peut-être née à Figeac)	Secrétaire (proposée le 12.12.44)	
VIDAL Gabriel	(peut-être 24 ans)	?	(Peut-être né à Livernon) Décédé à Argenteuil	-	Délégué aux prisonniers
Fin du Comité Local de Libération de la commune de Grèzes le 18 mai 1945 (18h)					

Tableau 6 - Les membres du CLL de Grèzes
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4.3. Le Comité Local de Libération de Reilhaguet

Comité Local de Libération de la commune de Reilhaguet				
Mis en place le 27 août 1944 (17h)				
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1931)	Lieu de résidence (recensement de 1931)	Fonction dans le CLL
BOS Augustin	35 ans	Cultivateur	Saint-Projet	Président du CLL
CAMBONIE Aquilin	?	?	? (décédé à Reilhaguet)	(devient Second Adjoint le 15.02.45)
CONSTANT Roger	48 ans	Forgeron	Reilhaguet	-
GAUBERT René	43 ans	Cultivateur	Reilhaguet	-
GRIMAL (Mme) (peut-être Alice)	54 ans	Femme de cultivateur	Issoudun (Indre)	Chargée du Service Social de la commune
HAMEL Albert	(peut-être 37 ans)	?	Sans doute né à Paris (décédé à Reilhaquet)	Adjoint (devient secrétaire le 28.02.45)
MOURGUES René	35 ans	Cultivateur	Reilhaguet	Secrétaire (devient Premier Adjoint le 15.02.45)
TERRET (Abbé)	?	Clerc	?	-
VAUD Edouard	48 ans	Cultivateur	Reilhaguet	Second Adjoint
Fin du Comité Local de Libération de la commune de Reilhaguet le 17 mai 1945 (20h)				

Tableau 7 - Les membres du CLL de Reilhaguet
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4.4. Le Comité Local de Libération de Felzins

Comité Local de Libération de la commune de Felzins Mis en place le 1^{er} octobre 1944 (9h)				
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1926)	Lieu de résidence (recensement de 1926)	Fonction dans le CLL
ANGELOU Paul	62 ans	Cultivateur	Felzins	-
BELVEZET	?	?	Felzins	-
BESSIERES (Mme)	?	?	Felzins	-
BLADOU Iréné	52 ans	Fils de Charron	Felzins	Adjoint
BOUYSSOU	?	?	Felzins	-
CALMELS Louis	47 ans	Cultivateur	Felzins	-
DELBOS	?	?	Felzins	-
GAZEAU Édouard	?	?	?	Second Adjoint
LABORIE Fernand	45 ans	Cultivateur	Felzins	Président du Comité <i>(puis Henri LABORIE, son père, prend sa place le 25.02.45 à 75 ans)</i>
LAVIOLETTE	?	?	Felzins	-
MEJECAZES	?	?	Felzins	-
Fin du Comité Local de Libération de la commune de Felzins le 13 mai 1945 (11h30)				

Tableau 8 - Les membres du CLL de Felzins

© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4.5. Le Comité Local de Libération d'Anglars-Nozac

Comité Local de Libération de la commune d'Anglars-Nozac Mis en place le 18 septembre 1944 (21h)				
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1931)	Lieu de résidence (recensement de 1931)	Fonction dans le CLL
AUSSEL Léon	52 ans	Cultivateur	Anglars-Nozac Gourdon	-
DAVID Louis	51 ans	Cultivateur	Anglars-Nozac	-
FAYET Georges	36 ans	Cultivateur (1926)	Anglars-Nozac (1926)	Adjoint
LACOMBE Noël	?	?	(Peut-être vient de Puy- L'Évêque)	Président du Comité
LAVAL Albert	43 ans	Cultivateur	Anglars-Nozac	-
SOUCHAL (Mme)	?	?	?	-
SOULACROUP Hubert	24 ans	Cultivateur	Anglars-Nozac	Secrétaire
SOULIÉ Alfred Pierre	69 ans	Cultivateur	Anglars-Nozac	-
TREMOUILLE	?	?	?	-
Fin du Comité Local de Libération de la commune d'Anglars-Nozac le 6 mai 1945 (11h)				

Tableau 9 - Les membres du CLL d'Anglars-Nozac
© DELPECH Enzo, 2022

Annexe 4.6. Le Comité Local de Libération de Thégra

Comité Local de Libération de la commune de Thégra Mis en place le 17 août 1944				
NOM / Prénom	Âge	Profession (recensement de 1931)	Lieu de résidence (recensement de 1931)	Fonction dans le CLL
BERGUES Élie <i>(Père d'Henri, non présent à l'installation du CLL)</i>	58 ans	Cultivateur	Thégra	Maire le 18.12.44
BERGUE Henri	25 ans	Cultivateur	Thégra	-
BERGUE Théophile	?	?	?	-
BOS Léon	57 ans	Cultivateur	Loupiac	Comité d'Action et de Défense Paysanne
CASTAGNÉ Alain	50 ans	Cultivateur	Thégra	Secrétaire <i>(élu le 18.12.44)</i>
DELMAS Jules <i>(non présent à l'installation du CLL)</i>	57 ans	Cultivateur	Thégra	Secrétaire <i>(élu le 14.01.45)</i>
DUNSUIT ?? Pierre	?	?	?	-
JANOT Joseph	?	?	<i>(peut-être vient de Saint-Médard-de- Presque ou Autoire)</i>	Comité d'Action et de Défense Paysanne
LAGRILLÈRE Germain	63 ans	Cultivateur	Bio	-
LAFEUILLE Marie- Rose	?	?	?	Assistance Sociale
MELTOU Firmin	?	?	?	Comité d'Action et de Défense Paysanne
TERROU Michel	37 ans	Cultivateur	Thégra	Président du Comité
Fin du Comité Local de Libération de la commune de Thégra : ?				

Tableau 10 - Les membres du CLL de Thégra

© DELPECH Enzo, 2022

La création du Comité Départemental de Libération du Lot et ses liens avec les Comités Locaux de Libération entre août 1944 et juin 1948

Dans ce mémoire, je me suis intéressé à l'étude de la Libération de la France. Ce travail se focalise sur la création du Comité Départemental de Libération lotois et ses liens avec les Comités Locaux de Libération. Afin de mieux cerner ces enjeux, je me devais d'étudier en détails le contexte national mais aussi local qui précède la Libération du département. Je me suis ensuite attaché à comprendre et à expliquer les motifs de la création de ces organisations provisoires et surtout leurs actions. Je traite aussi de la période de l'Épuration qui est solidaire des actions des Comités. Grâce à des ouvrages majeurs (Laborie, Buton & Guillon) et à des sources inédites, j'étudie une échelle mal connue et rarement travaillée dans les travaux historiques. J'explique le maillage des Comités Locaux au travers de leurs relations avec l'organisation départementale. Par conséquent, je mets en lumière les différentes actions politiques, économiques mais aussi sociales que ces municipalités prennent sur des petites communautés rurales. J'aborde également la disparition de ces organisations au profit d'un retour à l'État central, voulu par de Gaulle. L'intérêt de cette recherche réside dans son approche à la fois globale mais aussi locale qui tente d'en savoir plus sur une période sombre de notre Histoire.

Mots-clés : [Libération de la France, Comité Départemental, Comité Local, département du Lot, approche locale, épuration]

The creation of the Departmental Liberation Committee of the Lot and its links with the Local Liberation Committees between August 1944 and June 1948

In this Master dissertation, I study the Liberation of France. This work focuses on the creation of the Departmental Liberation Committee of the Lot and its links with the Local Liberation Committees. In order to better understand these issues, I investigate the national and local context previous to the Liberation of the department. I then set out to understand and explain the reasons of the creation of these provisional organizations and especially their actions. I also deal with the period of the Epuraton, which was closely linked to the actions of the Committees. Thanks to major works (Laborie, Buton & Guillon) and to unpublished sources, I study an unsung scale which has rarely been considered in historical work. In this research, I explain the network of local committees through their relations with the departmental organization. As a result, I highlight the different political, economic, and social actions that these municipalities. In addition, I address the disappearance of these organizations, due to a return to the central state and a desire expressed by de Gaulle. The interest of this dissertation lies in its approach, both global and local, which attempts to reveal more about a dark period of our History.

Keywords : [Liberation of France, Departmental Committee, Local Committee, department of the Lot, local approach, epuration]

